ESTIMATES

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/36-2000
ISBN 0-660-61430-8

101-03847/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Correctional Service Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Approved by

Lawrence MacAulay
Solicitor General

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
Section I: Messages	1
Portfolio Message	1
Commissioner's Message	3
Section II: Departmental Performance	5
Care	7
Custody	17
Reintegration	27
Corporate Management	41
Section III: Consolidated Reporting	53
Modern Comptrollership	53
Procurement and Contracting	54
Materiel Management	54
Sustainable Development Strategy	55
CCRA Review	56
Section IV: Financial Information	57
Financial Performance Overview	57
Financial Summary Tables	58
Section V: Departmental Overview	69
Mission Mandate Roles	69
Organization	72
Partnerships	73
Section VI: Other Information	75
Standing Committee - Public Accounts	75
Research Publications	84
Institutions	85
Glossary	87

SECTION I: MESSAGES

Portfolio Message

I am pleased to present the Performance Report for the Correctional Service of Canada (CSC) for the period ending March 31, 2000. The objectives of this report are to describe the Service's strategic priorities and to provide a clear sense of the results achieved against our plans in 1999/2000.

The Correctional Service of Canada is part of the Ministry of the Solicitor General, which includes the RCMP, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and three review bodies. The Ministry plays a major role in the Canadian criminal justice system in the areas of law enforcement, national security, corrections and parole.

Public safety is the mission of my Ministry and has been a top priority of the Government since 1993. It is fundamental to Canada's economic and social well-being. It has been our commitment, as outlined in the Speech from the Throne, to ensure that Canadians can continue to enjoy living in one of the safest countries in the world. This commitment was strengthened in the February 2000 Federal Budget which allocated new funding to support the Ministry's four strategic policy priorities: *combating organized crime, promoting effective corrections, integrating justice information systems and encouraging citizen engagement.* This funding will provide additional people and tools needed over the coming years to maintain public safety.

Over the past year, steady progress has been made on the Government's public safety commitments. Our accomplishments are due in large part to partnerships that have been established at the federal level as well as provinces/territories, communities, other nations, and the private and voluntary sectors. This unprecedented amount of cooperation with our partners has resulted in sharing of expertise and best practices and has strengthened our capacity to deal with emerging public safety issues.

We have pursued a balanced approach to reducing crime through law enforcement aimed at combating organized crime and terrorism, and effective corrections measures aimed at the safe and timely reintegration of offenders into the community. Some of our accomplishments include the opening of the national DNA Data Bank; the addition of 100 RCMP members in the three largest Canadian airports; mesures that strengthened border control; the continued funding of the Anti-Smuggling Initiative; the announcement of the Intensive Intervention Strategy for Women Offenders; a new CSC Drug Strategy; further progress in Aboriginal corrections; improved sex offender screening; implementation of a national flagging system for violent offenders; improved policies and training to strengthen parole decision making; and amendments to detention provisions to keep those likely to re-offend in prison longer.

Many more examples of how the CSC is fulfilling its public safety mission can be found inside this report. I welcome feedback on the report to help us to continue to build safer communities.

Lawrence MacAulay

The Honourable Lawrence MacAulay, M.P.
Solicitor General of Canada

Commissioner's Message

I am very pleased to introduce the Performance Report of the Correctional Service of Canada. It documents the final year of an even more remarkable decade, in the history of CSC.

Ten years ago, CSC adopted a Mission Statement, which is the foundation of today's modern correctional service. We have spent a decade developing research-based programming, improved risk assessment and risk management tools, national standards for service delivery and the necessary tools to assess our performance. Our work has earned Canada an international reputation as a world leader in corrections.

To understand CSC, one must understand that our business is public safety. Our Mission states that we "contribute to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control." It clearly defines our role within the criminal justice system and forms the blueprint for our accountability to Canadians.

CSC can clearly demonstrate that we are helping to make communities safer. In May 1999, I was pleased to report to the Standing Committee on Justice and Human Rights, that over the past five years, the recidivism rate of federal offenders under supervision in the community, had decreased by 37 percent. Today, the total contribution to crime of all offenders on conditional release from federal penitentiaries is less than 1 percent. Successfully predicting human behaviour with 100 percent accuracy is impossible, but by any measure, CSC is on the right track.

When I reflect on the past year, I am particularly pleased with the progress we have made in women's corrections. In September 1999, Solicitor General Lawrence MacAulay announced the Intensive Intervention Strategy. This involves modifying and expanding the regional women's facilities in order that they can accommodate both maximum-security and special needs women; closing the women's units in men's institutions over the next two years; and closing the Prison for Women in Kingston.

Another milestone was the development of CSC' s new Drug Strategy. This three-pronged approach aims to combat the supply of drugs in federal institutions, the demand for drugs by federal offenders and the problem of substance abuse by offenders living in the community. In addition to current search procedures, we are expanding the use of drug dogs and ion scanners to reduce the supply of illegal substances entering our facilities. We have also established separate units in several of our institutions, which provide offenders with a more supportive environment to help them beat their addiction. In addition to core CSC substance abuse programs, Alcoholics Anonymous and Narcotics Anonymous are also available to offenders living in these units.

We know that about 70 percent of federal offenders abuse alcohol and/or drugs. To better-understand this problem, CSC has established an Addictions Research Division in Montague, Prince Edward Island. The new Division will conduct its own independent research, as well as forming partnerships with other federal, provincial and territorial agencies, non-governmental organizations, and university-based researchers. CSC is a firm believer in research-based programming and we hope the Division's work will lead to more effective treatment of substance abuse problems.

These and other initiatives described in the Report, show how actively CSC is pursuing its Mission. Managers have been challenged to stay the course -- to keep doing the things that result in offenders successfully returning to the community as responsible, law-abiding citizens. These include rigorous assessments; effective programming; a strong working relationship with the National Parole Board; and appropriate supervision and intervention after offenders leave our institutions. The result is more offenders are serving their sentences in the community under various forms of conditional release, without compromising public safety.

Of course, there are still challenges confronting CSC, such as addressing the unacceptably high rate of incarceration of Aboriginal offenders. The approach embodied in our healing lodges offers a new model for the care and custody of Aboriginal offenders. In addition, we will continue to develop cooperative partnerships with First Nations and other Aboriginal organizations. An example is last year's agreement with the Native Counseling Services of Alberta, under *Section 81 (3)* of the *Corrections and Conditional Release Act*, which allows Aboriginal communities to assume greater responsibility for the care and custody of Aboriginal offenders.

Looking beyond our borders, CSC will continue to play an active international role. Canada shares similar challenges and opportunities with many countries -- they look to us for advice and assistance, and their observations often lead to improvements here at home. The tragic loss of Daniel Rowan, who was part of Canada's contribution to the Kosovar Reconstruction Initiative, illustrates the willingness of our correctional professionals to accept the risks inherent in making a positive contribution in many parts of the world.

Corrections is not an easy business, but it is a key link in our criminal justice system. Our work helps to ensure the safety and security of all Canadians. As we look ahead towards the 21st century, CSC will continue to find ways to strengthen this contribution. We are proud of our record but we are also determined to continue our efforts to become the best correctional service that we can be.

Nancy L. Stableforth
A/Commissioner

SECTION II: DEPARTMENTAL PERFORMANCE

The Correctional Service of Canada (CSC) is the federal government agency responsible for administering sentences of a term of two years or more, as imposed by the court. CSC is responsible for managing institutions of various security levels and supervising offenders under conditional release in the community.

This role is governed by the *Constitution Act*, the *Criminal Code*, *the Corrections and Conditional Release Act* and accompanying regulations, and other federal legislation.

The program objective of the Service is:

> *To contribute, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.*

This statement incorporates four strategic priorities, stemming directly from the Mission, that constitute the organization's Key Results Commitment to Canadians and are contained in the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS):

1. The Service contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens
2. The Service exercises reasonable, safe, secure and humane control of offenders
3. The Service respects the rule of law in corrections
4. The Service is an active partner in the criminal justice system

Budget Information:

The total budget for the fiscal year 1999-2000 was $1,384,779,784 of which $1,362,129,145 was spent.

Below is a summary of CSC's budget forecasts and expenditures for the 1999-2000 fiscal year.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA- CSC ($ dollars)	
Planned Spending (1999-2000)	$1,287,969,000
Total Authorities (1999-2000)	$1,384,799,784
1999-2000 Actuals	$1,362,129,415
Actual FTEs Utilized	13,301

CSC's Chart of Key Results Commitments

The primary function of this chart is to communicate to Canadians the results of CSC's commitments. The CKRC is also found in *Managing for Results: Volume* 2, the President of the Treasury Board's Annual Report to Parliament at http://www.tbs-sct.gc.ca.

Chart of Key Results Commitments
Safer Homes, Safer Communities through Effective Corrections

To provide Canadians with:	Ongoing Planned Results	Achievements Reported on Pages:
1. A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public.	1. Health and safety of those living and working in the correctional system, and the public.	8 - 12
	2. Minimal levels of infectious diseases and harm associated with risky behavior.	13 - 14
	3. Compliance with applicable provincial/professional health standards.	14 - 15
2. Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option.	1. Offenders are housed at the appropriate security level.	18 - 21
	2. Security measures that minimize the number of institutional incidents.	21 - 26
3. Offenders who are safely and effectively reintegrated.	1. Case preparation processes that optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release dates.	28 - 30
	2. Reintegration measures that: a) Optimize the number of offenders who complete their conditional release without revocation; and b) Minimize the number of community incidents.	31 - 34
	3. Length of time offenders spend in administrative segregation or the Special Handling Unit.	34 - 35
	4. Men, women and Aboriginal offenders are housed in institutions providing programs that respond to their specific needs.	35 - 39
4. Effective corporate management	1. Support services provided to the Care, Custody and Reintegration of offenders.	42 - 46
	2. Partnerships that promote the achievement of Mandate and Mission.	47 - 51

The Chart of Key Results Commitments is based on the PRAS. CSC' s four Business Lines: CARE, CUSTODY, REINTEGRATION and CORPORATE MANAGEMENT correspond to the four Key Results Commitments. In Section II, Departmental Performance is reported along these Business Lines.

Key Commitment

To provide Canadians with:
A safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public.

CARE ($ dollars)	
Planned Spending (1999-2000)	148,747,000
Total Authorities (1999-2000)	171,954,399
1999-2000 Actuals	166,647,276
Actual FTEs Utilized	1,219

Percentage of Budget Spent per Business Line

Societal Context

Many offenders experience a high rate of multiple, chronic, physical and mental health problems resulting from the effects of their lifestyle choices. They have a higher need for health care services and are more likely to require specialized services and equipment than the general public. As well, research indicates that about 70 per cent of people who commit crimes have substance abuse problems, and that a high correlation exists between substance abuse, mental disorders and involvement with the criminal justice system. This makes intervention more complicated, but all the more necessary.

The segments of the Canadian population most likely to commit criminal offences typically engage in activities that put them at a higher risk of contracting and transmitting serious infectious diseases. These activities include intravenous drug use, tattooing and unsafe sexual practices. CSC is obliged to deal with the consequences of such activities whether the offenders are incarcerated or participating in release programs. The closed environment of institutions contributes to a high rate of infectious diseases such as HIV/AIDS and Hepatitis C. CSC's efforts to address infectious disease, drug use and addictions follows the "harm reduction" approach prescribed by the Canadian Drug Strategy.

Like the Canadian population, the offender population is aging. Research indicates that older offenders have needs and problems pertaining to medical care, adjustment to imprisonment, programming, prison environment, peer relationships, family relationships and conditional release that set them apart from the rest of the adult offender population. Elderly offenders struggle with high rates of multiple chronic health problems such as severe heart problems, diabetes, hypertension, stroke, cancer, Alzheimer's disease,

Parkinson's disease, ulcer, emphysema, diminished hearing, poor eyesight, loss of memory, etc. As well, the fear of dying and the stigma of dying in prison challenge their emotional well being. They also have access to a smaller range and number of suitable work and recreational activities.

Key Result #1

Issue #1: Staff and Offender Health and Safety.

What did we Achieve?

- In 1999-2000, 40 major offender assaults were reported compared to 31 in 1998-1999. This is in fact the second lowest in the last 10 years.

Major assaults on inmates

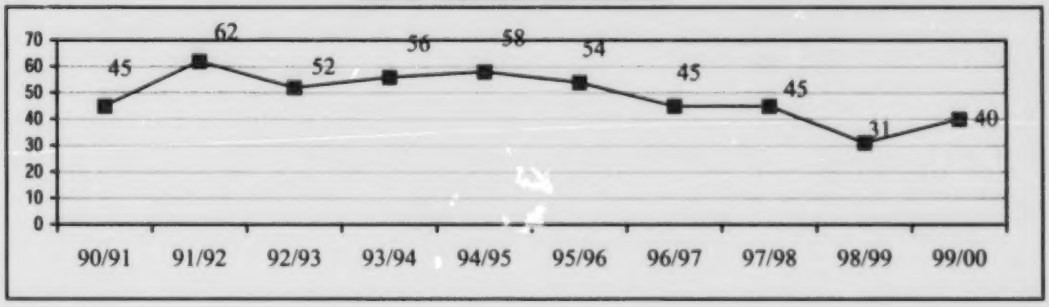

- The number of major assaults on staff remained at 2, unchanged since the last fiscal year, but below the last ten-year average of 3.4.

Major assaults on staff

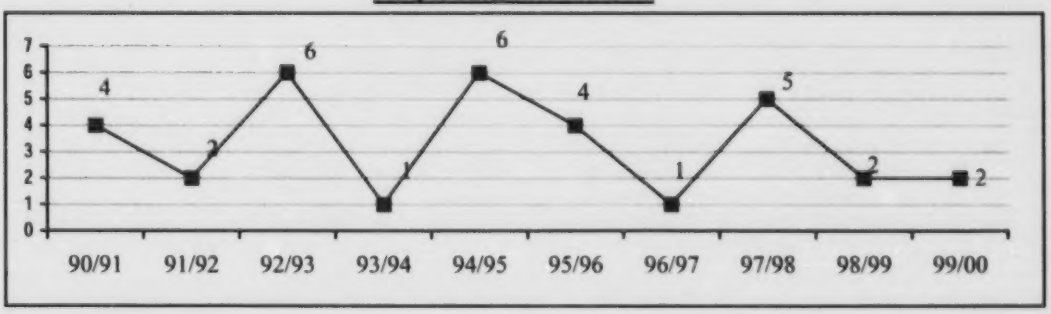

Parkinson's disease, ulcer, emphysema, diminished hearing, poor eyesight, loss of memory, etc. As well, the fear of dying and the stigma of dying in prison challenge their emotional well being. They also have access to a smaller range and number of suitable work and recreational activities.

Key Result #1
Health and safety of those living and working in the correctional system, and the public.

Issue #1: Staff and Offender Health and Safety.

What did we Achieve?

- In 1999-2000, 40 major offender assaults were reported compared to 31 in 1998-1999. This is in fact the second lowest in the last 10 years.

Major assaults on inmates

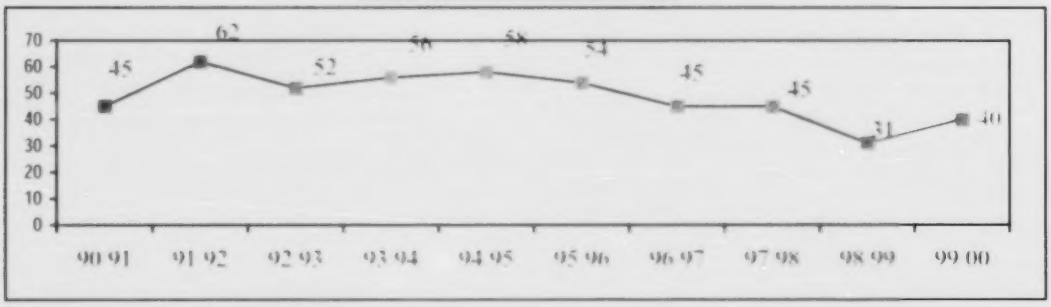

- The number of major assaults on staff remained at 2, unchanged since the last fiscal year, but below the last ten-year average of 3.4.

Major assaults on staff

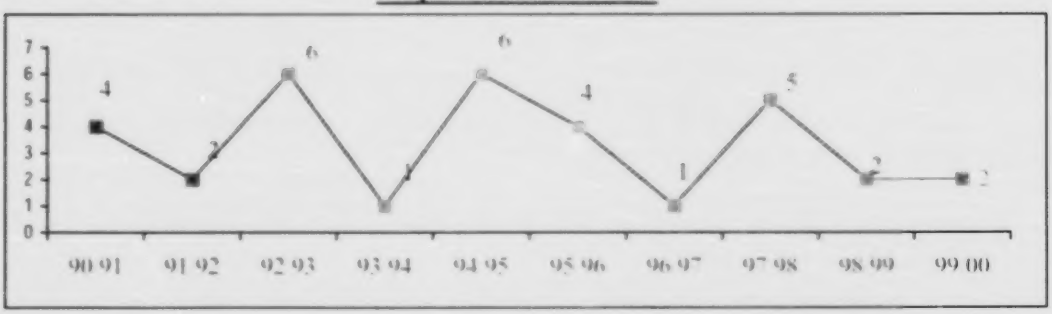

- The number of inmate murders increased by two from last fiscal year. The ten-year average is 5.

Inmate murders

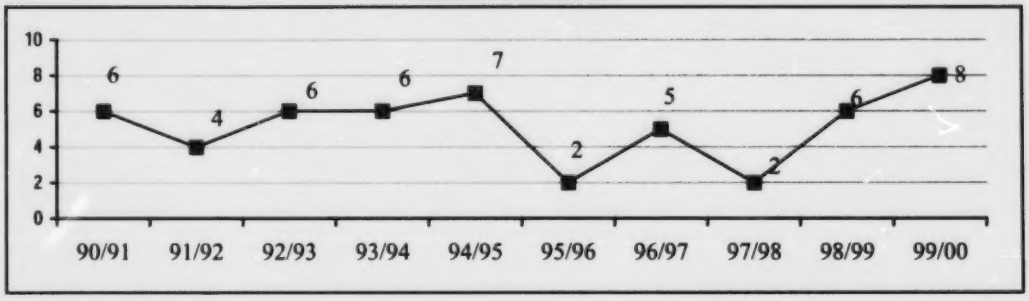

- Although there was an increase in 1999-2000, there has not been an inmate murder in fiscal year 2000-2001.

Suicides

	96/97	97/98	98/99	99/00
Numbers Nationally	10	9	16	11

- 11 suicides were reported, 5 less than last year. This decline is due to a combination of initiatives such as prevention programs and staff training. Since 1996-97, 929 staff members have taken suicide prevention training;
- A Review Committee on suicides was created to identify trends, provide input for appropriate action and disseminate information. CSC can now respond to the recommendations of suicide investigations in a timely manner and ensure consistency; and
- A research report was completed comparing cases of suicides and attempted suicides in order to develop an assessment and management strategy to address the mental health needs of those concerned.

What are our Next Steps?

- The implementation of the new Suicide Prevention Policy.

Staff Injuries and Illnesses

The following was noted for 1999-2000:

- Total occurrences increased by 686 from last fiscal year;
- Disabling injuries increased by 68. The majority involved Correctional Officers (CXs). Of those, the majority involved muscle sprains and strains;
- One CSC employee died while on assignment to Kosovo.

Staff Injuries 1996 - 1999					
Year	**Total**	**Disabling injuries**	**Deaths**	**Minor injuries****	**Other hazardous occurrences**
1996	1778	451	0	1185	142
1997	1772	501	1	1096	174
1998	1417	534	0	777	106
1999	**2103**	**602**	**1**	**1008**	**492**

The increases mainly result from better staff awareness and changes in staff reporting procedures.

* Numbers are based on calendar year and not fiscal year.

**An occupational injury or illness requiring medical treatment but excluding a disabling injury.

Issue #2: Addressing the Mental Health needs of offenders, particularly women and Aboriginals.

Women Offenders

What is our Strategy?

The Intensive Intervention Strategy for Women Offenders (announced by the Solicitor General in September 1999) will ensure that federal women offenders live in an environment that better suits their needs, yet still protects public safety. In addition to capital costs, the total annual operating cost of this strategy amounts to approximately $9.3 million. This represents a saving of $2.3 million over the current cost of $11.6 million to operate the Kingston Prison for Women and the existing maximum-security women's units in men's institutions.

What did we Achieve?

- The Closure of the Prison for Women 18 months ahead of schedule; and
- Mental Health and front-line staff were trained in Dialectical Behaviour Therapy in women's facilities (40 staff trained in fiscal year 1999 00).

What is our Next Step?

- As part of the Intensive Intervention Strategy for Women Offenders, CSC will be modifying and expanding the regional women's facilities to accommodate 30 women across Canada now classified at the maximum security level. Special houses will be constructed at the regional facilities for women classified as medium and minimum

Staff Injuries and Illnesses

The following was noted for 1999-2000:

- Total occurrences increased by 686 from last fiscal year;
- Disabling injuries increased by 68. The majority involved Correctional Officers (CXs). Of those, the majority involved muscle sprains and strains;
- One CSC employee died while on assignment to Kosovo.

Staff Injuries 1996 - 1999

Year	Total	Disabling injuries	Deaths	Minor injuries**	Other hazardous occurrences
1996	1778	451	0	1185	142
1997	1772	501	1	1096	174
1998	1417	534	0	777	106
1999	**2103**	**602**	**1**	**1008**	**492**

The increases mainly result from better staff awareness and changes in staff reporting procedures.

* Numbers are based on calendar year and not fiscal year.

**An occupational injury or illness requiring medical treatment but excluding a disabling injury.

Issue #2: Addressing the Mental Health needs of offenders, particularly women and Aboriginals.

Women Offenders

What is our Strategy?

The Intensive Intervention Strategy for Women Offenders (announced by the Solicitor General in September 1999) will ensure that federal women offenders live in an environment that better suits their needs, yet still protects public safety. In addition to capital costs, the total annual operating cost of this strategy amounts to approximately $9.3 million. This represents a saving of $2.3 million over the current cost of $11.6 million to operate the Kingston Prison for Women and the existing maximum-security women's units in men's institutions.

What did we Achieve?

- The Closure of the Prison for Women 18 months ahead of schedule; and
- Mental Health and front-line staff were trained in Dialectical Behaviour Therapy in women's facilities (40 staff trained in fiscal year 1999/00).

What is our Next Step?

- As part of the Intensive Intervention Strategy for Women Offenders, CSC will be modifying and expanding the regional women's facilities to accommodate 30 women across Canada now classified at the maximum security level. Special houses will be constructed at the regional facilities for women classified as medium and minimum

security with special needs and/or mental health problems. The women's units currently located in men's institutions will be closed.

Aboriginal Offenders

What is our Strategy?

CSC is working with the Aboriginal community to successfully return offenders to the community and prevent crime. One major accomplishment is the introduction of a new model for the care and custody of Aboriginal offenders. These are called Healing Lodges. Healing Lodges rely on the spiritual dimensions of Aboriginal cultures to aid in the healing and reintegration of Aboriginal offenders. Initial results from these new facilities have been very encouraging.

What did we Achieve?

- Two healing lodges are in operation - Pê Sâkâstêw Centre for men and Okimaw Ochi Healing Lodge for women;
- An agreement with Native Counseling Services of Alberta for the operation and management of Stan Daniels Centre in Edmonton has been reached;
- A non-facility based agreement has been made with the Alexis First Nation for the transfer of individual offenders; and
- A Fetal Alcohol Syndrome (FAS) and Fetal Alcohol Effects (FAE) working group was established.

Did you know that...

Statistically Aboriginal offenders are still significantly over-represented in federal institutions and are not as successful in obtaining conditional release as non-Aboriginals. While Aboriginals only represent 2.8% of the Canadian population they represent 16 percent of all federal inmates.

What are our Next Steps?

- A healing lodge is to be established with the Beardy's and Okemasis First Nations;
- Negotiations are ongoing for agreements with 5 other Aboriginal communities;
- Transition committees have been established for the transfer of responsibility of the care and custody of offenders in healing lodges to the sponsoring First Nations, (e.g. Pê Sâkâstêw Centre, Okimaw Ochi, Hobbema, and Nekeneet);
- A FAS/FAE strategy document allows, under Section 81, researchers to pinpoint treatment needs and to design, offer and evaluate correctional programs that account for the particular cognitive and behavioral deficits of these individuals; and
- CSC research Branch is participating on an interdepartmental working group led by Health Canada, to coordinate, conduct and disseminate research information on FAS/FAE.

Issue #3: Aging with Dignity.

The older offender population has grown in recent years. Research indicates that the older offender population doubled between 1990 and 1998 and that the trend is expected to continue.

The population of federal offenders aged 50 and over is growing at a much faster rate than that of younger offenders.

In 1999 there were 1,354 older inmates, an increase of 229 since 1994 (from 9.6% to 11.1%).

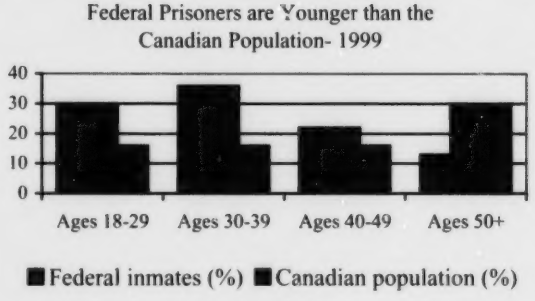

What did we Achieve?

- Created an Older Offender Division mandated to develop a sound correctional strategy and workplans tailored to the specific needs of the older offender population;
- Established a National Working Group with representation from Non Governmental Organizations (NGOs) and the offender population;
- Established contacts within the American correctional systems to learn about best practices in the areas of staff training and program adaptation;
- Established a data base on the profile of older offenders; and
- Established a profile of needs of the older offenders.

What are our Next Steps?

- A National Workshop will be held to inform relevant stakeholders about the implementation plan and to promote an awareness of the issues;
- A staff training curriculum will be developed to provide long-term care, chronic care and palliative care;
- A staff training curriculum will be developed to promote education and awareness on aging;
- Ensure compliance with Treasury Board guidelines regarding older offenders with respect to accessibility at the institutional and community levels; and
- Addressing other social programming needs such as preparing for retirement and financial management.

Key Result #2
Minimal levels of infectious diseases and harm associated with risky behaviour.

Issue: The detection and control of infectious diseases, including HIV/AIDS, hepatitis B and C and Tuberculosis.

CSC played an active role developing the terms of reference of the Canadian Strategy on HIV/AIDS Three-Year Evaluation. Phase I of the evaluation is now underway.

What did we Achieve?

- Announced a three-pronged drug strategy to halt the supply of drugs in federal institutions, the demand for drugs by federal offenders and the problem of substance abuse by offenders living in Canadian communities;
- As part of the Drug Strategy, CSC introduced Intensive Support Units at 5 locations to provide offenders with a more supportive environment in overcoming their addiction to drugs and/or alcohol. This initiative includes a strong research and evaluation component;
- Developed action plans on education, training and the maintenance of HIV harm reduction measures, as part of the comprehensive strategy for managing infectious diseases;
- Early indications on Phase I Methadone Maintenance Treatment Program suggest significant, post-release reductions in illicit drug use, acquisitive crime (theft) and drug dealing;
- Established an international working group to examine needle exchange programs in prisons as a harm reduction measure. The final report from this working group has been referred to a federal/provincial/territorial committee addressing issues around injection drug use in Canada;
- Developed policies and programs to assist the care, treatment and support of inmates living with infectious diseases;
- Identified strategic business and data requirements to support an automated health information system;
- Developed an inmate peer education component specific to women offenders;
- Developed an action plan in response to recommendations stemming from the Harm Reduction Measures evaluation;
- 369 visits were made to the anonymous Prince Albert Pilot Project HIV testing program at Saskatchewan Penitentiary; 100 HIV tests were administered;
- 10,893 inmates were screened for Tuberculosis; 2,800 immunisations were provided for Hepatitis A and B, Influenza, Tetanus and Diphtheria;
- Implemented an inmate peer education training program in 26 institutions; and
- Offered the Methadone Maintenance Treatment Program to 202 offenders at a cost of $2 million per year.

Key Result #2
Minimal levels of infectious diseases and harm associated with risky behaviour.

Issue: The detection and control of infectious diseases, including HIV/AIDS, hepatitis B and C and Tuberculosis.

CSC played an active role developing the terms of reference of the Canadian Strategy on HIV/AIDS Three-Year Evaluation. Phase I of the evaluation is now underway.

What did we Achieve?

- Announced a three-pronged drug strategy to halt the supply of drugs in federal institutions, the demand for drugs by federal offenders and the problem of substance abuse by offenders living in Canadian communities;
- As part of the Drug Strategy, CSC introduced Intensive Support Units at 5 locations to provide offenders with a more supportive environment in overcoming their addiction to drugs and/or alcohol. This initiative includes a strong research and evaluation component;
- Developed action plans on education, training and the maintenance of HIV harm reduction measures, as part of the comprehensive strategy for managing infectious diseases;
- Early indications on Phase I Methadone Maintenance Treatment Program suggest significant, post-release reductions in illicit drug use, acquisitive crime (theft) and drug dealing;
- Established an international working group to examine needle exchange programs in prisons as a harm reduction measure. The final report from this working group has been referred to a federal/provincial/territorial committee addressing issues around injection drug use in Canada;
- Developed policies and programs to assist the care, treatment and support of inmates living with infectious diseases;
- Identified strategic business and data requirements to support an automated health information system;
- Developed an inmate peer education component specific to women offenders;
- Developed an action plan in response to recommendations stemming from the Harm Reduction Measures evaluation;
- 369 visits were made to the anonymous Prince Albert Pilot Project HIV testing program at Saskatchewan Penitentiary; 100 HIV tests were administered;
- 10,893 inmates were screened for Tuberculosis; 2,800 immunisations were provided for Hepatitis A and B, Influenza, Tetanus and Diphtheria;
- Implemented an inmate peer education training program in 26 institutions; and
- Offered the Methadone Maintenance Treatment Program to 202 offenders at a cost of $2 million per year.

How was this Funded?

- Received additional funding of $800K for the treatment of Hepatitis C.
- Received $675K under the National HIV/AIDS Strategy. Some of the expenditures are listed below:
  - $320K - training and education activities for offenders and staff;
  - $125K - training and implementation of an inmate peer education program;
  - $75K - enhancing relationships with key stakeholders;
  - $21K - evaluation of testing options; and
  - $30K - creation of a Federal/Provincial/Territorial Working Group.

Who were our Partners?

-Health Canada
-Provincial/Territorial Public Health Departments
-International Prison Stakeholders
-Canadian HIV/AIDS Legal Network
-Pan-American Health
-AIDS Service Organizations
-Canadian HIV/AIDS Society
-Province of New Brunswick Public Health Department

What are our Next Steps?

- Implement the action plans for the HIV program;
- Introduce the Rebetron Treatment in the treatment of Hepatitis C;
- Evaluation of Phase I of the Methadone Maintenance Treatment Program;
- Promulgate new policy on infectious diseases;
- Develop and implement a comprehensive HIV/AIDS Strategy and action plans; and
- Release a computer-assisted learning model on infectious diseases.

Key Result #3
Compliance with applicable provincial/professional health standards.

Issue: CSC Health Services, like community health providers, have had to adapt to significant changes that affect or potentially affect, our ability to continue providing high-quality, cost-effective care.

What did we Achieve?

- The Regional Treatment Centre in Archambault Institution, the Regional Health Centre in the Pacific Region and the Regional Psychiatric Centre in the Prairie Region were accredited by the Canadian Council on Health Service Association;

How was this Funded?

- Received additional funding of $800K for the treatment of Hepatitis C.
- Received $675K under the National HIV/AIDS Strategy. Some of the expenditures are listed below:
  - $320K - training and education activities for offenders and staff;
  - $125K - training and implementation of an inmate peer education program;
  - $75K - enhancing relationships with key stakeholders;
  - $21K - evaluation of testing options; and
  - $30K - creation of a Federal/Provincial/Territorial Working Group,

Who were our Partners?

-Health Canada
-Provincial/Territorial Public Health Departments
-International Prison Stakeholders
-Canadian HIV/AIDS Legal Network
-Pan-American Health
-AIDS Service Organizations
-Canadian HIV/AIDS Society
-Province of New Brunswick Public Health Department

What are our Next Steps?

- Implement the action plans for the HIV program;
- Introduce the Rebetron Treatment in the treatment of Hepatitis C;
- Evaluation of Phase I of the Methadone Maintenance Treatment Program;
- Promulgate new policy on infectious diseases;
- Develop and implement a comprehensive HIV/AIDS Strategy and action plans; and
- Release a computer-assisted learning model on infectious diseases.

Key Result #3
Compliance with applicable provincial/professional health standards.

Issue: CSC Health Services, like community health providers, have had to adapt to significant changes that affect or potentially affect, our ability to continue providing high-quality, cost-effective care.

What did we Achieve?

- The Regional Treatment Centre in Archambault Institution, the Regional Health Centre in the Pacific Region and the Regional Psychiatric Centre in the Prairie Region were accredited by the Canadian Council on Health Service Association;

- Developed a Task Force on Health Care which will ensure that Health Services are appropriately resourced and will include the application of information technology as well as the monitoring of levels of health in the offender population;
- Conducted a review of the Regional Treatment Centre at Dorchester Penitentiary which examined the degree to which previous recommendations had been addressed;
- Moved forward on the mandate of the National Palliative Care Committee, including alternative and complementary therapies;
- Began a partnership with Human Resources and Development Canada on addressing the issues of recruitment and retention of highly qualified professionals.
- Drafted and circulated recruitment and retention strategies to the Health Services Council for review; and
- Conducted an education survey with nurses to ensure that the quality of services meets professional standards.

What are our Next Steps?

- The Task Force on Health Care will submit recommendations for a forward-looking correctional health care framework and strategic plan including recommendations for change, restructuring and investment;
- Obtain approval and implement policies and programs to assist with the care, treatment and support of offenders;
- Continue the development of standards for care, treatment and support;
- Explore policy issues and select potential pilot sites related to the provision of alternative and complementary therapies for inmates;
- Identify the main obstacles to recruiting and retaining highly qualified health professionals, especially psychologists and nurses; and
- Compile and distribute results of the Education Survey completed with nurses. Results will be referenced in the recommendations of the Task Force on Health Care.

CUSTODY

Key Commitment

To provide Canadians with:
Accommodation and management of offenders that is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option.

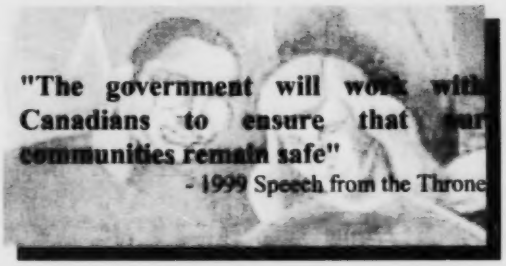

CUSTODY ($ dollars)	
Planned Spending (1999-2000)	601,856,000
Total Authorities (1999-2000)	570,134,776
1999-2000 Actuals	571,731,926
Actual FTEs Utilized	6,052

Percentage of Budget Spent per Business Line

Societal Context

Changes in demographics, the nature of crime, offender populations and correctional priorities are affecting the custodial responsibilities of CSC. Efforts are underway, to ensure the accommodation of a diverse offender population at the appropriate, safe, yet least restrictive level of security, and to facilitate successful reintegration into the community. Initiatives to reintegrate low-risk, non-violent offenders as soon as possible leave a greater percentage of high-risk, violent offenders in CSC custody. This obliges CSC's institutional regimes to focus on motivating offenders to change and to maintain such change. An increase in the number of offenders who defy authority while in custody is also contributing to an increase in major incidents.

Although relatively small numbers of women serve federal sentences (approximately 350 are incarcerated under federal jurisdiction), addressing their custodial and service needs is a challenge. Gender specific services and programs are offered to meet the different physical and mental health needs of women offenders. Of the incarcerated women offender population, approximately 25-30 are maximum security and about 40 have special needs.

CSC is addressing the significant problem of drug addiction from both a health and security perspective. This challenge is complicated by the fact that 7.9% of the institutional population and 6.3% of community inmate population have been associated with criminal organizations.

The activities and influence of the members of gangs and criminal organizations pose a serious threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutional operations and to the reintegration mandate.

All correctional jurisdictions face the continuing challenge of ensuring comprehensive compliance with legal and policy requirements, observing human rights stipulations and international conventions, especially with respect to the use of force, search techniques, the denial of privileges, overcrowding and double bunking.

Key Result #1
Offenders are housed at the appropriate security level.

Issue #1: Offenders are to be confined at the least restrictive security level.

What did we Achieve?

- The percentage of offenders housed at the appropriate security levels decreased by 1.5% over the past two years.

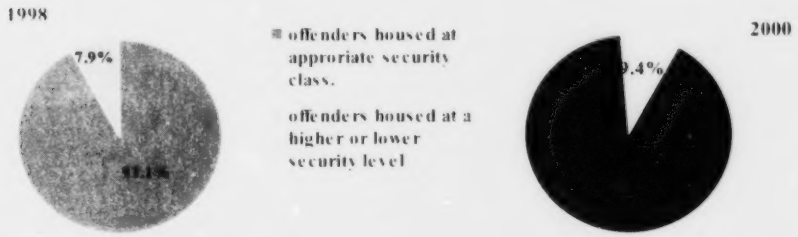

Note: The difference may relate to a data capture problem, given that some minimum security institutions are not properly identified in the Offender Management System (OMS). This aspect is being monitored closely.

- The proportion of Aboriginal offenders housed in maximum and medium security levels is higher than other inmates.

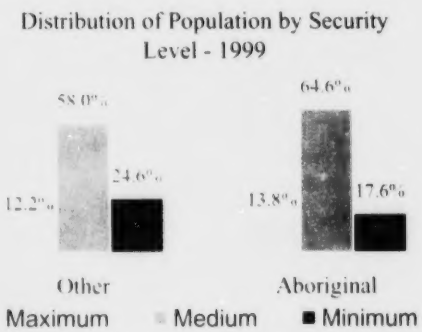

The activities and influence of the members of gangs and criminal organizations pose a serious threat to the safe, secure, orderly and efficient management of institutional operations and to the reintegration mandate.

All correctional jurisdictions face the continuing challenge of ensuring comprehensive compliance with legal and policy requirements, observing human rights stipulations and international conventions, especially with respect to the use of force, search techniques, the denial of privileges, overcrowding and double bunking.

Key Result #1
Offenders are housed at the appropriate security level.

Issue #1: Offenders are to be confined at the least restrictive security level.

What did we Achieve?

- The percentage of offenders housed at the appropriate security levels decreased by 1.5% over the past two years.

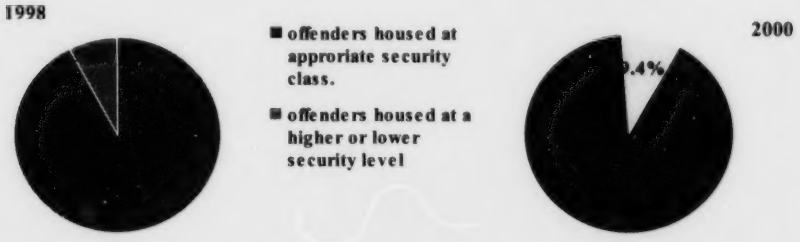

Note: The difference may relate to a data capture problem, given that some minimum security institutions are not properly identified in the Offender Management System (OMS). This aspect is being monitored closely.

- The proportion of Aboriginal offenders housed in maximum and medium security levels is higher than other inmates.

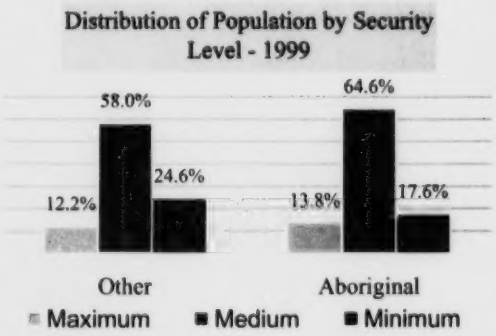

Issue #2: Use of double-bunking as a permanent accommodation measure is reduced significantly.

What did we Achieve?

- The double occupancy rate continues to decline, ensuring a better quality of life for offenders and staff; and
- From February 1998 to April 2000, the double occupancy rate fell from 24.9% to 21.4%. (This includes two inmates sharing a cell designed for one and two inmates sharing a cell designed for two).

Issue #3: Accommodation, programs, and services better suited to the respective needs of offenders.

What did we Achieve?

- The closure of Prison for Women fulfilled the original commitment of CSC and the former Solicitor General made in 1990, when the government approved the recommendations of the Task Force Report, *"Creating Choices"*. This achievement also marks CSC's progress over the past three years in researching issues concerning maximum security and special needs women offenders and developing and implementing a sustainable national strategy;
- On September 3, 1999 the Solicitor General announced the Intensive Intervention Strategy for Women Offenders. The needs and risks of maximum-security women and minimum/medium security women who experience mental health difficulties will be addressed through this Strategy. The implementation plan is on schedule as program development, operational planning, design and construction processes are underway not to mention the human resource plan for staffing and staff training;

Solicitor General closes the Prison for Women in Kingston, Ontario

OTTAWA, July 6, 2000 — Federal Solicitor General Lawrence MacAulay presided over the closing ceremony of one of Canada's oldest prisons, the Prison for Women in Kingston, Ontario. Mr. MacAulay said the closure of the 66-year-old prison, "marks the end of a long chapter in Canadian history, and it shows just how far we have come in federal corrections for women."

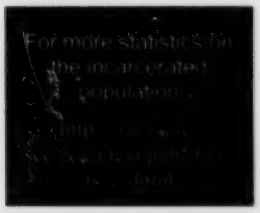

- The total population serving a sentence in the community increased by more than 15% between 1995-1996 (7,955) and 1999-2000 (9,160); and
- During this period, there was an increase of 5.2% of the total incarcerated population.

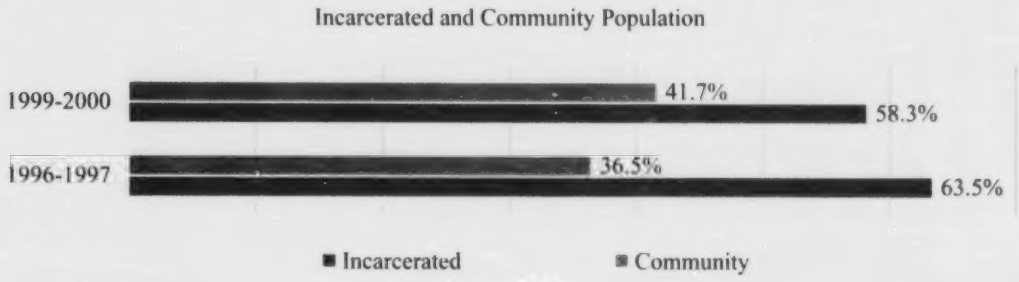

Women offenders

- All offenders had transferred out of the Prison for Women by May 8, 2000;
- The total (incarcerated and community) women offender population has increased since March 1996 by 32% (from 646 to 853 in March 2000);
- The percentage of women offenders serving their sentence in the community has increased by 5.6% between 1998-1999 and 1999-2000; and
- Greater proportions of women are in the community on conditional release than are incarcerated.

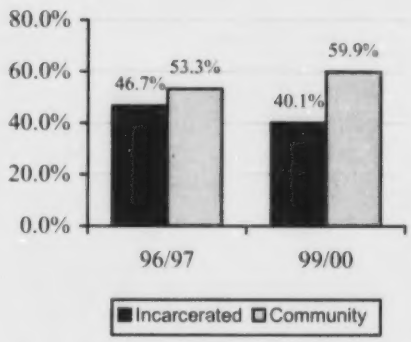

Aboriginal offenders

- The Aboriginal offender population has grown every year since routine tracking commenced in 1987. The total Aboriginal offender population increased by 15% between February 1997 and February 2000 (from 2,705 to 3,194);
- The percentage of Aboriginal offenders serving their sentence in the community has increased by 7%; and
- An Aboriginal recruitment strategy has been developed in order to respond to staffing requirements of CSC.

Did you know that...

Comparisons of European and North American imprisonment rates (both adults and youth) for 1997 show that Canada's rate (129 per 100,000) was higher than the highest rate in Europe (England at 120 per 100,000), but significantly below the incarceration rate of the United States (649 per 100,000).

Who were our Partners?

-Union of Solicitor General Employees
-National Parole Board
-Correctional Investigator
-Province of New-Brunswick
-Provincial and Territorial Ministers for Justice and Corrections
- Her Majesty's Prison Service, England and Wales
-Federal/Provincial/Territorial Heads of Corrections
-International Roundtable on Corrections Excellence
-Aboriginal organizations and communities

Key Result #2
Security measures that minimize the number of institutional incidents

Issues #1: While CSC is releasing more low-risk, non- violent offenders, a growing number of offenders who defy authority while in custody is contributing to an increase in major incidents.

What did we Achieve?

Interim Audit on Personal Portable Alarms (PPAs)

This assessed compliance with policies and procedures related to the wearing and use of Personal Portable Alarms. Findings were issued to all responsibility centres as a reminder of the need to ensure proper utilization of PPAs.

Institutional Incidents

- During 1999-2000 FY, there were 86 major institutional incidents. This represents a rate of 7.0 incidents per 1,000 inmates, an increase over last year's rate of 5.2 but, still below the 10 year trend of 7.4 incidents per 1000 inmates. This includes staff murders, hostage taking/forcible confinements, suicides, major assaults on inmates, major inmate fights, major disturbances and suicides.

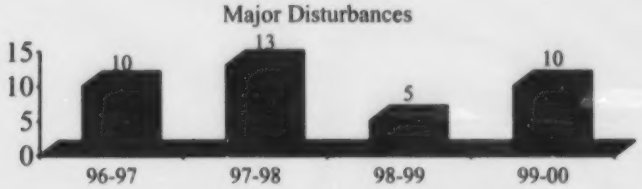

- During 1999-2000 there were 10 major disturbances.

Who were our Partners?

-Union of Solicitor General Employees
-National Parole Board
-Correctional Investigator
-Province of New-Brunswick
-Provincial and Territorial Ministers for Justice and Corrections
- Her Majesty's Prison Service, England and Wales
-Federal/Provincial/Territorial Heads of Corrections
-International Roundtable on Corrections Excellence
-Aboriginal organizations and communities

Key Result #2
Security measures that minimize the number of institutional incidents.

Issues #1: While CSC is releasing more low-risk, non- violent offenders, a growing number of offenders who defy authority while in custody is contributing to an increase in major incidents.

What did we Achieve?

Interim Audit on Personal Portable Alarms (PPAs)

This assessed compliance with policies and procedures related to the wearing and use of Personal Portable Alarms. Findings were issued to all responsibility centres as a reminder of the need to ensure proper utilization of PPAs.

Institutional Incidents

- During 1999-2000 FY, there were 86 major institutional incidents. This represents a rate of 7.0 incidents per 1,000 inmates, an increase over last year's rate of 5.2 but, still below the 10 year trend of 7.4 incidents per 1000 inmates. This includes staff murders, hostage taking/forcible confinements, suicides, major assaults on inmates, major inmate fights, major disturbances and suicides.

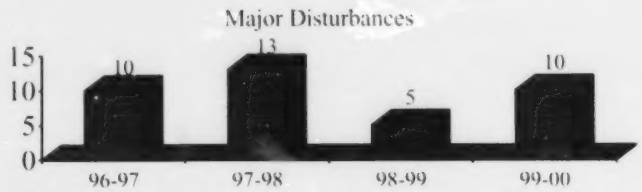

- During 1999-2000 there were 10 major disturbances.

Escapes - Maximum and Multilevel Security Institutions

- During 1999-2000, two (2) inmates were reported to have escaped from maximum/multilevel security (2 separate escapes);
- One inmate was recaptured the same day. The other committed suicide 14 days after the escape; and
- Although this represents an increase in the number of escapes over last year (1), it also represents a decrease in the number of escaped inmates (2 this year; 3 last year).

	96-97	97-98	98-99	99-00
National Total	5 (9)*	1 (1)	1 (3)	2 (2)
Rate per 1,000	1.6	0.3	0.4	0.7

*Numbers in brackets represent the number of inmates who escaped.

Escapes - Medium Security Institutions

- During 1999-2000, 3 inmates escaped from medium security custody (2 escapes);
- This represents a decrease in the number of escaped inmates over last year (5 inmates - 4 escapes); and
- All 3 inmates were recaptured, one was recaptured the same day and two within a week of the date of escape.

	96-97	97-98	98-99	99-00
National Total	2 (2)	3 (3)	4 (5)	2 (3)
Rate per 1,000	0.2	0.4	0.5	0.3

Escapes -Minimum Security Institutions

- Despite some variance over the past four years, the overall rates are dramatically lower than those in the early 90s, which peaked at 130.5 in 1991-1992;
- The number of escapees from minimum security is 91. This is a decrease of 15 over the same period last year; and (Further information can be found on page 75 to 78)
- By year -end, 82 escapees had been recaptured, - 20 had been charged with new offences. (17 of the 20 were non-violent and 3 were violent)

	96-97	97-98	98-99	99-00
National Total	47	66	106	91
Rate per 1,000	24.4	31.8	45.1	39.8

Hiring of 1000 additional Correctional Officers

- CSC is in the second year of a three-year initiative for the hiring of 1000 additional correctional officers. The target for on strength correctional staff for May 1, 2000, including the new 1,000 correctional officers, was 5,594. As of May 1, 2000, the total number of correctional officers on strength was 5,433, leaving a shortfall of 161. This shortfall results from the high number of staff members lost through attrition (685) since April 1998. CSC is currently running hiring programs across the country to ensure that our correctional officer staff complement reaches its target of 5,712 by April 1, 2001, which includes the 1000 additional staff; and
- Development and use of a National Qualifications Standard, a new Personal Suitability tool, for staffing the 1000 CXs.

Audit on Emergency Response Teams

The audit determined compliance with policy and procedures. The audit also focused on the effectiveness of the use of video equipment during incidents. Action plans to address recommendations are currently under development.

What are our Next Steps?

- Implementation of the approved recommendations of a Security Task Force report will improve safety for staff, offenders and the public. The report is available on CSC's Web site.

Who were our Partners?

-Public Service Commission
-Human Resources Development Canada
-Various Aboriginal Organizations

Issue #2: Safety and health are threatened by the criminal activities of gangs and organized crime.

The operations of these groups revolve around extortion, drugs, money laundering, prostitution, gambling, and protection. Violence and threats of violence are the main characteristics of their methods of operation.

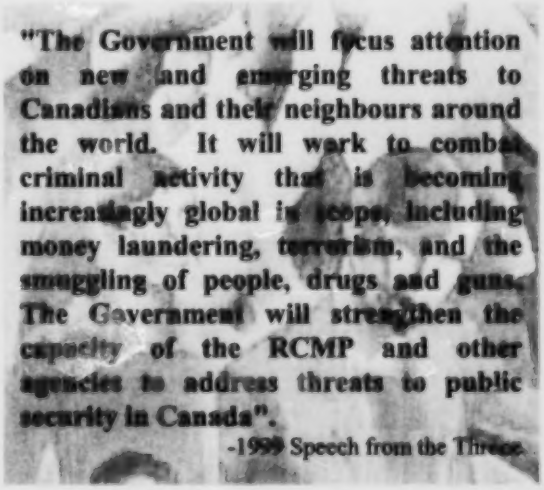

Increasing numbers of members of these criminal organizations are being sentenced to the federal correctional system. Even though our inmate population has decreased, the population of gangs and organized crime has increased. Their illegal activities within prisons and their methods of control are increasingly linked to the criminal activities of street gangs and organized crime in the community.

In January 1998, 1300 offenders were identified as associates or members of criminal organizations under the jurisdiction of the CSC, representing 7.3% of the institutional population and 6.2% of the community population. As of February 2000 the number had increased to 1582 offenders identified as members or associates of gangs and criminal organizations, representing 7.9% of the institutional population plus 6.3% of the community population. Currently these offenders represent 49 separate groups in the institutions. The most prevalent are motorcycle gangs, aboriginal youth gangs and street gangs.

What is our Strategy?

The establishment of a gang/organized crime strategy:

- Developing actions to prevent members of criminal organizations from exercising influence and power in correctional facilities;
- Encouraging members of criminal organizations to break their ties with those organizations and to assist them in their efforts;
- Assisting staff in incidents of intimidation, coercion and threats;
- Development of the computer application *An Integrated Approach to Gang and Organized Crime Management,* which provides information on criminal organizations to staff;
- A full-time Regional Gang Coordinator in two regions, and as a part of existing duties in the remainder of the three regions;
- Programs to assist offenders to renounce their membership and lifestyle. These programs are presently being piloted and under evaluation. If found effective, the Service plans to implement them nationally; and
- Completion of research into the different gang characteristics, to assist in developing specific programs and intervention techniques for each gang type.

What did we Achieve?

- Security-related information on institutional and community incidents, high risk offenders, and membership in gangs and other criminal organization is collected and disseminated quarterly;
- All staff, including line correctional officers, have been trained on the Gang Management Program;
- Gang information is updated using the organized crime data from the Criminal Intelligence Service Canada (CISC) Annual Report; and
- The secondment of a Parole Officer to the (CISC) has improved CSC' s working relationship with the RCMP, Canada Customs and Revenue Agency, Immigration Canada, and the Department of National Defense.

What is our Next Step?

- CSC is working with its partners to develop and implement the strategy on gangs and organized crime.

Who were our Partners?

-National Parole Board
-CISC
-Canada Customs and Revenue Agency
-Correctional Investigator
-Union of Solicitor General Employees
-Department of National Defense
-Immigration Canada
-RCMP

Issue #3: Drug and alcohol-related problems pose a long-term threat to the health and well being of Canadians and is a key factor in criminal activity.

Substance use and abuse is a serious problem for federal offenders.

- Approximately 70% have some identified level of problems with drugs and/or alcohol.
- Approximately 56% were intoxicated while committing their current offence.

CSC research indicates the relationship between substance abuse and crime increases dramatically as the severity of offenders substance abuse problems increase.

CSC is a partner with other federal government departments in implementing Canada's Drug Strategy. CSC' s drug and alcohol strategy focuses on two keys areas -- controlling the supply of drugs in penitentiaries and reducing the demand for drugs through prevention and treatment.

What is our Strategy?

CSC clearly specifies both drugs and alcohol as part of its strategy. Indeed, an analysis of offender intake data for admissions in the past three years found that the majority of offenders have problems with both drugs and alcohol (45%), rather than with alcohol alone (13%) or drugs alone (18%). Only 24% do not have a problem with drugs or alcohol.

The Drug Strategy promotes a more balanced approach by controlling the supply of drugs and reducing the demand for both drugs and alcohol. Substance abuse is viewed from a public health perspective rather than a criminal perspective.

What did we Achieve?

- CSC has a well established urinalysis program for incarcerated and conditionally released offenders that has proven effective in detecting and deterring drug use;
- Better preventive security information sharing to identify users and traffickers;
- Improved communication within CSC and with police and crown attorneys; and
- Continuing delivery of first rate substance abuse programs for those addicted.

What are our Next Steps?

For more information on CSC research http://www.csc-scc.gc.ca/text/research_e.shtml

- CSC efforts will continue to be directed to breaking the cycle of addiction and crime among federal offenders and on reducing the related risk of transmission of infectious diseases;
- CSC will continue to develop high-quality, research-based programs to address the needs of offenders with serious substance abuse problems;
- The Security Task Force recommended that "*CSC acquire its own drug dogs, using a single handler system, and develop standardized programs for both the dogs and the handlers*". This recommendation has been accepted and the Service is planning to acquire trained dogs and provide training for staff selected for the program;
- The increased use of drug detection dogs, ion scans and other new technologies to improve existing search practices, combined with CSC' s ability to gather and analyze information to produce valid and reliable intelligence, will have a positive impact on the safety, security and health of the offender population;
- Strengthened relationship with police to increase the number of charges laid against persons attempting to smuggle drugs into federal institutions.

Key Commitment

To provide Canadians with:
Offenders who are safely and effectively reintegrated.

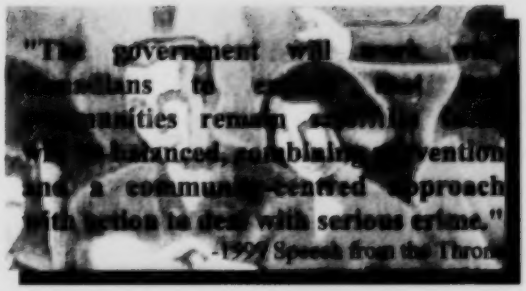

REINTEGRATION ($ dollars).	
Planned Spending (1999-2000)	427,712,000
Total Authorities (1999-2000)	486,436,312
1999-2000 Actuals	470,573,233
Actual FTEs Utilized	4,243

Percentage of Buget Spent per Business Line

Societal Context

Current forecasts indicate that Canada still imprisons proportionately higher numbers of people than many other developed countries. If current trends continue, the offender population will continue to grow over the next several years. There is a growing contingent of "lifers," an increase in the number of violent offenders, a decline in the number of offenders who obtain a discretionary form of conditional release, and an increasing percentage of offenders with multiple needs. These factors have long-term implications for the types and numbers of programs required for successful offender reintegration.

The service sector and high technology industries are currently leading the Canadian job market. This puts pressure on CSC to ensure that the occupational training and work experience it provides to offenders will equip them with appropriate skills for securing employment. As well, the offender population is aging, and this raises issues concerning the employment prospects of offenders.

Aboriginal offenders are disproportionately represented in federal institutions. The Corrections and Conditional Release Act provides opportunities to advance the involvement of Aboriginal communities in correctional service delivery to Aboriginal offenders in a more direct and fundamental way. (Sections 81 & 84)

The general public has a fear of violent and sex offenders. Although this fear is not supported by actual crime rates, which are decreasing, it can and often does increase public resistance to community release programs, and challenges CSC to design effective programs.

Key Result #1
Case preparation processes that optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release date.

Issue #1: Develop, implement and improve policies, plans and procedures that will optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release date.

What did we Achieve?

Policy requires the Correctional Planning process, including the Intake Assessment, to be completed within 70 calendar days of an offender's sentence commencement date.

- A key factor in the timely preparation of offenders is the completion of the correctional plan. Since 1996-97, major improvements to the case preparation process have led to a dramatic decrease in the time required to complete the plan, to an average of about 68 days, from the previous average of 144 days; and
- The objective of providing staff with more time to work with offenders has been met. Offenders now have more time for program participation and staff, more time to prepare offenders' case for submissions to the National Parole Board prior to their eligibility dates. Through the quality assurance process, and the use of Reports of Automated Data Applied to Reintegration (RADAR) to ensure that legal target dates are met, CSC is now more confident that its case management process meets its standards.

What activities did we do?

- Completed a draft Sentence Management Manual;
- Completed the policy on Long Term Supervision;
- Completed the training sessions for victim liaison coordinators and finalized the Standing Operating Practice (SOP) on Disclosure to Victims;
- Reviewed and reported on the implementation issues of the Operation Bypass initiative (details can be found on page 78 to 83); and
- Completed a review of the caseload ratio for institutional parole officers.

The general public has a fear of violent and sex offenders. Although this fear is not supported by actual crime rates, which are decreasing, it can and often does increase public resistance to community release programs, and challenges CSC to design effective programs.

Key Result #1
Case preparation processes that optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release date.

Issue #1: Develop, implement and improve policies, plans and procedures that will optimize the number of offenders prepared for their earliest conditional release date.

What did we Achieve?

- A key factor in the timely preparation of offenders is the completion of the correctional plan. Since 1996-97, major improvements to the case preparation process have led to a dramatic decrease in the time required to complete the plan, to an average of about 68 days, from the previous average of 144 days; and

Policy requires the Correctional Planning process, including the Intake Assessment, to be completed within 70 calendar days of an offender's sentence commencement date.

- The objective of providing staff with more time to work with offenders has been met. Offenders now have more time for program participation and staff, more time to prepare offenders' case for submissions to the National Parole Board prior to their eligibility dates. Through the quality assurance process, and the use of Reports of Automated Data Applied to Reintegration (RADAR) to ensure that legal target dates are met, CSC is now more confident that its case management process meets its standards.

What activities did we do?

- Completed a draft Sentence Management Manual;
- Completed the policy on Long Term Supervision;
- Completed the training sessions for victim liaison coordinators and finalized the Standing Operating Practice (SOP) on Disclosure to Victims;
- Reviewed and reported on the implementation issues of the Operation Bypass initiative (details can be found on page 78 to 83); and
- Completed a review of the caseload ratio for institutional parole officers.

- The following activities have been completed or are on-going to ensure the quality of all case management documents and processes:
  - Completed a review of "frequency of contact" in community supervision;
  - Completing quarterly monitoring of the unit management responsibility matrix;
  - Producing reports on case management aspects of offenders escaping from minimum security;
  - Producing performance data on compliance with case management;
  - Producing monthly integration Report Card; and
  - Producing mid and year-end Progress Report.

Audits on Institutional and Community Case Management

These audits were conducted with emphasis on the major changes resulting from Operation By - Pass.

A draft report was issued to review preliminary findings. A final report is anticipated in fiscal year 2000-01.

Issue #2: A measure of successful re-integration is a decrease in the percentage of offenders incarcerated past their parole eligibility date.

What did we Achieve?

Between August of 1998 and March 2000:

- There was a slight decrease in the percentage of offenders incarcerated past their day parole eligibility date (74.3% to 72.9%); and
- There was a slight decrease in the percentage of offenders incarcerated past their full parole eligibility date (59.0% to 58.6%).

There are significant differences between men, women and Aboriginal offenders:

- The percentage of aboriginal offenders incarcerated past their day parole eligibility date is significantly higher than the percentage for non aboriginal offenders (86% Vs 73%);
- The percentage of aboriginal offenders incarcerated past their full parole eligibility date is significantly higher than the percentage for non aboriginal offenders (72% Vs 59%); and
- Fewer women are past their parole eligibility dates (38% are past their day parole eligibility date and 32% are past their full parole eligibility date).

Issue #3: Offenders are Participating in Temporary Absence and Work Release

What did we Achieve?

- The use of program related temporary absences and work releases has increased over the past four years, which provided offenders with the opportunity to re-join society in a controlled and gradual manner, rather than only at the end of their sentence.

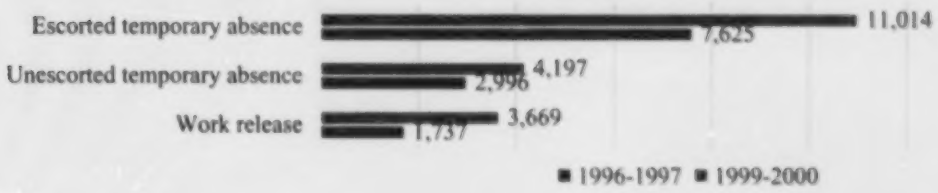

- Participation rates are different for aboriginal offenders, who represent 17% of the incarcerated population;
  - 10.2% of UTAs were granted to Aboriginal offenders;
  - 13.3% of WRs were granted to Aboriginal offenders; and
  - 18.4% of ETAs were granted to Aboriginal offenders.

What is our Next Step?

- The new Sentence Management Manual will improve the practice of sentence management and contribute to the safe reintegration of offenders at, or soon after, eligibility.

Key Result #2

Reintegration measures that: a) Optimize the number of offenders who complete their conditional release without revocation; and b) Minimize the number of community incidents.

Issue: While it is important to try to release offenders at their earliest eligibility date, it is of the utmost importance to do so with the safety and security of the public in mind.

What did we Achieve?

Conditional Releases

- More offenders were released on all types of release (20,246) compared to 1998-99 (19,590). A rate of 21.7 per 1000 offenders was maintained in comparison to 20 per 1000 for the last fiscal year;
- Reintegration efforts are also beginning to yield modest benefits for Aboriginal offenders:
  - The Aboriginal conditional release population is growing at a faster rate than the overall conditional release population (25.9% from December 1997 December 1999 compared to the growth rate for the overall conditional release population 8.2%); and
  - The proportion of Aboriginal offenders on day and full parole rose by 5.8% between the end of the first and third quarters of 1999-2000.

Revocations

Rate of revocation with / without offence – National

	1996-1997 (%)	1999-2000 (%)
Day Parole revocations with offence	119 (3.08%)	225 (4.16%)
Day Parole revocations without offence	369 (9.54%)	453 (8.38%)
Full Parole revocations with offence	258 (3.81%)	200 (2.91%)
Full Parole revocations without offence	436 (6.44%)	274 (3.99%)
Statutory Release revocations with offence	657 (8.24%)	679 (8.52%)
Statutory Release revocations without offence	1529 (19.18%)	1310 (16.44%)

Source: Corporate Results, June 2000 - OMS, as of July 2, 2000

- The day parole and statutory release revocation rates for Aboriginal offenders are higher than those for non-Aboriginal offenders; however, the full parole revocation rates for both groups are almost identical (1.26% for Aboriginal versus 1.30% for non-Aboriginal offenders);
- For those released on day parole, revocation with offence went up, while revocation without offence dropped;
- For those released on full parole, revocation with and without offence decreased; and

Key Result #2
Reintegration measures that: a) Optimize the number of offenders who complete their conditional release without revocation; and b) Minimize the number of community incidents.

Issue: While it is important to try to release offenders at their earliest eligibility date, it is of the utmost importance to do so with the safety and security of the public in mind.

What did we Achieve?

Conditional Releases

- More offenders were released on all types of release (20,246) compared to 1998-99 (19,590). A rate of 21.7 per 1000 offenders was maintained in comparison to 20 per 1000 for the last fiscal year;
- Reintegration efforts are also beginning to yield modest benefits for Aboriginal offenders:
  - The Aboriginal conditional release population is growing at a faster rate than the overall conditional release population (25.9% from December 1997 December 1999 compared to the growth rate for the overall conditional release population 8.2%); and
  - The proportion of Aboriginal offenders on day and full parole rose by 5.8% between the end of the first and third quarters of 1999-2000.

Revocations

Rate of revocation with / without offence – National

	1996-1997 (%)	1999-2000 (%)
Day Parole revocations with offence	119 (3.08%)	225 (4.16%)
Day Parole revocations without offence	369 (9.54%)	453 (8.38%)
Full Parole revocations with offence	258 (3.81%)	200 (2.91%)
Full Parole revocations without offence	436 (6.44%)	274 (3.99%)
Statutory Release revocations with offence	657 (8.24%)	679 (8.52%)
Statutory Release revocations without offence	1529 (19.18%)	1310 (16.44%)

Source: Corporate Results, June 2000 - OMS, as of July 2, 2000

- The day parole and statutory release revocation rates for Aboriginal offenders are higher than those for non-Aboriginal offenders; however, the full parole revocation rates for both groups are almost identical (1.26% for Aboriginal versus 1.30% for non-Aboriginal offenders);
- For those released on day parole, revocation with offence went up, while revocation without offence dropped;
- For those released on full parole, revocation with and without offence decreased; and

- For those released on statutory release, revocation with offence increased slightly and revocation without offence decreased.

Community Incidents*

- The total number of serious community offences was higher for FY 1999-2000 (198 compared to 165 in the previous year). This represents a rate of 21.7 per 1,000 offenders for FY 1999-2000, marginally higher than last year's rate of 20, and below the average annual rate of 24 for the previous five fiscal years (from 1994-95 to 1998-99).

	1998-99	1999-2000
Murder and manslaughter	7	7
Attempted murder	6	10
Armed robbery	70	94
Sexual assault	32	23
Major Assault	31	39
Hostage-Taking	2	0
Forcible Confinement	2	4
Other Sensational	15	21

*The figures above are based on incidents reported to NHQ of offenders arrested and charged with a serious offence while on Day Parole, Full Parole or Statutory Release. It should be noted that although offenders have been charged, it does not reflect the final result of the court hearing (convictions).

Proportion of Crimes Committed

As a proportion of all crimes reported to police, federal offenders on conditional release re-admitted with a new conviction, were responsible for about 0.9 of every 1,000 federal statute offences, including:

- 1 of every 1,000 violent offences;
- 0.6 of every 1,000 sexual offences;
- 1 of every 1,000 drug offences; and
- 0.9 of every 1,000 property or other federal statute offences.

Released Federal Offenders Contribution to Crime

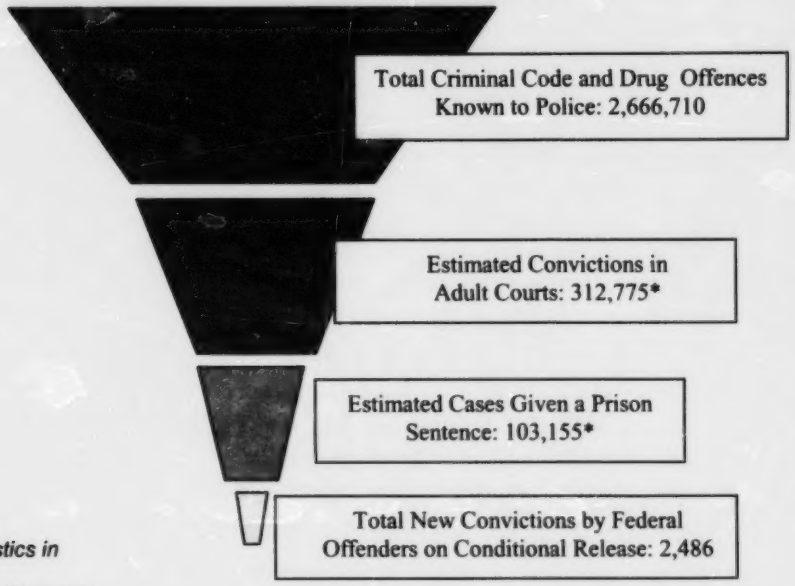

**Adjusted for Missing Data*
Source: CCJS, Crime Statistics in Canada, 1998;
CCJS, Adult Criminal Court Statistics 1997-98;
CSC, MIC Section, August 1999.

Investigations

In 1999/2000, 26 national investigations were convened to examine serious incidents in institutions (16) and in the community (10).

In the institutions, investigators examined eight murders, three hostage-takings, two major disturbances, two escapes and one death. Community incidents investigated included nine murders, and one case of forcible confinement/sexual assault.

While staff responded to incidents with professionalism and the supervision of inmates and conditionally released offenders was generally adequate, the need to improve collateral contacts with family and friends of offenders was a common finding. The identification and sharing of critical information was found to have improved since last year, as has crime scene preservation.

Among compliance issues, findings of non-compliance were similar to last year's investigations (personal portable alarms not being worn, inmate movement and monitoring not properly executed, and the frequency of contact with offenders not in accordance with standards). New issues raised included video monitoring, structural deficiencies, and Critical Incident Stress Management. These are case specific circumstances. The offices of primary interest have submitted action plans or have taken appropriate corrective action.

Regions reported 241 incidents in a 15 month period starting January 1, 1999 - March 31, 2000 (versus 209 in 1998), that prompted regional investigations in both the institutions and in the community.

The greatest category of incidents investigated, at the regional or local level, is deaths (50) (other than suicides and murders) most of them due to natural causes. In the institutions, 213 investigations were convened. Among these: 14 suicides; 26 escapes; and, numerous assaults on offenders.

In the community, 28 investigations were conducted (versus 37 last year). Most events were related to natural deaths, timely revocation of conditionally released offenders and new offenses (theft, forcible confinement, sexual assault).

Who were our Partners?

-National Parole Board
-Elizabeth Fry Society
-Victims organizations
-St Leonard's Society
-John Howard Society
-Aboriginal communities and organizations
- Office of the Correctional Investigator

Key Result #3
Length of time the offenders spend in administrative segregation or the Special Handling Unit.

Issue #1: The less time offenders spend in administrative segregation, the more time they have to participate in reintegration programs and the more time staff have to assist them for their earliest release date review.

What did we Achieve?

- The Service still experiences difficulty in controlling the use of administrative segregation as a means of managing its most difficult inmates. The increase in the number of low-risk, non-violent offenders released through reintegration efforts leaves CSC to manage offenders who are the most impervious to making and maintaining positive lifestyle changes;
- From 1998-1999 to 1999-2000, the total number of involuntary placements increased (from 5,422 to 5,940) and the average total number of days spent in involuntary segregation also increased (from 27.7 to 28.8). On the other hand, while the total number of voluntary placements increased (from 2,520 to 2,627), the average total number of days spent in voluntary segregation has decreased (from 67.3 to 60.1); and
- Statistics are collected and analyzed on a monthly basis and reports shared with the Office of the Correctional Investigator. The prescribed reviews of each case are completed at least on a monthly basis to ensure that offenders are released from segregation at the appropriate time.

Women Offenders

- From 1998-1999 to 1999-2000, the number of involuntary placements decreased (from 228 to 225), while the average total number of days spent in involuntary segregation increased (from 9.1 to 13.1). On the other hand, while the total number of voluntary placements also decreased (from 76 to 37), the average total number of days spent in voluntary segregation increased (from 4.5 to 8.2); and
- The closure of the Prison for Women and the offender adjustment problems following their transfer to the regional facilities may have contributed to the increase in the average stay in segregation.

Aboriginal Offenders

- From 1998-1999 to 1999-2000, the total number of involuntary placements has increased (from 1101 to 1227), while the average total number of days spent in involuntary segregation decreased (from 32.0 to 31.7). The total number of voluntary placements increased (from 392 to 471), but the average total number of days spent in voluntary segregation also decreased (from 67.9 to 61.3).

Issue #2: Special Handling Units (SHU) - offenders are housed in the least restrictive security level.

What did we Achieve?

- The development of policies on the SHU and on Long -Term Supervision that aim to provide staff with clear direction while understanding the ultimate goal of safe offender reintegration. The importance of maintaining this focus is also the primary reason for conducting analyses of SHU cases and dangerous offenders. These reviews aim to identify "best practices" that contribute to the safe reintegration of these offenders into the community;
- Completed an analysis of cases in custody at the SHU for more than 5 years; and
- Finalized the Long - Term Supervision policy.

Key Result #4
Men, women and Aboriginal offenders are housed in institutions providing programs that respond to their specific needs.

Issue: To implement programs that address criminological factors. These factors change according to the targeted clientele. Depending on whether the program is aimed at men, women or Aboriginal offenders (men or women) and whether the program is intended for incarcerated or released offenders, the intensity and content of the program must change. They, therefore, must be adapted to the gender, the culture and the status of the clientele.

Regions reported 241 incidents in a 15 month period starting January 1, 1999 - March 31, 2000 (versus 209 in 1998), that prompted regional investigations in both the institutions and in the community.

The greatest category of incidents investigated, at the regional or local level, is deaths (50) (other than suicides and murders) most of them due to natural causes. In the institutions, 213 investigations were convened. Among these: 14 suicides; 26 escapes; and, numerous assaults on offenders.

In the community, 28 investigations were conducted (versus 37 last year). Most events were related to natural deaths, timely revocation of conditionally released offenders and new offenses (theft, forcible confinement, sexual assault).

Who were our Partners?

-National Parole Board
-Elizabeth Fry Society
-Victims organizations
-St Leonard's Society
-John Howard Society
-Aboriginal communities and organizations
- Office of the Correctional Investigator

Key Result #3
Length of time the offenders spend in administrative segregation or the Special Handling Unit.

Issue #1: The less time offenders spend in administrative segregation, the more time they have to participate in reintegration programs and the more time staff have to assist them for their earliest release date review.

What did we Achieve?

- The Service still experiences difficulty in controlling the use of administrative segregation as a means of managing its most difficult inmates. The increase in the number of low-risk, non-violent offenders released through reintegration efforts leaves CSC to manage offenders who are the most impervious to making and maintaining positive lifestyle changes;
- From 1998-1999 to 1999-2000, the total number of involuntary placements increased (from 5,422 to 5,940) and the average total number of days spent in involuntary segregation also increased (from 27.7 to 28.8). On the other hand, while the total number of voluntary placements increased (from 2,520 to 2,627), the average total number of days spent in voluntary segregation has decreased (from 67.3 to 60.1); and
- Statistics are collected and analyzed on a monthly basis and reports shared with the Office of the Correctional Investigator. The prescribed reviews of each case are completed at least on a monthly basis to ensure that offenders are released from segregation at the appropriate time.

Women Offenders

- From 1998-1999 to 1999-2000, the number of involuntary placements decreased (from 228 to 225), while the average total number of days spent in involuntary segregation increased (from 9.1 to 13.1). On the other hand, while the total number of voluntary placements also decreased (from 76 to 37), the average total number of days spent in voluntary segregation increased (from 4.5 to 8.2); and
- The closure of the Prison for Women and the offender adjustment problems following their transfer to the regional facilities may have contributed to the increase in the average stay in segregation.

Aboriginal Offenders

- From 1998-1999 to 1999-2000, the total number of involuntary placements has increased (from 1101 to 1227), while the average total number of days spent in involuntary segregation decreased (from 32.0 to 31.7). The total number of voluntary placements increased (from 392 to 471), but the average total number of days spent in voluntary segregation also decreased (from 67.9 to 61.3).

Issue #2: Special Handling Units (SHU) - offenders are housed in the least restrictive security level.

What did we Achieve?

- The development of policies on the SHU and on Long -Term Supervision that aim to provide staff with clear direction while understanding the ultimate goal of safe offender reintegration. The importance of maintaining this focus is also the primary reason for conducting analyses of SHU cases and dangerous offenders. These reviews aim to identify "best practices" that contribute to the safe reintegration of these offenders into the community;
- Completed an analysis of cases in custody at the SHU for more than 5 years; and
- Finalized the Long - Term Supervision policy.

Key Result #4
Men, women and Aboriginal offenders are housed in institutions providing programs that respond to their specific needs.

Issue: To implement programs that address criminological factors. These factors change according to the targeted clientele. Depending on whether the program is aimed at men, women or Aboriginal offenders (men or women) and whether the program is intended for incarcerated or released offenders, the intensity and content of the program must change. They, therefore, must be adapted to the gender, the culture and the status of the clientele.

How was this Funded?

- A total of $11 million was added to the budget of community programs during the 1999-2000 FY.
- The resourcing for the community is now more balanced. New funding brought the budget of the community from 16% to 25%.

What did we Achieve?

- Completed a review of the intensive supervision program;
- Completed the consultation on "dynamic factor identification." A new analysis instrument is currently being drafted;
- Conducted an in-depth review of dangerous offenders to ensure that these offenders were not being excluded from program participation due to their indeterminate sentence status and to improve practices leading to their safe reintegration into the community;
- Implemented Intensive Support Units for women in all regions and training was completed in four regions;
- Developed a draft core High Intensity Substance Abuse Program (HISAP), including manuals and training plan. Presentation to the Accreditation Panel is planned for March 2001 and full implementation in FY 2001-2002;
- Completed implementation of the National High Intensity Violence Prevention Program, including preparations for accreditation. All program elements are completed and implemented in six sites;
- Developed and implemented a Motivational Interviewing Program, completed the development of Train the Trainers sessions, completed the pilot program and delivered staff training in all regions;
- Developed moderate and low intensity Sex Offender Programs and ran a pilot program in six sites across the country - the accreditation process will proceed in the year 2000;
- CSC obtained additional funding to provide offenders with the opportunity to complete education programs up to a high school diploma. This will help offenders find employment in the community;
- Completed a Generic Program Delivery Officer training package to ensure proper staff training and the ongoing quality control of program delivery;
- Completed the training for trainers in the "Working with Offenders in the Workplace" program;
- Prepared and distributed the Annual Report on Correctional Programs;

Did you know...

For more than a decade, the CSC has been developing research-based programs designed to reduce the likelihood of offenders committing new offences following release. These programs have become one of the key interventions used by CSC to "actively encourage and assist offenders to become law-abiding citizens".

CSC programs are designed to serve the specific needs of different groups. The following represents a list of CSC' s core programs:
Counter-Point Programs, Education and Employment Programs, Ethno-cultural Programs, Family Violence Programs, Living Skills Programs, Sex Offender Programs, Substance Abuse Programs and Violence Prevention Programs.

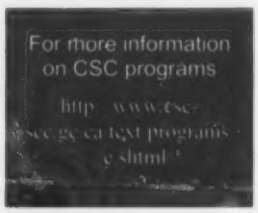

- Evaluated the Regional Substance Abuse Programs (ECHO and STOP);
- Completed the Substance Abuse Classification Study (88 programs across regions reviewed);
- Evaluated National Substance Abuse Programs, Offender Pre-release Substance Abuse Program (OSAPP) and Choices. This evaluation indicated that, compared with a matched group of offenders who did not take OSAPP, program participants yielded reductions in overall readmission rate (13%), new convictions (29%) and violent Offences(53%);
- Other CSC data indicated that while most offenders choose abstinence, offenders who completed OSAPP with the ego of moderating their use of alcohol and other drugs were re-convicted at a slightly lower rate versus those who were attempting to abstain completely from all toxicants (20% versus 12%); and
- Implemented the Counter Point Program (Living Skills Programs) in community sites in all regions.

LITERACY 2000 CONFERENCE: TOWARDS REINTEGRATION

A successful international conference entitled *Literacy 2000: Towards Reintegration* was held in Ottawa from April 30th to May 3rd, 2000. This conference was co-hosted by the United States Federal Bureau of Prisons. The conference celebrated the tenth anniversary of the *Freedom to Read Conference,* which was also held in Ottawa. The main goals of the conference were to share views and best practices, and to raise the awareness of the importance of literacy within the field of criminal justice. 800 delegates from 18 countries, mainly front line correctional educators, attended the Conference. For more information visit www.literacy2000.com

Establishment of CSC Addictions Research Division

"The research conducted at the new facility will help show us how we can reduce the devastating criminal effects of drugs and alcohol on Canadian society," said Solicitor General Lawrence MacAulay. "There is a well-established link between substance abuse and criminal behaviour. The Addictions Research Division is a clear sign of my commitment to meet the problem of substance abuse head-on, and to make our communities safer places in which to live."

Aboriginal Offenders

- Developed the Aboriginal Program Strategy - This strategy will combine all the elements of effective Aboriginal Programming from the intake to the community phase;
- Prepared a request for a proposal on a Aboriginal Substance Abuse Program;
- Reviewed a proposal for an Aboriginal Family Violence program. Consultations have begun and the program is scheduled for implementation in FY 2000-2001;
- Reviewed the "In Search of Your Warrior" program (Aboriginal Violence Prevention Program) currently operating in the Prairie Region. The inclusion of this

program as an Aboriginal Program is being targeted for the coming fiscal year; and
- Developed the framework for a new Aboriginal Offender Basic Treatment Program.

What is our Next Step?

The review of the "Dynamic Factor" Identification Analysis (DFIA) and the proposed changes to the analysis Instrument will provide a more direct link to specific program referral criteria related to the offender's risk and need domains. It will also help to assess the offender's "treatability, responsivity, and motivation" for program participation. By enhancing the effectiveness of the tool and increasing the effectiveness of the assessment process, we will be better equipped to prepare offenders for safe reintegration at, or soon after, eligibility. Particular attention is also being paid to ensuring the usefulness and validity of the instrument for women and Aboriginal offenders.

Who were our Partners?

-Aboriginal Healing Foundation
-European Prison Education Association
-Canadian Community College Association
-John Howard Society
-Learning Disability Association of Canada
-United States Federal Bureau of Prison
-International Correctional Education Association

Accreditation

The Accreditation process is a two-pronged approach (Program Accreditation and Site Accreditation).

Program Accreditation involves the programs offered by the CSC being presented to a panel of internationally recognized experts who will rate the program against a pre-determined set of criteria.

Site Accreditation involves reviewing how programs are delivered at operational sites against criteria that have been approved by the International Experts Panels. The Site Accreditation process will ensure that programs are delivered in an acceptable manner.

What did we Achieve?

- Four international Experts Panels held involving 20 different experts from 7 different countries;
- Programs that have received Accreditation, valid for a five-year period:
  - Cognitive Skills
  - Anger and Emotions Management
  - Offender pre-Release Substance Abuse Program (OSAPP)
  - The CHOICES community based substance abuse program
  - The Clearwater Sex Offender Program
  - The Persistently Violent Offenders Program
- Consultations with the Panels were also on several of the adjunct programs in the Cognitive Skills group, a design for a high intensity substance abuse program, the

design for a national moderate intensity sex offender program, and the design for a national moderate intensity violence prevention program;

- An international consultation was held on the adaptation and applicability of the Accreditation process to programs for women offenders; and
- 27 institutions had a Program Delivery Site Review and their programs were reviewed by the National Accreditation Panel, as a result:
  - 12 institutions have been Accredited for delivery of the Cognitive Skills Program;
  - 11 institutions have been Accredited for the delivery of the Anger and Emotions management program; and
  - 11 institutions have been Accredited for the delivery of the OSAPP Program.

What is our Next Step?

The remainder of CSC core programs are being prepared for accreditation by the end of 2000-01.

Key Commitment

To provide Canadians with:
Effective Corporate management

CORPORATE MANAGEMENT ($ dollars)	
Planned Spending (1999-2000)	109,654,000
Total Authorities (1999-2000)	156,274,297
1999-2000 Actuals	153,176,980
Actual FTEs Utilized	1,787

Percentage of Buget Spent per Business Line

Societal Context

The aging of the Canadian population is reflected in both the Canadian labour force and the CSC work force. This has implications concerning CSC's ability to recruit new employees and fill vacated positions with qualified and experienced people. Within CSC, women, Aboriginals, visible minorities and disabled people are currently under-represented in both the executive and the non-executive groups. In view of the disproportionate representation of Aboriginal offenders in the correctional system, Aboriginal employment is an area of particular concern.

The rapid advances of the information technology sectors are providing unprecedented opportunities for more effective and efficient information management.

Although crime rates are dropping, many Canadians are increasingly concerned about the safety of their communities. As a result, they have a very low tolerance for any violent recidivism during the supervision period. Of particular concern is the need for improved information sharing between criminal justice partners. As well, the public needs to be better informed about corrections, its purpose and the role of ordinary citizens in maintaining safe streets and safe communities.

Key Result #1
Support services provided to the Care, Custody and Reintegration of offenders.

a) Restorative Justice and Dispute Resolution

Restorative justice involves the victim, the offender and the community in a process which tries to right the wrongs that result from crime and pave the way for more peaceful and collaborative ways of resolving conflicts and creating a culture of respect in CSC and in our society.

The Government will launch a program of restorative justice to help victims overcome the trauma of crime and provide non-violent offenders with a chance to help repair the damage caused by their actions.

- 1999 Speech from the Throne

How was this Funded?

- 2 FTEs and operating budget of $175,000; and
- $250,000 received from Treasury Board - Dispute Resolution Fund.

What did we Achieve?

- Initiated community reintegration projects;
- Established a Regional Restorative Justice Committee in British Columbia;
- Established the "Ron Wiebe Restorative Justice Award" in honour of the late Ron Wiebe for his outstanding commitment and leadership in the field of Restorative Justice. This award serves to recognize Canadians who have demonstrated, through their work, new and innovative ways of transforming human relations, by enabling and promoting communication and healing between people in conflict, be they victims, offenders, colleagues, families or neighbours;
- The first Ron Wiebe Restorative Justice Award recipients are the staff of the Church Council on Justice and Corrections;
- Trained over 300 staff members, Citizens' Advisory Committee members, community members, offenders, criminal justice partners and students in restorative justice;
- CSC' s Restorative Justice and Dispute Resolution Unit and Chaplaincy co-sponsored the Restorative Justice Week. A wide range of resources, geared both to congregational and secular communities, were positively evaluated by target audiences and partners; and
- A new initiative on Restorative Justice, including both staff and inmates, was sponsored by the Citizens' Advisory Committee (CAC) of William Head Institution. The model was also followed at Fenbrook and Ferndale institutions.

An evaluation framework on the Restorative Justice and Alternate Dispute Resolution Strategy has been completed. It will focus on how the allocated funds were used, the way in which projects were implemented, the services delivered, and the outcome of the strategy in furthering the principles of Restorative Justice and Alternate Dispute Resolution.

Key Result #1
Support services provided to the Care, Custody and Reintegration of offenders.

a) Restorative Justice and Dispute Resolution

Restorative justice involves the victim, the offender and the community in a process which tries to right the wrongs that result from crime and pave the way for more peaceful and collaborative ways of resolving conflicts and creating a culture of respect in CSC and in our society.

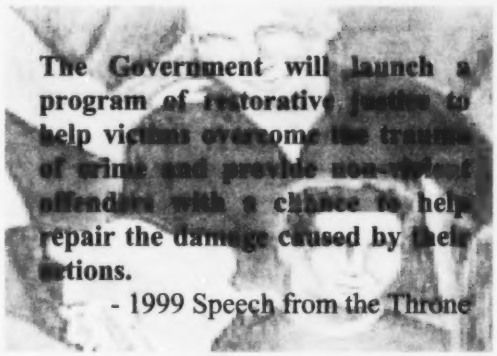

How was this Funded?

- 2 FTEs and operating budget of $175,000; and
- $250,000 received from Treasury Board - Dispute Resolution Fund.

What did we Achieve?

- Initiated community reintegration projects;
- Established a Regional Restorative Justice Committee in British Columbia;
- Established the "Ron Wiebe Restorative Justice Award" in honour of the late Ron Wiebe for his outstanding commitment and leadership in the field of Restorative Justice. This award serves to recognize Canadians who have demonstrated, through their work, new and innovative ways of transforming human relations, by enabling and promoting communication and healing between people in conflict, be they victims, offenders, colleagues, families or neighbours;
- The first Ron Wiebe Restorative Justice Award recipients are the staff of the Church Council on Justice and Corrections;
- Trained over 300 staff members, Citizens' Advisory Committee members, community members, offenders, criminal justice partners and students in restorative justice;
- CSC' s Restorative Justice and Dispute Resolution Unit and Chaplaincy co-sponsored the Restorative Justice Week. A wide range of resources, geared both to congregational and secular communities, were positively evaluated by target audiences and partners; and
- A new initiative on Restorative Justice, including both staff and inmates, was sponsored by the Citizens' Advisory Committee (CAC) of William Head Institution. The model was also followed at Fenbrook and Ferndale institutions.

An evaluation framework on the Restorative Justice and Alternate Dispute Resolution Strategy has been completed. It will focus on how the allocated funds were used, the way in which projects were implemented, the services delivered, and the outcome of the strategy in furthering the principles of Restorative Justice and Alternate Dispute Resolution.

Who were our Partners?

-RCMP
-Department of the Solicitor General
-Department of Justice
-Victims and Victims' Organizations
-Federal/Provincial and Territorial (F/P/T)
-Working Groups on Victims and on Restorative Justice

What are our Next Steps?

- Enhance regional capacity;
- Develop a strategy to make victim and offender mediation services available nationally;
- Expand training opportunities; and
- Increase linkages between CSC's work with victims and Restorative Justice.

For more information on Restorative Justice
http://www.csc-scc.gc.ca/text/public_e.shtml

b) Employment Equity

This Program's purpose is to recruit, promote and retain qualified employees on the basis of merit by removing barriers in employment practices and by instituting positive policies and programs. CSC is also committed to equitable representation within the Public Service of members of the four designated groups: Aboriginal peoples, persons with disabilities, members of visible minority and women.

How was this Funded?

- 1 FTE and an operating budget of $100,000; and
- Employment Equity with Positive Measure Program (EEPMP) intervention fund project (sponsored by TB $150,000).

What did we Achieve?

- The national employee profile of the Service as of November 99 is 40.6% Women, 3.5% Aboriginal, 2.5% Visible Minorities, and 2.8% Persons with disabilities;
- Women's share of promotions surpassed expectations at the departmental level and in five of the six occupations categories;
- The representation of Aboriginal peoples surpassed expectations at both the departmental level and in virtually all occupational categories;
- Representation by persons with disabilities fell below expectations in the Scientific and Professional and Administrative Support categories;
- The visible minority share of promotions exceeded expectations at the departmental level and in most occupational categories; and
- A community partnership was developed with Metis Urban/Willow Cree on the Career Assignment Program and a Career symposium held on the reserve.

- The following EE legislated obligations and developments have been completed:
  - Workforce Analysis (WFA), Employment Systems Review (ESR), EE Annual Progress Report to TBS, EE Plan, Policy Bulletin on Accommodation and Handbook on Accommodation of the designated groups; and
  - EEPMP - Intervention Fund Project developed a model entitled SCOPE for Recruitment Outreach to Visible Minority Communities. SCOPE stands for Statistical Assessment, Consultation, Outreach, Promotional Materials and Evaluation.

Who are our Partners?

-Department of Indian and Northern Affairs
-Human Resources Development Canada,
-Human Resources Centres
-Community Partnerships with Aboriginal Peoples
-Public Service Commission - Ad hoc Recruitment Program

What are our Next Steps?

- Employment equity is an on-going process that demands continuous improvement and progress;
- Improve the handbook on accommodations for the designated groups with additions to include feedback from the various concerned parties; and
- Conduct an evaluation focusing on Employment Equity Outreach in Toronto.

c) The Office of the Correctional Investigator

The Correctional Investigator's (CI) 1998-99 Annual Report raises a total of 21 issues under 11 major headings. The major headings are: Special Handling Unit (SHU), Inmate Pay, Inmate Grievance System, Case Preparation and Access to Programming, Double-Bunking, Transfers, Preventive Security Standards/Guidelines, Use of Force, Investigations and Follow-up, Inmate Injuries & Investigations, Federally Sentenced Women and Aboriginal Offenders.

What did we Achieve?

- **SHU** - Established a working group to review programming at the SHU and to suggest program improvements;
- **Inmate Pay** - Established a working group to look at the purchasing power of inmates - a submission was approved by the Minister and TB to increase the purchasing power of inmates by supplying them with personal hygiene and health items in 2000/2001;
- **Transfers** - 87% of transfer decisions are made within the prescribed timeframes;
- **Use of Force** - Promulgated an interim procedure in May 2000 dealing with the videotaping and reviewing of incidents;
- **Aboriginals** - under Section 81 of the CCRA, transferred the Stan Daniel's Centre from CSC authority to the Native Counselling Services of Alberta; and

- **Inmate Grievances** - The overall volume of complaints and grievances decreased. The average time to process complaints/grievances has decreased to 17 working days with a significant decrease in the most recent quarter. The top five grievance issues for 1999/2000 are Staff Performance, Case Preparation Activities, Amenities - Food and/or Diet, Personal Effects and Correspondence/Telephone Communications.

What is our Next Step?

- The Memorandum of Understanding will be reviewed to determine progress and identify areas of further improvement.

d) Integrated Justice Information - Toward a Safer Canada

- Developed an Integrated Justice Action Plan covering the period from 1999 to 2004. The plan recommends the creation of a Canada Public Safety Information Network (CPSIN) as the basis for a modern, national information network linking the various sources of information to criminal justice practitioners. Once successfully implemented, these initiatives will provide comprehensive information on offenders, allowing sound decisions at every stage of the criminal justice process.

e) Official Languages

As part of the CSC' s commitment to the Official Languages Program, a review was completed and has already raised awareness among staff and managers alike.

CSC produced an Official Languages Annual Report to the Treasury Board.

Review of the Official Language Program

The principal focus of this review was to address three issues, namely: Program Management, Language at Work and Equitable Participation.

The review recommendations focused on program management, particularly roles, responsibilities, accountabilities, data quality, training, improving understanding of Part V of the *Act* with respect to "language at work," disseminating information on applying the criteria of the *Official Language Act* when creating position profiles, and ensuring that the composition of the workforce reflects an equitable representation of both linguistic groups.

f) New Addictions Research Facility

On November 26, 1999, the Solicitor General, Lawrence MacAulay, announced the creation of an Addictions Research Division within the Correctional Service of Canada and the construction of a new research facility to help CSC remain on the cutting edge of

correctional research and expand its research on addiction and how it affects criminal behaviour.

This separate, dedicated research facility will be located in Montague, Prince Edward Island. Foundation and site work is underway and construction will start mid-August 2000 for completion by January 2001.

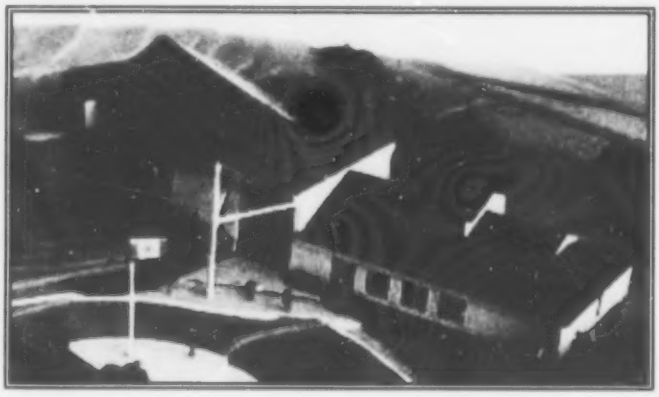

The research conducted at the new facility will show us how we can reduce the devastating criminal effects of drugs and alcohol on Canadian society, help us tackle the problem of substance abuse head-on and ultimately make our communities safer places in which to live. By helping offenders deal more effectively with their addictions, they are more likely to adopt law-abiding behaviour. This, in turn, will contribute to the protection of all Canadians.

In addition to the independent research undertaken by CSC, the Addictions Research Division will develop partnerships with other federal, provincial and territorial agencies, non-governmental organizations and university-based researchers. International researchers studying addiction in a correctional context will also participate in work at the facility.

g) Y2K Readiness

Audits on Year 2000

The purpose of this series of audits was to demonstrate that CSC took "due diligence" in its preparations for Year 2000 readiness. The three audits were as follows:

- That identified mission critical software applications and computer systems designated as "mission critical" are assessed for year 2000 compliance;
- That identified mission critical embedded systems are assessed for year 2000 compliance and contingency plans are in place if these systems fail; and
- That long-term operational (institutional) contingency plans (with no external dependencies) which reflect potential Y2K impacts are in place.

- As a result of these audits, CSC was found to be Y2K ready.
- The total cost for Y2K readiness was $33.253 million.

Key Result #2
Partnerships that promote the achievement of Mandate and Mission.

a) International Relations:

CSC continues to provide services to other countries, and we take pride in our international reputation. Work done in Kosovo, Mozambique and Namibia will have important, short-term effects.

Kosovo Reconstruction Project

The Kosovo reconstruction project allowed CSC to contribute to creating a human rights oriented correctional system in Kosovo. As a result, the profile of CSC and of corrections generally has been raised by the recognition it earned from the United Nations and the Canadian government that corrections is an integral part of the justice system.

> I would like to take this opportunity to thank you for the excellent contribution that Canada, and in particular the Correctional Service of Canada, has made and is committed to make to the development of a humane correctional service in Kosovo.
>
> Mr. Jari Lohi
> United Nations

Canada's contribution of technical expertise has exceeded that of any other nation to date. The overwhelmingly positive feedback from the United Nations with respect to CSC's efforts has served to highlight our role as leader within the international corrections community.

This project has also served as a vehicle for boosting staff pride and fostering professionalism. Indeed, literally hundreds of employees have volunteered to participate in this project. Regretfully, a CSC Senior Project Manager, Dan Rowan, died on his way to Pristina when the World Food Project plane he was on, crashed on November 12, 1999. In memory of Dan, a new CSC award has been developed.

> I am very proud to see the Service continuing to care for the people of Kosovo.
>
> Staff member of CSC

Key Result #2
Partnerships that promote the achievement of Mandate and Mission.

a) International Relations:

CSC continues to provide services to other countries, and we take pride in our international reputation. Work done in Kosovo, Mozambique and Namibia will have important, short-term effects.

"We have a reputation internationally for making a difference - through our work with NATO and the United Nations in Kosovo."

-1999 Speech from the Throne

Kosovo Reconstruction Project

The Kosovo reconstruction project allowed CSC to contribute to creating a human rights oriented correctional system in Kosovo. As a result, the profile of CSC and of corrections generally has been raised by the recognition it earned from the United Nations and the Canadian government that corrections is an integral part of the justice system.

I would like to take this opportunity to thank you for the excellent contribution that Canada, and in particular the Correctional Service of Canada, has made and is committed to make to the development of a humane correctional service in Kosovo.

Mr. Jari Lohi
United Nations

Canada's contribution of technical expertise has exceeded that of any other nation to date. The overwhelmingly positive feedback from the United Nations with respect to CSC's efforts has served to highlight our role as leader within the international corrections community.

This project has also served as a vehicle for boosting staff pride and fostering professionalism. Indeed, literally hundreds of employees have volunteered to participate in this project. Regretfully, a CSC Senior Project Manager, Dan Rowan, died on his way to Pristina when the World Food Project plane he was on, crashed on November 12, 1999. In memory of Dan, a new CSC award has been developed.

I am very proud to see the Service continuing to care for the people of Kosovo.

Staff member of CSC

Who were our Partners?

-United Nations
-United Kingdom
-Finland
-Netherlands
-RCMP
-Department of Foreign Affairs
-Department of National Defense
-Canadian International Development Agency

National/International Cooperation

To promote ongoing cooperation, collaboration and information sharing, CSC has Memoranda of Understanding (MOU) with other correctional jurisdictions. CSC's international initiatives are developed in close collaboration with a wide range of domestic, international governmental and non-governmental organizations, including, but not limited to:

- Department of Justice;
- Canadian International Development Agency;
- Department of Foreign Affairs and International Trade;
- Royal Canadian Mounted Police;
- United Nations and its network of criminal justice regional and interregional institutes;
- Council of Europe;
- Commonwealth Secretariat; and
- Prison services of various jurisdictions.

Existing Memoranda of Understanding (MOU):

- Benin;
- Bermuda;
- England and Wales;
- Namibia; and
- United States Federal Bureau of Prisons.

This year, two additional MOUs were signed, one with Lithuania and one with the Netherlands. The Canada Lithuania Project, which started in February 1999, is a CIDA funded 3-year project. CSC will provide technical assistance to the Lithuania government in redeveloping the Lithuanian criminal justice and correctional systems. The Netherlands MOU was signed by the Minister in September 1999. The main priorities pursued under this Agreement are: Corporate Planning, Reporting and Accountability Structure (Results-Based Management), Correctional Programs and Research, Drug Strategy and Community Corrections.

b) Federal/Provincial and Territorial Agreements

Federal/Provincial and Territorial Agreements enhance collaboration between federal, provincial and territorial governments in the area of corrections. CSC is responsible for providing leadership, vision and direction to these initiatives within existing legislation and established partnerships and relationships. These agreements provide greater public safety through joint efforts that promote partnership within the community.

How was this Funded?

- 4 FTE's and an operating budget totaling $273K.

What did we Achieve?

- Signed Exchange of Services Agreements with the Province of Alberta, Northwest Territories and Nunavut;
- The Canada/New-Brunswick Initiative has improved the co-ordination, communication and integration of the two correctional services and produced positive results;

The First Annual Evaluation of the Canada/New-Brunswick Initiative was completed.

Overall, the activities identified in the Memorandum of Agreement are proceeding as planned. Offenders are being transferred from provincial detention centres to federal institutions. During the first year of the Initiative, a total of 148 offenders were transferred under the authority of the Agreement. The recommendations focused on the assessment and screening, forms management, accountability, responsibility and tracking and measurement mechanisms.

- Increased collaboration with the Province of Saskatchewan in a number of areas, such as addressing the needs of Aboriginal offenders, sharing correctional program seats, and integrating probation/parole offices. One of the objectives of this increased collaboration is to review the process for the preparation and review of cases for conditional release with a view to improving and streamlining the process;
- Federal, provincial and territorial representatives attended the spring and fall meetings of the Heads of Corrections, chaired by Commissioner Ingstrup. They focused on exchanging information in the areas of research, policies, programs, legislation, and as well identified common challenges, and suggesting solutions.
- A framework strategy for Federal-Provincial/Territorial Relations was developed and approved. This strategy will structure CSC's role and contribution to federal-provincial/territorial corrections.

What are our Next Steps?

- Negotiations are underway for exchange of services agreements with British Columbia, Manitoba and Quebec;

- Information Sharing Agreements to be developed with the Northwest Territories, Nunavut, British Columbia and Yukon;
- Completion and approval of the framework strategy that will guide CSC's role and contribution to federal-provincial/territorial relations; and
- Phase II of the Evaluation of the Canada/New Brunswick Initiative.

c) Public Education

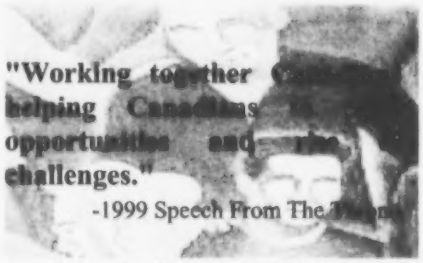

"Inside Out: A Teacher's Guide to Corrections and Conditional Release" was launched in July 1999. It is intended to shed light on a part of society that is "out of sight and out of mind" for most Canadians. The guide combines lesson plans, student handouts and suggested activities as well as the video "A Test of Justice". It encourages high school students to take a fresh look at Canada's criminal justice system by examining what happens to an offender behind bars and following their gradual release into the community. Through this project, CSC hopes to build positive relationships with educators, change the way many of our youth view the correctional system and reach an audience who are the decision-makers of tomorrow.

What did we Achieve?

- Over 2200 copies now available in high schools across Canada; and
- Four provinces have included "Inside Out" as an official resource in their curriculum.

The Citizens' Advisory Committees (CAC) Program

The CAC Program is composed of volunteers attached to CSC operational units across Canada. The committees have three main roles: to serve as advisors, independent observers, and as a bridge to their communities. CAC members regularly visit correctional facilities and deal directly with offenders and staff, in accordance with the Service's Mission and the *Corrections and Conditional Release Act* (*CCRA).* They also play an important role in public education, by helping to raise awareness locally about the contribution which CSC makes to public safety.

What did we Achieve?

- CSC was named "Core Values Organization of the Year" by the International Association of Public Participation, for its pioneering work with the Citizen Advisory Committee program;
- The Privy Council Office and the Canadian Centre for Management Development identified the CAC Program as a "Best Practice" for citizen engagement among federal departments;
- The number of CACs has increased from 63 to 74, comprising more than 500 volunteers who commit their time and skills to improving the quality of Canada's federal correctional service; and
- More than 90% of CACs have established objectives to govern their future activities.

"Myths and Realities: How Federal Corrections Contributes to Public Safety"
This booklet lists 38 of the most common myths and misperceptions about corrections and conditional release. It then provides straightforward, factual information designed to challenge these myths, temper unrealistic fears about crime and increase Canadians' confidence that offenders can and do return safely to the community, as responsible, law-abiding citizens.

What did we Achieve?

- 60,000 copies were distributed to partners across the criminal justice system; and
- The booklet is being widely-used in public outreach and myth-busting activities.

New CSC Internet site
CSC's re-designed site was launched in October, 1999. The new site is visually attractive, user-friendly and contains a wealth of information about corrections and conditional release. It includes a section on Public Education where visitors can find answers to frequently-asked questions. CSC's site is also being used to promote electronic publishing, by ensuring that major publications are available on the Internet where they can be downloaded for a fraction of the cost of printing and distributing hard copies.

What did we Achieve?
The new site recorded over 1,300,000 hits since its inception.

SECTION III: CONSOLIDATED REPORTING

Modern Comptrollership

In 1997, Treasury Board Ministers adopted the Report recommendations of the Independent Review Panel on Modernization of Comptrollership in the Government of Canada. The Report focused on a mature approach to risk management, appropriate control systems, a common set of values and ethics to guide decision making and linking financial and performance results. The Financial Information Strategy (FIS), established to enhance the government's decision-making and accountability and to improve organizational performance through the strategic use of financial information, has been identified as a major contributor to achieving a modern comptrollership environment.

To meet the April 1, 2001 target date, CSC has been actively engaged in implementing the FIS. Major accomplishments to date include:

- Approval of the FIS Strategic Implementation Plan by the Deputy Head;
- Implementation of a new financial system on April 1, 1999 that meets the requirements of integrating financial and materiel management information and full accrual accounting, including the capitalization of assets;
- As the lead department for the Oracle Financial Cluster Group the new interfaces with the Receiver General was completed on April 1, 2000;
- Created a Capital Assets Team to develop and implement a full accrual accounting policy for capitalizing our assets and the initial valuation of all capital assets being managed by CSC;
- Identified the requirement for a team to address the integration of financial information into our departmental process to achieve the linking of financial and non-financial information. A team leader has been identified and work will begin during fiscal year 2000-2001; and
- Collaboration with Interdepartmental Working Groups and Central Agencies to share best practices, information, ideas and accrual accounting policy and procedural development and to jointly develop FIS strategies for Communication, Change Management and Learning and Development to train managers and staff.

Procurement and Contracting

The Contracting and Materiel Services Directorate provides direction to ensure that the government procurement and contracting processes involved in acquiring goods and services are carried out in a manner that enhances access, competition and fairness and encourages such initiatives as the Procurement Strategy for Aboriginal Business.

A Contract Review Board has been established to review our contractual requirements. Internal audits conducted by our Performance Assurance Sector help us evaluate and improve our practices. The Service operates in a decentralized environment and provides contract training to its managers and staff to allow them to fulfil their delegated authorities. CSC recently implemented an Oracle based Procurement and Fixed Assets system module. We trust that these new initiatives will, in time, enable us to be more effective and efficient, and help us meet reporting requirements.

Materiel Management

The Service began implementing the Fixed Asset Module of the Oracle Integrated Financial and Materiel Management System in July 1999. All our administrative regions have completed this exercise for moveable assets. Based on pre-established standards of life-cycle costs, we can now actually report on the book value and the depreciated value of these assets. However, we must still establish the cost of our departmental corporate systems and software assets.

The Service is currently reviewing all of its Materiel Management policies, including those on the management of assets and inventories. The findings of a cost benefit analysis for its major consumable holdings conducted several years ago confirmed that the consolidation of the inventory and its operation in one location would be the most economical solution. Management of this inventory will be performed using our new Oracle Integrated Financial and Materiel Management System.

Sustainable Development Strategy (SDS)

A full performance report covering the 1997-2000 period will accompany the year 2000 update on CSC' s Web Site. (Refer to www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/toc_e.shtml.)

The CSC's 1997 SDS focused mainly on targets to reduce the environmental impact of penitentiaries. It committed CSC to exceeding the requirements of the law even when the costs were expected to outweigh the savings. However, due mainly to financial pressures and other priorities in the last three years, the SDS targets were only partially met. In particular, CSC's capacity to implement a well organized, properly financed environmental program and to report on performance using a capable environmental management system, evolved at a slower pace than anticipated. Environmental management information is still based mainly on a series of reports and surveys. Selected aspects of environmental performance in penitentiaries were as follows:

- Met most targets concerning emissions of NO, chlorofluorocarbons, and CO_2 equivalent gasses relating to the Kyoto protocol. Since 1990, energy use in CSC buildings grew by only 6%, even though space expanded by 30%;
- Most underground and aboveground fuel storage tanks are now compliant with federal guidelines. CSC vapour recovery targets are also being addressed. As it now stands, 20% of the fleet is equipped to operate on natural gas to meet the Alternative Fuels Act;
- The target for reducing landfilled solid waste was not fully met in most Regions due mainly to problems with source separation and composting systems. A few penitentiaries have demonstrated strong leadership in reducing their waste by 90%;
- Completed Phase I, Environmental Site Assessments for all penitentiaries. Phase II and III projects are being implemented according to priorities and funding availability. Spill kits meeting CSC standards are available at most institutions.
- Installed Advanced sewage treatment systems at two locations, other plants comply with provincial laws;
- Progress made by Corcan on composting farm manure; and
- Developed activities which are not quite ready for implementation to improve inmate knowledge and behavior concerning sustainable development.

CCRA Review

On May 29, 2000, the Sub-Committee on the Review of the *Corrections and Conditional Release Act* released its final report. The Sub-Committee was established by the Standing Committee on Justice and Human Rights in November 1998 to carry out a comprehensive review of the provisions and operations of *the Corrections and Conditional Release Act* as required by Parliament when it enacted the legislation in 1992.

The Committee made 53 recommendations that will all be addressed by the Service in the coming months through an internal working group. The internal group will support the Interdepartmental Working Group responsible for overseeing the preparation of an official government response to the Committee.

Throughout the fiscal year, CSC continued to provide full support and assistance to the Parliamentary Sub-Committee on the CCRA Review. Between May 1999 and May 2000, CSC officials appeared before the Parliamentary Sub-Committee at least three times and provided detailed, written analyses and responses to a number of requests. The official response to the Report must be tabled in the House of Commons no later than 150 days after the Report is released. Any changes to the Act will be reported in next year's DPR.

SECTION IV: FINANCIAL PERFORMANCE

Financial Performance Overview

In 1999-2000, the budget of the CSC was $1,257,169,000 as approved by Parliament in the Main Estimates. This budget was comprised of the following main elements, (which includes CORCAN):

	$M	%
Salaries	**600**	**47**
Employee Benefit Plans (EBP)	**120**	**10**
Operating	**386**	**31**
Capital	**152**	**12**
CORCAN	**(1)**	**0**
	1,257	**100%**

With regards to the distribution of the budget by planning elements, the resources were broken down as follows:

	$M	%
Care	**149**	**12**
Custody	**602**	**47**
Reintegration	**399**	**32**
Corporate Management	**107**	**9**
	1,257	**100%**

During the fiscal year, the operating and capital budgets were adjusted to reflect management decisions regarding the reintegration agenda and the application of the Operating Budget Regime for the carry forward provision. Consequently, in its Supplementary Estimates, CSC requested that its budget be adjusted for the following:

- Application of the carry forward provision as prescribed in the Operating Budget Regime guidelines for the amount of $42,964,000 including collective agreements;
- Additional funds in the amount of $86,388,000 for measures such as: Offender reintegration initiatives, increased costs of Offender health care, collective bargaining, accommodation measures, etc;
- Vote transfer totalling $34,700,000 from the Capital Vote to the Operating Vote, to sustain CSC's efforts to complete the Year 2000 compliance project and to address funding requirements for certain operational issues.

At the end of the fiscal year, the Service's final expenditures showed an under utilisation of $8.6 million in salary & operating and $6.2 million in capital. It represents respectively 0.8% of the total operating budget and 5.3% of the capital budget.

Financial Table 1

Summary of Voted Appropriations
Authorities for 1999-2000
Financial Requirements by Authority ($ millions)

Vote	(millions of dollars)	1999-2000 Planned Spending	1999-2000 Total Authorities[1]	1999-2000 Actual
	Correctional Service			
15	Operating Expenditures	1,016.4	1,115.1	**1,106.5**
20	Capital Expenditures	152.2	117.5	**111.3**
	Pensions and other employee benefits	0.2	-	-
	Contributions to employee benefit plans	119.9	138.3	**138.3**
	CORCAN Revolving Fund	(0.7)	13.2	**5.4**
	Spending of proceeds from disposal of Crown Assets	-	0.5	**0.4**
	Forgiveness of loans	-	-	-
	Court awards	-	0.2	**0.2**
	Refunds of previous year's revenues	-	-	-
	Total Department	**1,288.0**	**1,384.8**	**1,362.1**

1. **Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.**

Financial Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Expenditures, 1999-2000 by Business Line

($ millions)

Business Line	FTE's	Operating	Capital	Voted Grants and Contri-butions	Subtotal: Gross Voted Expendi-tures	Total Gross Expendi-tures	Less: Respend-able Revenue (5)	Total Net Expendi-tures
Care	1,290	149	-	-	149	149	-	149
	1,290	*167*	*5*	-	*172*	*172*	-	*172*
	1,219	**162**	**5**	-	**167**	**167**	-	**167**
Custody	6,157	464	138	-	602	602	-	602
	6,157	*472*	*98*	-	*570*	*570*	-	*570*
	6,052	**480**	**92**	-	**572**	**572**	-	**572**
Reintegration (*)	4,304	490	18	1	509	509	81	428
	4,304	*547*	*18*	*3*	*568*	*568*	*81*	*487*
	4,243	**525**	**15**	**3**	**543**	**543**	**73**	**470**
Corporate Management	1,519	109	-	-	109	109	-	109
	1,519	*155*	-	*1*	*156*	*156*	-	*156*
	1,787	**152**	-	**1**	**153**	**153**	-	**153**
Totals	13,270	1,212	156	1	1,369	1,369	81	1,288
	13,270	***1,341***	***121***	***4***	***1,466***	***1,466***	***81***	***1,385***
	13,301	**1,319**	**112**	**4**	**1,435**	**1,435**	**73**	**1,362**
Non-Respendable Revenue (6)								(15)
								(15)
								(14)
Cost of services provided by other departments								**49**
								49
								49
Net Cost of the Program								1,322
								1,419
								1,397

(*) Reintegration includes CORCAN revolving fund.

Note:

1. Numbers in italics denote Total Authorities for 1999-2000 (Main plus Supplementary Estimates and other authorities).
2. **Bolded numbers** denote actual expenditures/revenues in 1999-2000.
3. Operating includes Contributions to Employee Benefit Plans and ministers' allowances.
4. The cost of services provided by other departments represents an estimated cost of accommodation from Public Work Government Services Canada (PWGSC), cheque issue services from PWGSC, employer's share of employee benefits from Treasury Board Secretariat (TBS) and other services from Human Resource & Development (HRD) and Justice. The actual cost of those services is not available. Therefore, an amount corresponding to the estimated cost has been used as actual.
5. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
6. These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Financial Table 3

Historical Comparison of Total Planned versus Actual Spending by Business Line

($ millions)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-2000	Total Authorities 1999-2000	Actual 1999-2000
Care	148	152	149	172	**167**
Custody	543	521	602	570	**572**
Reintegration	347	439	428	487	**470**
Corporate Management	135	143	109	156	**153**
Total	**1,173**	**1,255**	**1,288**	**1,385**	**1,362**

Financial Information

Correctional Service Canada – CSC ($ dollars)

	Amounts
Planned Spending (1999-2000)	1,287,969,000
Total Authorities (1999-2000)	1,384,799,784
1999-2000 Actuals	1,362,129,415
Actual FTE's utilised	13,301

Cost of Maintaining Offenders in Federal Institutions by Security Level:

The following table is a summary of direct institutional costs per offender (i.e. excluding capital, transfer payments and operating costs of headquarters) for the five-year period 1994-95 to 1998-99, in current year and constant year dollars.

FIGURE 6: ANNUAL COSTS PER OFFENDER

Annual Costs – Current Dollars

	1998-99	1997-98	1996-97	1995-96	1994-95
Maximum - Male	87,135	77,556	70,771	68,156	62,305
Women	113,610	109,870	83,061	74,965	75,771
Medium	52,688	47,370	43,422	43,399	41,023
Minimum/Farms	46,988	45,359	45,362	45,170	40,894
CCC	29,522	26,366	32,795	32,811	30,255
Average Institutional Cost	**59,550**	**53,802**	**50,671**	**50,375**	**46,351**
Parole	13,114	12,021	10,178	9,145	8,550

The annual average cost per incarcerated offender increased by 10.68% from 1997-98 to 1998-99 (in current dollars).

Financial Table 4

Crosswalk Between Old Structure and New Structure - N/A

Financial Table 5

Resource Requirements by Organization and Business Line - N/A

Explanations of changes between the Estimates and the actual expenditures for 1999/2000:

For fiscal year 1999/2000, the Service has spent the amount of $1,362.1 M or $104.9 M in excess of the amount approved in the Part II of the Estimates; i.e. $1,257,169 K. In order to analyse the financial results of the Service, additional resources provided via Supplementary Estimates should be taken into consideration. The following reconciliation is provided:

	$000
Main Estimates	1,257,169
Plus:	
Supplementary Estimates "A"	42,964
- Operating Budget Carry Forward ($42,964K)	
Supplementary Estimates "B"	12,189
- Increased costs of offender health care ($8,000K)	
- Additional Operating Costs ($4,189)	
Collective Bargaining Agreements	38,963
EBP Adjustment	18,375
Contingency Vote 10 Funding	711
CORCAN Revolving Fund	13,937
Crown Assets Disposal	477
Other Statutory Items	15
	1,384,800
Less: CORCAN & Crown Assets Disposal Available for Future Years	(7,918)
Total Available CSC	1,376,882
Less: Actual	(1,362,130)
Variance	14,752

As indicated above, the Service under-utilised the resources provided via the Main and Supplementary Estimates by $14,752 K or 1.1 % of the total resources available. The major reasons for the lapse of $14.8 M are:

- Frozen allotments totalling $8.3 M;
- Delays in Capital Construction projects were experienced due to various conditions e.g. weather for $6.2 M; and
- The remaining amount totals $0.3 M and represents 0.02% of CSC's total available resources.

Financial Table 6

Respendable Revenues* by Business Line
($ millions)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Revenues 1999-2000	Total Authorities[1] 1999-2000	Actual 1999-2000
Care	-	-	-	-	-
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	73	74	81	81	73
Corporate Management	-	-	-	-	-
Total Respendable Revenues	**73**	**74**	**81**	**81**	**73**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

* These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
The source of this revenue is the CORCAN Revolving Fund. Revenues are mainly from the sale of products manufactured by inmates.

Financial Table 7

Non-Respendable Revenues* by Business Line
($ millions)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Revenues 1999-2000	Total Authorities[1] 1999-2000	Actual 1999-2000
Care	9	9	9	9	8
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	1	2	3	3	4
Corporate Management	3	3	3	3	2
Total Non-Respendable Revenues [2]	**13**	**14**	**15**	**15**	**14**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.
2. Non-Respendable Revenues exclude the Goods and Services Tax (GST), which is tax revenue, in the amount of $1,007 K in the 1999-2000 Actual Expenditures.

* These were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)". The main sources of these revenues are: Inmate Canteen sales; User fee revenues such as contracted inmate maintenance, inmate board and lodging; and miscellaneous revenues such as fines, telephone commissions, etc...

Financial Table 8

Statutory Payments - N/A

Financial Table 9

Transfer Payments by Business Line
($ millions)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-2000	Total Authorities[1] 1999-2000	Actual 1999-2000
GRANTS					
Care	-	-	-	-	-
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	-	-	-	-	-
Corporate Management	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Care	-	-	-	-	-
Custody	-	-	-	-	-
Reintegration	1	1	1	3	3
Corporate Management	1	1	-	1	1
Total Contributions	**2**	**2**	**1**	**4**	**4**
Total Transfer Payments	**2**	**2**	**1**	**4**	**4**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Financial Table 10

Capital Spending by Business Line
($ millions)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-2000	Total Authorities[1] 1999-2000	Actual 1999-2000
Care	0	0	0	5	5
Custody	147	113	138	98	92
Reintegration	19	26	18	18	15
Corporate Management	0	0	0	0	0
Total Capital Spending	**166**	**139**	**156**	**121**	**112**

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Financial Table 11

Capital Projects by Business Line
($ millions)

Business Lines	Currently Estimated Total Cost	Previous Years Expenditures	Planned Spending 1999-2000	Total Authorities[1] 1999-200	Actual 1999-2000	Future Years Expenditures
Care		-	-	5	5	
Custody						
A: New Accommodation Projects						
Medium Institution (400 beds) Ontario	68	65	3	1	1	2
Expansion (360 beds)-RHC Pacific, B.C.	72	2	10	5	2	68
Other Accommodation Projects			31	18	15	
B: Major Asset Preservation Projects						
Springhill Institution Refurbish/Replace	30	0	1	1	1	29
Redevelop Mountain Institution, B.C.	45	30	11	10	10	5
Miscellaneous Other Major Projects			47	28	23	
C: Regionally Managed Projects			30	30	35	
D: Equipment Portfolios			5	5	5	
Reintegration:						
A: Equipment Portfolios			15	14	14	
B: CORCAN			3	4	1	
Corporate Management			-	-	-	
Total Capital Spending			**156**	**121**	**112**	

1. Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Note: CSC's delegated authority level is $18 million according to TB decision of December 14, 1995; therefore, only capital projects with total estimated value of $18 million or above have been individually listed.

Financial Table 12

Status of Major Crown Projects - N/A

Financial Table 13

Loans, Investments and Advances - N/A

Financial Table 14

Revolving Fund Financial Summaries
CORCAN ($ millions)

	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-2000	Forecast 1999-2000	Actual 1999-2000
Revenues	76	73	84	75	71
Expenditures	79	76	83	78	75
Profit or (Loss)	(3)	(3)	1	(3)	(4)
Add items not requiring use of funds:					
Depreciation/amortisation	1	3	3	2	3
Changes in working capital	0	1	-	(1)	-
Capital requirements (depreciable assets)	(1)	(2)	(3)	(2)	(2)
Cash Requirements	(3)	(1)	1	(4)	(3)
Authority Balance	9	8	9	4	5

Financial Table 15

Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ millions)

List of Contingent Liabilities	1997-98	1998-99	Current Amount of Contingent Liability 1999-2000
Claims related to physical or mental injury	1	1	2
Other claims	-	1	1
Total claims	**1**	**2**	**3**

SECTION V: DEPARTMENTAL OVERVIEW

Mandate, Roles, and Responsibilities

Mission Statement

The Correctional Service of Canada, as part of the criminal justice system and respecting the rule of law, contributes to the protection of society by actively encouraging and assisting offenders to become law-abiding citizens, while exercising reasonable, safe, secure and humane control.

Mandate

The constitutional and legislative framework that guides the Correctional Service of Canada (CSC) is set out by the *Criminal Code of Canada*; the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) and supporting regulations; the *Transfer of Offenders Act*; the *Constitution Act 1982*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*; and various international agreements and conventions, including the *United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners* and the *International Covenant on Civil and Political Rights*.

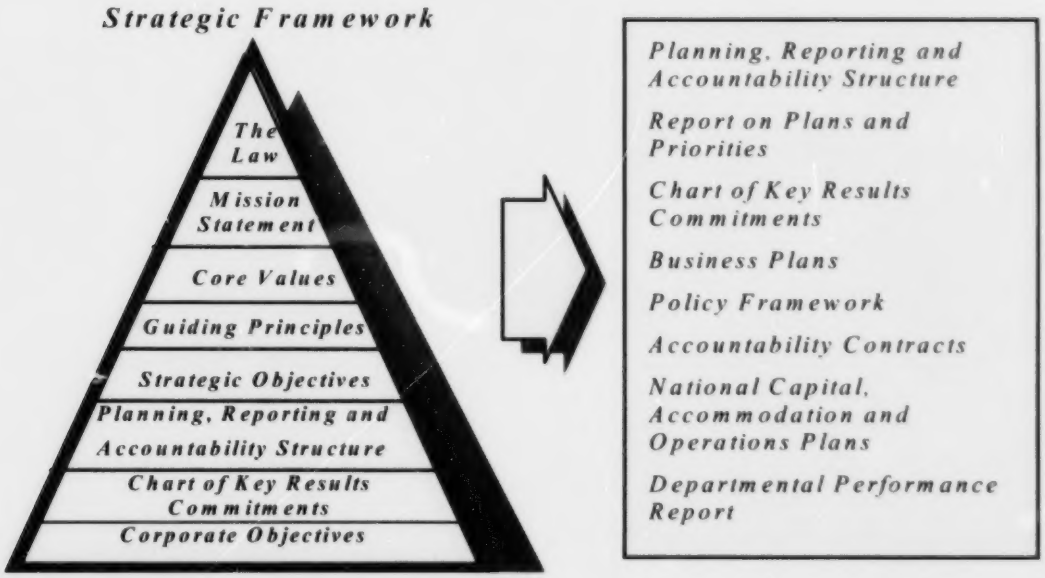

Roles

For more information on CSC's organization http://www.csc-scc.gc.ca/text/organize_e.shtml

An integral component of the Canadian criminal justice system, CSC is the federal government agency responsible for offenders sentenced to imprisonment for a minimum of two years. Offenders with sentences of less than two years and young offenders are the responsibility of provincial and territorial governments. CSC manages minimum, medium and maximum security institutions and supervises offenders under conditional release in the community. CSC also prepares offenders for consideration for conditional release by the National Parole Board.

CSC is an agency within the Ministry of the Solicitor General, which also includes the Department of the Solicitor General, the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board, the Canadian Security Intelligence Service and the Office of the Correctional Investigator. CSC contributes to public safety in Canada in collaboration with these Ministry partners; with the Department of Justice, CSC's other main federal partner; and with the provincial, territorial and community organizations responsible for policing, sentencing, corrections, crime prevention and social development.

CSC currently manages 52 federal institutions (46 for men offenders and six for women offenders), 18 Community Correctional Centres for offenders on conditional release, and 19 district offices which oversee 71 parole offices. CSC also has contracts with approximately 175 Community-based Residential Facilities operated by non-governmental agencies. Currently, CSC is responsible for approximately 22,000 offenders of which approximately 13,000 are incarcerated, and the rest are on conditional release programs.

CSC organizes its responsibilities, activities, and reporting and accountability requirements under its care, custody, reintegration and corporate management business lines. Each year, as a part of its strategic planning process, CSC identifies, refines or confirms its corporate objectives for the next three years. These priorities require particular attention within the overall context of each business line, and may be associated with more than one business line.

The Mission provides an enduring vision of the ways in which CSC contributes to the maintenance of a just, peaceful and safe society. It defines the goals towards which we are collectively striving as well as our approach to both the management of the organization and the management of offenders. It also provides a basis upon which we are held accountable and encourages openness in the conduct of our duties. The Mission Document contains "Core Values" which articulate the abiding ideals in carrying out the Mission, "Guiding Principles" which articulate the key assumptions which serve to direct staff in their daily work, and "Strategic Objectives" which articulate the goals that are deemed essential in pursuing our Mission.

CSC's Planning Reporting and Accountability Structure (PRAS) and Chart of Key Results Commitments (CKRC) to Canadians have been refined to strengthen consistency with the Mission and to improve reporting to Parliament.

In order to achieve its program objective, the organization is funded in accordance with four PRAS-based Business Lines, which clarify its responsibilities, activities, reporting and accountability requirements. The four Business Lines are aligned with the CKRC as follows:

Business Line	Key Results Commitments
Care	Safe and healthy environment for those living and working in the correctional system, as well as members of the public.
Custody	Accommodation and management of offenders is reasonable, safe, secure and humane and in accordance with the least restrictive option.
Reintegration	Offenders are safely and effectively reintegrated.
Corporate Management	Corporate Management services support the care, custody and reintegration of offenders, and partnerships promote the achievement of our Mandate and Mission.

Organizational Chart

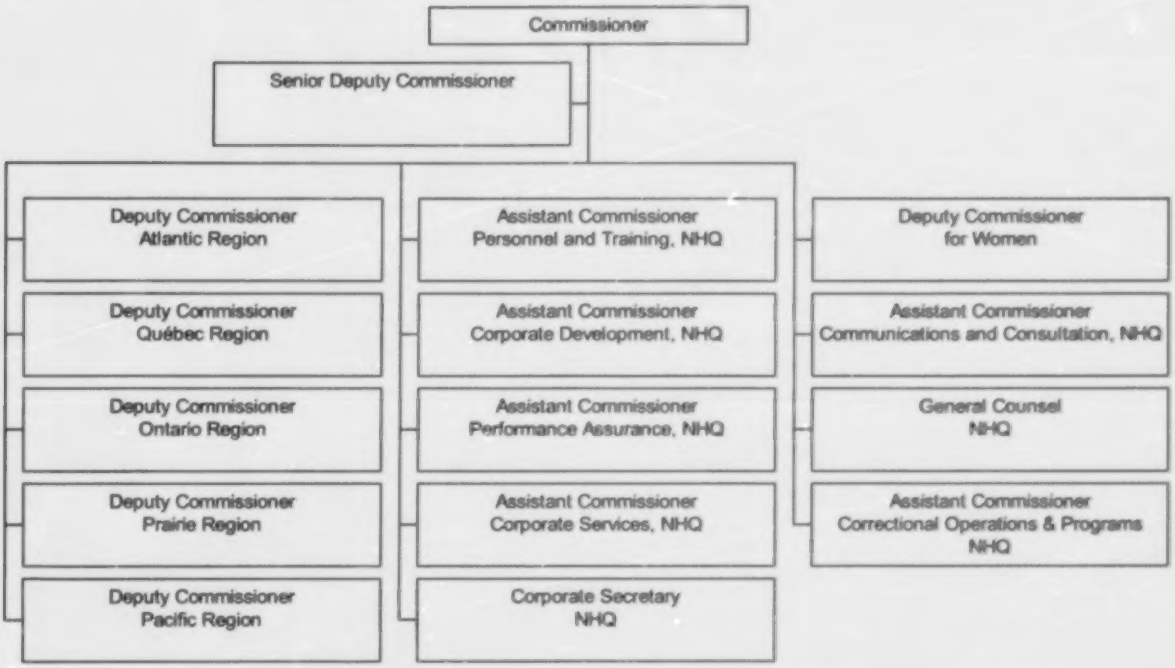

CSC Regional structure

The following chart highlights some key priorities in which CSC is either leading or participating.

Canadian Criminal Justice Issues / Initiatives	NPB	RCMP	Sol. Gen.	CSC	Justice	Other Fed. Dept.	Prov./ Terr.
Corrections and Conditional Release Act Review	♦		♦	♦	♦		
Federal Offender Reintegration	♦		♦	♦			
Corrections Population Growth	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Restorative Justice	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Alternatives to Incarceration	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Youth Justice		♦	♦	♦	♦		♦
Crime Prevention	♦	♦	♦	♦	♦	♦	
Organized Crime	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Aboriginal Justice / National Aboriginal Agenda	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Victims' Rights and Needs	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Family Violence		♦	♦	♦	♦	♦	♦
Long Term Offenders	♦	♦	♦	♦			♦
Public Education	♦	♦	♦	♦	♦		
Circles of Support	♦	♦	♦	♦			♦
Community Chaplaincy Program				♦			♦
Community Notification Agreements		♦	♦	♦			♦
Community-based Policing Support	♦	♦		♦			♦
Sentencing and Corrections Review	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
HIV / AIDS Strategy	♦	♦	♦	♦		♦	
DNA Data Banking		♦	♦	♦	♦		
Canadian Public Safety Information Network (CPSIN)	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Security-related Information Sharing		♦	♦	♦			
Canadian Drug Strategy		♦	♦	♦		♦	
Criminal Justice Diversity Network	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Cooperation on Information Technology Enhancements	♦	♦	♦	♦	♦		♦

SECTION VI: OTHER INFORMATION

Standing Committee on Public Accounts

Background

The Auditor General has conducted six (6) audits on different aspects of custody and reintegration of offenders since 1994. They include audits on:

- The Incarcerated Offenders completed in 1994;
- the Supervision of Released Offenders also completed in 1994;
- the Reintegration of Offenders conducted in 1996;
- the Rehabilitation of Offenders also conducted in 1996;
- a follow-up on the audit of the Incarceration of offenders conducted in 1997; and
- the follow-up audit on the Supervision of Offenders, on Reintegration and on the Rehabilitation of Offenders, completed in 1999.

The Standing Committee on Public Accounts considered Chapter 1 of the April 1999 Report of the Auditor General of Canada (Correctional Service Canada - Reintegration of Offenders). The Committee has made 10 recommendations and directed that progress towards recommendations 7, 8 and 10 be included in the 1999-2000 Departmental Performance Report. However in our response to the Sub-Committee, we have indicated that Recommendation 7 would only be reported on in fiscal year 2000/2001, as the necessary monitoring / assessing tools are currently being developed.

Public Accounts Committee Recommendation # 8: Escapes from minimum security

> **That Correctional Service Canada closely monitor the number and frequency of escapes among offenders who have been assigned to minimum-security institutions on the basis of assessments derived from the Custody Rating Scale and that it report this information to Parliament in its annual Performance Reports beginning with the Report for the period ending 31 March 2000.**

Correctional staff and managers use the results of tools like the Custody Rating Scale to assist them in making recommendations and decisions on the security level and placement of individual offenders. The *Corrections and Conditional Release Regulations* require that the offender's security classification be based on all relevant information about the offender's institutional adjustment, risk to escape and risk to public safety. Security classification and institutional placement are well-supported by actuarial tools, but decisions in this area must take into account a number of factors that are not capable of quantitative measurement, such as special program needs, proximity to community support, language or cultural needs. The key to effective and fair classification is the use of professional judgement supported by quantitative tools.

Of the 91 offenders who escaped from minimum-security institutions in 1999-2000, 39 (43%) were assigned after the use of the Custody Rating Scale. Only 7 of these 39 offenders received a medium security classification based on the Custody Rating Scale, which was subsequently overridden to minimum security, as a result of the security classification and penitentiary placement decision.

The following Table indicates the distribution of the 39 escapees by region and institution.

Region	Institution	Total
Atlantic	Westmorland	4
Atlantic Total		**4**
Quebec	Federal Training Centre	3
	Montée St-François	9
	Ste-Anne des Plaines	9
Quebec Total		**21**
Ontario	Beaver Creek	2
	Frontenac	1
	Pittsburgh	4
Ontario Total		**7**
Prairie	Grierson	4
	Rockwood	2
Prairie Total		**6**
Pacific	Ferndale	1
Pacific Total		**1**
National Total		**39**

There are two situations where the Custody Rating Scale is used as part of the security classification process: new Warrant of Committal admissions, and re-admissions following revocation of conditional release. Among the 39 offenders classified using the Custody Rating Scale, 22 were new Warrant of Committal admissions. The remaining 17 were re-admissions following revocation. Of these 22 new admissions, 13 were placed in minimum security in 1999-2000, while the remaining 9 were placed in minimum security in 1998-1999.

During fiscal year 1999-2000, 939 male offenders were placed in minimum-security institutions after Warrant of Committal admission. The rate of override of the Custody Rating Scale results for this group was 19%. During fiscal year 1998-1999, 914 male offenders were placed in minimum-security institutions after Warrant of Committal admission. The rate of overriding the Custody Rating Scale for this group was 23%.

1999-2000 Warrant of Committal Placements to Minimum Security

Custody Rating Scale Results	No Override	Override	Total
Medium	5	178	183
Minimum	755	1	756
Total	**760**	**179**	**939**

It should be noted that of the 179 offenders whose Custody Rating Scale results were overridden, 3 (2%) escaped. Of the 760 offenders who received a minimum-security result on the Custody Rating Scale, 19 (2.5%) escaped. There is not a significant difference between these escape rates. As stated earlier, while the Custody Rating Scale scores are useful in security classification and placement decisions, the final decision is based on all the relevant information about the offender's institutional adjustment, risk of escape and risk to public safety.

The number of re-admissions of offenders whose conditional release was revoked was just over 2900 in 1998-1999, and just over 3000 in 1999-2000. In 1998-99, 182 revoked offenders were admitted to minimum-security institutions. The number for 1999-2000 is 260.

	1998-1999	1999-2000
Total WOC to minimum	914	939
Total revocation to minimum	182	256
Total CRS assignments	**1096**	**1195**
Total escapes	46	39
Escape rates	4.2%	3.3%
Overall rate of escapes from minimum	4.5%	4.0%

A major study of the operation of the Custody Rating Scale was published in 1996, based on data on all offenders classified using the Scale prior to March 1995. This showed that the escape rate for offenders classified and placed in minimum security using the Custody Rating Scale results was 5%. The study was based on the original calibration of the Scale. This was amended in June of 1998 to slightly increase the proportion of offenders assigned a minimum-security rating. As well, the study covered the period prior to 1995, when escape rates from minimum security were considerably higher than the last five years. The escape rates incurred in 1998-1999 and 1999-2000 by offenders placed in minimum based on the Custody Rating Scale results are slightly lower than the 5% found in the 1996 research study. It should be noted that the rate in 1999-2000 (3.3%) is considerably lower than either the total escape rate (4.0%) or the rate found in the major national study (5%).

By way of comparison, nearly 1200 offenders were transferred to minimum security in 1999-2000 from other institutions. The escape rate for this group (4.4%) was slightly higher than that for offenders placed using the Custody Rating Scale, but is still below the results obtained in the 1996 study of the Custody Rating Scale (5%).

	1998-1999	1999-2000
Total Transfers To Minimum (1)	1251	1188 (2)
Escapes	60	52
Escape rate	4.8%	4.4%
Overall Rate Of Escape From Minimum (3)	4.5%	4.0%

(1) Total transfers executed from other security levels to minimum-security institutions
(2) Extrapolated from first three quarters of 1999-2000
(3) Escapes as % of population in minimum security institutions at fiscal year end

Overall, the adjustment to the Custody Rating Scale made in June 1998 did not appreciably affect the escape rate in 1998-99, and has not led to any increase in 1999-2000.

Rates of Escape from Minimum per 1,000 Offenders

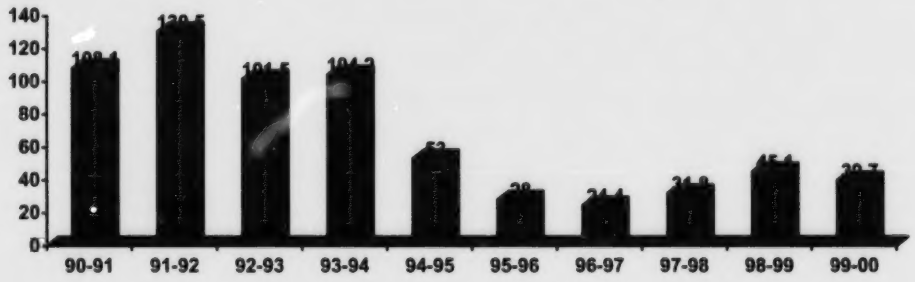

Source: Security Branch - figures are based on Average Actual Count of Inmate Population in IMS as of March 31, 2000.

Public Accounts Committee Recommendation #10: Operation Bypass

That Correctional Service Canada include a detailed discussion of the results achieved by Operation Bypass in its Performance Report for the period ending 31 March 2000. This discussion must link the initiative's results with its objectives and the costs involved in its design, implementation, and operation. Clear references to those areas in which the initiative is intended to fulfil recommendations made by the Auditor General of Canada must also be included.

OBJECTIVES:

In the context of implementing CSC Task Force report on Reintegration, which laid the cornerstone for CSC's response to the 1996 Auditor General Report on Reintegration (Chapter 30), operational staff were asked what changes were required to achieve better results. The specific changes outlined below resulted from consultations with staff. Overall objectives are as follows:

- to streamline and simplify the Case Management Process;
- to provide more time to staff to work directly with offenders; and
- to produce clearer reports.

Specific changes and links to the Auditor General's Recommendations (1996 - Chapter 30, 1999 Chapter 1)

Changes:	Auditor General's Recommendations:
Earlier and more comprehensive information collection to begin the process of assessing offenders – Preliminary Assessment to be completed within 5 days of sentencing, all Post-Sentence Community Assessments to be completed within 30 days of sentencing.	**1996:** 30.38 Correctional Service Canada should prepare the casework of offenders in time for their first parole eligibility date. **1999:** 1.46 Correctional Service's Canada should further improve the efficiency and timeliness of its offender case management and report preparation to meet its approved time standards.
The timing of completion of the Offender Intake Assessment process is linked to time from sentencing, not from reception at the unit. This makes it clear that the time given to do this work is geared to meeting offenders' conditional release eligibility dates, which are also calculated from date of sentencing.	**1996:** 30.38 Correctional Service Canada should prepare the casework of offenders in time for their first parole eligibility date. **1999:** 1.46 Correctional Service's Canada should further improve the efficiency and timeliness of its offender case management and report preparation to meet its approved time standards.
Streamlining of the automated Offender Intake Assessment process, so staff spend less time repeating the same information in several places, and the information and analysis they provide is transferred by the system directly into several key offender information documents.	
A new version of Correctional Plans, which includes important tombstone information about the offender, a comprehensive Criminal Profile, chronological timeline of the sentence (setting out key programs and activities as well as potential transfer and release dates) and specific objectives and expectations for the offender to achieve.	**1996:** There is a lack of standard case management practices.

Changes:	Auditor General's Recommendations:
A common approach to reassessing offenders throughout the sentence, in both institutions and community, which starts with the initial assessment results and shows the changes and progress over time. This also includes updating the original chronology to show actual results.	**1996:** There is a lack of standard case management practices
A single decision process and report covering all decisions made about offenders: • Basic documentation for any decision will include the original Correctional Plan, most recent Progress Report and the Assessment for Decision; • Among these reports there will be no repetition, while retaining clear links between the information given in each; • A specific set of content guidelines for each type of decision report was developed in consultation with the National parole Board; and • A process for documenting the sharing of information with offenders prior to NPB decisions was developed, to ensure the legislative requirements for procedural fairness are consistently met.	**1996:** There is a lack of standard case management practices **1999:** 1.46 Correctional Service's Canada should further improve the efficiency and timeliness of its offender case management and report preparation to meet its approved time standards. **1999:** 1.120 Correctional Service Canada should address known deficiencies in the quality of its reports to the National Parole Board and ensure that quality control is exercised in accordance with approved policy.
Time will also be saved upon release, as the Correctional Plan for managing the offender in the community is already developed and can be implemented immediately upon release. Previous policy gave staff 30 days after release to develop a plan.	
A revised matrix for division of case management responsibilities between Parole Officers and Correctional Officers.	**1996:** 30.49 Correctional Service should set caseload standards for case management officers, **ensure that correctional officers contribute to the case management process**, implement quality control over the release recommendations and improve training for case management officers. **1999:** 1.55 Correctional Service Canada should ensure that senior correctional officers perform their offender case management duties, as required by policy.

Changes:	Auditor General Recommendations:
A review of all case management procedures and revision to effect the above changes, creating the standard practices required to consistently conduct quality control. Related changes to the computerized offender management system and its performance monitoring systems were simultaneously developed, tested and implemented.	**1996:** 30.49 Correctional Service should set caseload standards for case management officers, ensure that correctional officers contribute to the case management process, **implement quality control over the release recommendations** and improve training for case management officers. **1996:** There is a lack of standard case management practices **1999:** 1.120 Correctional Service Canada should address known deficiencies in the quality of its reports to the National Parole Board and ensure that quality control is exercised in accordance with approved policy.

The above changes were implemented February 1, 1999, following job-specific training for all operational staff and considerable re-programming of the OMS system.

COST OF DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION

All costs associated with the development and implementation of the above-noted changes were incurred in fiscal year 1998-99.

Activity	Cost	
	FTE	$
1. Consultation with field and regional staff and management		62,000
2. Development of revised policies, procedures and computerized system changes	9	640,000
3. Training of field staff and managers (225 trainers, more than 8,000 staff trained)		3,100,000
Total	**9**	**3,800,000**

(Note: activities 1 and 3 are costed with salary and O&M dollars only, while activity 2 covers FTE. The total FTE for those staff working primarily on the project are only counted against activity 2, although they participated in all activities)

In 1998-99, CSC' s total expenditure in the Reintegration business line was just over 4,000 FTE and just under $439,000,000 (1998-99 Departmental Performance Report, page 56).

The cost of the ongoing operation of the changes implemented through Operation Bypass is negligible, since the changes are directly incorporated into all aspects of the staff functions and processes of the business line.

RESULTS

In measuring the results obtained from the changes, CSC has continued as much as possible to use the methods developed for performance measurement that were used in the 1999 Auditor General report (Chapter 1), so that some consistency over time is achieved.

The objectives of **streamlining the process**, and **producing clearer reports**, are difficult to measure objectively. Feedback from field staff and managers as part of a post-implementation review of the operation of the process indicates that these objectives were in part achieved, however further refinement in both policy and processes is required to improve results in this area. This will be completed during fiscal year 2000-2001. An audit of the intake assessment function is being finalized at the beginning of 2000-2001, the results of which should provide some quantitative and perhaps qualitative information on the issues of streamlining and report quality.

Regarding the objective of **providing more time for staff to work with offenders**, the results are measured in terms of the provision of more time prior to eligibility dates to allow for offender program participation and for staff to prepare offenders' cases for presentation to the National Parole Board. The chart below illustrates the results from before and after the implementation of the changes, in terms of the average number of days available after completion of the Correctional Plan for participation in required programs and preparation of submissions to the Board.

AVERAGE TIME AVAILABLE TO PREPARE FOR NPB DAY PAROLE REVIEW
(Offenders serving two to three years admitted during the time period)

Admission Time Period:	Average # of days from CP Completion to NPB Hearing
1995-96	19
Jan-April 98	60
April-Sept 1999	100
Oct 99 - Mar 00	106

An issue highlighted in both the 1996 and 1999 reports was the contribution of senior Correctional Officers to the case management process, which is in part related to the objective of more time to work with offenders. CSC monitors this on a monthly basis, and compiles reports on a quarterly basis for submission to regional Deputy Commissioners for their review and action. This monitoring consists of searching the electronic database for decision reports that are exclusively completed by CO-IIs, and determining what staff member did complete the report. The chart below compares compliance for the periods of April-August, 1999, October-December 1999 and January-March, 2000.

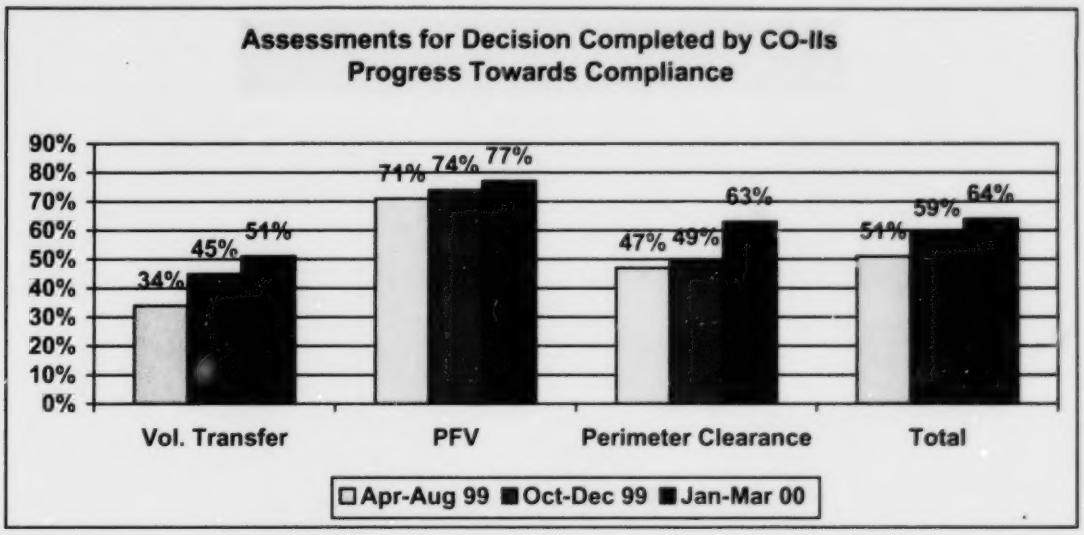
Assessments for Decision Completed by CO-IIs
Progress Towards Compliance
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
34%
45%
51%
71%
74%
77%
47%
49%
63%
51%
59%
64%
Vol. Transfer
PFV
Perimeter Clearance
Total
Apr-Aug 99
Oct-Dec 99
Jan-Mar 00

RESEARCH PUBLICATIONS 1999-2000

FORUM – On Corrections Research

Vol. 12, No. 1	Aboriginal People in Corrections
Vol. 11, No. 3	Women Offenders
Vol. 11, No. 2	Youth and Corrections
Vol. 11, No. 1	Response to call for papers

Research Reports

R-83	Day Parole Outcome, Criminal History and Other Predictors of Successful Sentence Completion
R-84	Review of Issues Associated with Serious Spouse Abuse Among Federally Sentenced Male Offenders
R-85	The Psychological Effects of 60 days in Administrative Segregation

Research Briefs

B-23	Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections: An end-of-1998 R

CSC's Institutions by Region and Security Classification

Atlantic Region	**Quebec Region**
Atlantic Institution (Maximum)	Archambault Institution (Medium)
Dorchester Penitentiary (Medium)	Drummond Institution (Medium)
Nova Institution for Women (Multi-Level)	La Macaza Institution (Medium)
Springhill Institution (Medium)	Cowansville Institution (Medium)
Westmorland Institution (Minimum)	Federal Training Centre (Minimum)
Parrtown CCC (Minimum)	Leclerc Institution (Medium)
Newfoundland CCC (Minimum)	Donnacona Institution (Maximum)
Carlton CCC (Minimum)	Joliette Institution (Multi-Level)
Carlton Centre CCC Annex (Minimum)	Montée Saint-François Institution (Minimum)
Pacific Region	Port-Cartier Institution (Maximum)
Elbow Lake Institution (Minimum)	Regional Reception Centre (Maximum)
Matsqui Institution (Medium)	Sainte-Anne-des-Plaines Institution (Minimum)
Regional Health Centre (Multi-Level)	Laferrière CCC (Minimum)
Ferndale Institution (Minimum)	Marcel Caron CCC (Minimum)
Mission Institution (Medium)	Hochelaga CCC (Minimum)
William Head Institution (Medium)	Martineau CCC (Minimum)
Kent Institution (Maximum)	Sherbrooke CCC (Minimum)
Mountain Institution (Medium)	Ogilvy CCC (Minimum)
Sumas CCC (Minimum)	

Ontario Region	Prairie Region
Bath Institution (Medium)	Bowden Institution (Medium)
The Grand Valley Institution for Women (Multi-Level)	Bowden Annex (Minimum)
Kingston Penitentiary (Maximum)	Rockwood Institution (Minimum)
Beaver Creek Institution (Minimum)	Stony Mountain Institution (Medium)
Frontenac Institution (Minimum)	Drumheller Institution (Medium)
Millhaven Institution (Maximum)	Drumheller Annex (Minimum)
Collins Bay Institution (Medium)	Regional Psychiatric Centre (Multi-Level)
Joyceville Institution (Medium)	Edmonton Institution for Women (Multi-Level)
Pittsburgh Institution (Minimum)	Edmonton Institution (Maximum)
Regional Treatment Centre (Multi-Level)	Riverbend Institution (Minimum)
Warkworth Institution (Medium)	Grande Cache Institution (Minimum)
Isabel McNeill (Minimum)	Saskatchewan Penitentiary (Medium)
Fenbrook Institution (Medium)	Okimaw Ohci Healing Lodge (Multi-Level)
Portsmouth CCC (Minimum)	Pê Sâkâstêw (Minimum)
Keele CCC (Minimum)	Pê Sâkâstêw CCC (Minimum)
Hamilton CCC (Minimum)	Grierson CCC (Minimum)
	Oskana CCC (Minimum)
	Osborne CCC (Minimum)

Glossary

Aboriginal
Indian, Inuit or Métis.

Aboriginal community
Aboriginal community is a first nation, tribal council, band, community, organization or other group with a predominantly Aboriginal leadership.

Accountability Contract
The contract signed between the Commissioner and senior executives which lists the major objectives and expected accomplishments for the coming year.

Administrative Segregation
Administrative Segregation is confinement to keep the inmate from associating with other inmates in order to maintain the security of the penitentiary. Inmates may be segregated involuntarily or voluntarily.

Involuntary Segregation

The institutional head may order that an inmate be confined in administrative segregation if they believe on reasonable grounds that:

(1) the inmate has acted, has attempted to act or intends to act in a manner that jeopardizes the security of the institution or the safety of an individual, and that his or her continued presence in the general inmate population would jeopardize the security of the institution or the safety of any person;

(2) the continued presence of the inmate in the general inmate population would interfere with the investigation of a criminal or serious disciplinary offence;

(3) the inmate would be in danger in the general inmate population and the inmate does not request segregation.

Voluntary Segregation

The institutional head may order that an inmate be confined in administrative segregation if they believe on reasonable grounds, that the inmate would be in danger in the general inmate population, and if the inmate requests segregation.

Administrative segregation shall only occur when there are reasonable grounds to believe one or more of the above conditions exist, and the institutional head is satisfied there is no reasonable alternative to administrative segregation.

Case management process
Case management process is a basic means by which all sentences are managed. The process is designed to ensure that all relevant information about individual offenders is coordinated and focused to produce a clear understanding of a case at any given time during a sentence.

Community Based Residential Facilities
Facilities contracted from outside agencies or organizations to house federal offenders in the community.

Community Correctional Centres (CCCs)
Community Correctional Centres (CCCs) house primarily offenders on day parole and are designated as minimum security institutions. In these, the director, parole officers and support staff work as a team, often in co-operation with community partners, to supervise and provide programs for offenders and prepare them for full parole.

Conditional Release
Conditional release helps inmates to make a gradual, supervised return to society while serving their sentence. The ***Corrections and Conditional Release Act (CCRA)*** sets out four types of conditional release for federal offenders: temporary absences, work release, day parole and full parole.

Temporary Absences (TAs)
Temporary Absences may be granted to offenders for medical, administrative, community service, family contact, and personal development reasons (relating to rehabilitation) where it is considered that the inmate will not present an undue risk to society.

Escorted temporary absence (ETA) may be granted at any time during the sentence.

Unescorted temporary absence (UTA) may be granted after an offender has served one-sixth of the sentence or six months, whichever is greater.

Temporary absences are authorized by either the Warden of the penitentiary or by the National Parole Board (NPB), depending on factors such as the type of release, the offender's sentence and security classification. Offenders classified as maximum security do not qualify for UTAs.

Work Release (WR)
Work release allows an offender, classified as minimum or medium security and who is judged not to pose an undue risk, to do paid or voluntary work in the community under supervision. Besides offering practical experience to the offender and assistance to the community, work releases contribute to public safety because they assist an offender's reintegration into society and reduce the chances of re-offending.

Day Parole (DP)
Day parole allows an offender to participate in community-based activities to prepare for release on full parole or statutory release. Generally, offenders become eligible to be considered for day parole six months before their full parole eligibility date.

A new Day Parole program was introduced in Bill C-55 and came into force on July 3, 1997. This "Accelerated Parole Review" applies only to first time, non-

violent federal offenders. These offenders are reviewed for Day Parole after having served one-sixth of their sentence.

Those imprisoned for either first or second-degree murder become eligible for day parole three years before they are eligible for full parole. The offender is usually required to return to an institution or a halfway house each night.

Full Parole (FP)
inmates are normally eligible to be considered for full parole by the NPB, after serving one-third of their sentence, or seven years, whichever is less. Under the CCRA, judges have, at the time of sentencing, the option of lengthening the time that violent and serious drug offenders spend in prison by delaying eligibility for full parole until they have completed one-half of their sentence.

Offenders sentenced to life for first degree murder or high treason are not eligible to be considered for parole until they have served 25 years. Those sentenced to life for second degree murder may apply for parole after serving between 10 and 25 years, as determined by the Court. However, anyone convicted of murder who must serve more than 15 years before full parole eligibility, may apply after serving 15 years for a judicial review by a Superior Court judge and a jury who may reduce parole eligibility dates. Offenders who are serving life sentences and who are granted parole remain on parole for the rest of their lives.

CORCAN
A Special Operating Agency that employs federal offenders for its workforce and in doing so, provides them with working skills and working habits necessary to compete in the work force.

Correctional Operations
Correctional operations provide for the security and control of inmates, treatment and release planning, monitoring of progress, and the provision of health care.

Correctional Programs
Correctional programs are designed to improve the offender's current knowledge and skill level, improving the likelihood of successful reintegration into the community upon release.

Correctional Services
Correctional services are services or programs for offenders, including their care and custody.

Health Care
Health care includes medical care, dental care and mental health care, provided by registered health care professionals.

Inmate

As defined in the *CCRA* is:

(a) a person who is in a penitentiary pursuant to
  (i) a sentence, committal or transfer to penitentiary, or
  (ii) a condition imposed by the national Parole Board in connection with day parole or statutory release, or

(b) a person who, having been sentenced, committed or transferred to penitentiary
  (i) is temporarily outside penitentiary by reason of a temporary absence or work release authorized under this *Act*, or
  (ii) is temporarily outside penitentiary for reasons other than a temporary absence, work release, parole or statutory release, but is under the direction or supervision of a staff member or of a person authorized by the Service.

Institutions

Minimum Security Institutions

Minimum security institutions house offenders who pose a limited risk to the safety of the community. The perimeter of a minimum security institution is defined but not directly controlled. Offender movement and association within the institution are regulated under minimal supervision.

Medium Security Institutions

Medium security institutions house offenders who pose a risk to the safety of the community. The perimeter of a medium security institution is well defined, secure and controlled. Offender movement and association are regulated and generally supervised.

Maximum Security Institutions

Maximum security institutions house offenders who pose a serious risk to staff, other offenders and the community. The perimeter of a maximum security institution is well defined, highly secure and controlled. Offender movement and association are strictly regulated and directly supervised.

Multi-level Institution

An institution which houses offenders of different security classifications in different secure areas of the institution.

Mental Health Care

Mental health care is the care of a disorder of thought, mood, perception, orientation or memory that significantly impairs judgment, behavior, the capacity to recognize reality or the ability to meet the ordinary demands of life.

Methadone

Methadone is an addictive, synthetic, long-acting drug form, which blocks the euphoric effects of heroin. It is orally administered and, in Canada, available only in powdered

form, which is usually mixed with juice. According to numerous scientific studies, methadone minimizes adverse physical, psychological, social and criminal effects associated with heroin addiction. It can be prescribed only by a qualified physician; there are more than 800 physicians across Canada who are licensed to administer methadone, including several on contract with the Correctional Service of Canada.

Offender Management System (OMS)
The automated information system used by the Service as its main data base for offender information.

Opiates
Drugs containing or derived from opium, used as a sedative narcotic to lessen pain or ease sleep (e.g., codeine and morphine).

Release on Expiry of Sentence
Release on expiry of sentence is not a conditional release but the full release required when someone has served the entire sentence. It applies to offenders who were considered too dangerous to return to the community under statutory release. In addition, some offenders eligible for conditional release choose to stay in prison until the end of their sentences.

Revocation
Once parolees have violated the conditions of their conditional release, or have been charged with a criminal offence, their conditional release (day parole, full parole) is suspended and they are re-incarcerated. Upon reviewing the case at a formal hearing, the National Parole Board may then decide to revoke parole and have the offender remain incarcerated. If the offender is not re-incarcerated, the conditional release is re-instated.

Security Classification
The security classification of each offender is first established during the Intake Assessment process at reception primarily using the Custody Rating Scale. The security classification is subsequently reviewed at key points throughout the sentence using the Security Reclassification Scale. This Scale is a research-based tool that was developed to assist caseworkers to determine the most appropriate level of security (minimum, medium or maximum) at key points throughout the offender's sentence.

Sentence
Sentence is a specified term of imprisonment and includes a sentence imposed by a court of a foreign state on a Canadian offender who has been transferred to Canada pursuant to the Transfer of Offenders Act.

Service
Service means the Correctional Service of Canada.

Statutory Release (SR)
By law, most offenders who are serving sentences of fixed length, and who have not been granted parole or had their parole revoked, must be released on statutory release after serving two-thirds of their sentence. Although statutory release decisions are not made by the NPB, the Board may add conditions to the release to protect society and assist the offender to adjust to the outside world in a law-abiding fashion. Failure to comply with these conditions can result in a suspension by the Correctional Service of Canada (CSC) and revocation of the release by the NPB, with the offender then returned to a correctional facility. If the NPB believes that the offender is likely to cause serious harm or commit a serious drug offence before the expiration of the sentence, the Board may, upon referral from CSC: grant the offender "one-chance" statutory release; order the offender to live under strict residential conditions; or order the offender to be detained in penitentiary until the end of the sentence. Statutory release does not apply to offenders serving life or indeterminate sentences.

Warrant Expiry Date (WED)
The date the sentence imposed by the courts officially ends.

BUDGET DES DÉPENSES

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/36-2000
ISBN 0-660-61430-8

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Approuvé par

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Section I : Messages	1
Message du Portefeuille	1
Message du Commissaire	3
Section II : Réalisations du Service	7
Prise en charge	11
Garde	21
Réinsertion sociale	33
Gestion générale	47
Section III : Rapports regroupés	59
Moderniser la fonction de contrôleur	59
Approvisionnement et marchés	60
Gestion du matériel	60
Stratégie de développement durable	61
Examen de LSCMLC	62
Section IV : Rendement financier	63
Aperçu du rendement financier	63
Tableaux financiers	65
Section V : Vue d'ensemble du Service	77
Mandat, rôles et responsabilités	77
Organigramme	80
Partenariats	81
Section VI : Renseignements divers	83
Comité permanent des comptes publics	83
Publications de recherche	93
Établissements	94
Lexique	96

SECTION I : MESSAGES

Message du Portefeuille

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2000. Ce document vise à décrire les priorités stratégiques du SCC et à fournir une indication claire des résultats que nous avons obtenus par rapport à nos plans en 1999-2000.

Le Service correctionnel du Canada fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend la GRC, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et trois organismes d'examen. Le Portefeuille joue un rôle clé dans le système canadien de justice pénale dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle.

La sécurité du public constitue la mission du Portefeuille que je dirige et l'une des principales priorités du gouvernement depuis 1993. Elle est essentielle au bien-être économique et social du Canada. Nous nous sommes engagés, comme il est indiqué dans le discours du Trône, à faire en sorte que les Canadiens puissent continuer à jouir de la vie dans l'un des pays les plus sûrs au monde. Cet engagement a été renforcé dans le Budget fédéral de février 2000, qui a attribué des fonds supplémentaires à l'appui des quatre priorités stratégiques du Portefeuille, à savoir : *la lutte contre le crime organisé, la promotion de services correctionnels efficaces, l'intégration de l'information de la justice et la participation des citoyens.* Ces fonds nous permettront d'obtenir les ressources humaines et les outils supplémentaires nécessaires au cours des années à venir pour assurer la sécurité du public.

Au cours de la dernière année, des progrès constants ont été réalisés en ce qui a trait aux engagements en matière de sécurité du public pris par le gouvernement. Nos réalisations sont surtout attribuables aux partenariats établis au niveau fédéral, mais aussi avec les provinces, les territoires et les collectivités, d'autres pays, ainsi qu'avec les secteurs privé et bénévole. Cette coopération sans précédent avec nos partenaires donne lieu à un partage de compétences et de pratiques exemplaires qui a renforcé notre capacité de faire face aux nouvelles questions liées à la sécurité du public.

Nous avons recours à une méthode équilibrée pour réduire la criminalité en appliquant la Loi de manière à combattre le crime organisé et le terrorisme et en adoptant une approche correctionnelle judicieuse, qui vise à assurer la réinsertion sociale des délinquants, dans des conditions sûres et en temps opportun. Nos réalisations comprennent, entre autres, l'ouverture de la banque nationale de données génétiques; l'affectation de 100 nouveaux agents de la GRC dans les trois plus grands aéroports du pays; des mesures pour le renforcement du contrôle aux frontières; le financement continu de l'Initiative anticontrebande; l'annonce de la Stratégie

d'intervention intensive pour les délinquantes; une nouvelle Stratégie antidrogue pour le SCC; des progrès dans les services correctionnels pour Autochtones; un meilleur dépistage de la délinquance sexuelle; l'implantation d'un système national de repérage des délinquants violents; des politiques et une formation améliorées pour renforcer la prise de décisions relatives aux libérations conditionnelles; et des modifications aux dispositions relatives au maintien en incarcération pour garder en prison plus longtemps les délinquants susceptibles de récidiver.

Le présent rapport contient de nombreux autres exemples de la façon dont le SCC remplit sa Mission liée à la sécurité du public. Je vous invite à nous faire part de vos observations au sujet du rapport afin de nous aider à continuer à bâtir des collectivités plus sûres.

Laurence MacAulay

L'honorable Lawrence MacAulay, député
Solliciteur général du Canada

Message du Commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport sur le rendement* du Service correctionnel du Canada. Ce document fait état des réalisations du SCC au cours de la dernière année d'une décennie exceptionnelle dans l'histoire de l'organisme.

Il y a dix ans, le SCC a adopté un énoncé de Mission, qui constitue le fondement d'un service correctionnel moderne. Nous avons consacré une dizaine d'années à élaborer des programmes fondés sur la recherche, de meilleurs instruments d'évaluation et de gestion du risque, des normes nationales en matière de prestation de services ainsi que les outils dont nous avons besoin pour évaluer notre rendement. Grâce au travail que nous avons accompli, le Canada s'est acquis la réputation sur la scène internationale, d'être un chef de file mondial dans le domaine des services correctionnels.

Si l'on veut comprendre la raison d'être du SCC, il faut d'abord savoir que son secteur d'activité est la sécurité publique. Notre Mission précise que nous devons «...contribuer à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain ». Elle définit clairement notre rôle au sein du système de justice pénale et constitue le cadre de notre obligation de rendre compte à la population canadienne.

Le SCC peut clairement démontrer qu'il contribue à rendre les collectivités plus sûres. En mai 1999, nous avons eu le plaisir d'informer le Comité permanent de la justice et des droits de la personne qu'au cours des cinq dernières années, le taux de récidive des délinquants purgeant une peine fédérale sous surveillance dans la collectivité avait diminué de 37 p. 100. Aujourd'hui, la contribution de l'ensemble des libérés conditionnels des établissements pénitentiaires fédéraux à la criminalité est inférieure à 1 p. 100. Il est impossible de prédire avec exactitude le comportement humain mais, à tous points de vue, le SCC est sur la bonne voie.

Lorsque l'on pense à l'année qui vient de s'écouler, nous sommes particulièrement satisfaits des progrès que nous avons réalisés dans le domaine des services correctionnels offerts aux femmes. En septembre 1999, le Solliciteur général, M. Lawrence MacAulay, a annoncé la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention intensive. Cette stratégie englobe la modification et l'agrandissement des établissements régionaux pour femmes afin qu'on puisse y héberger des délinquantes dites à sécurité maximale et des délinquantes ayant des besoins spéciaux; elle prévoit aussi la fermeture, au cours des deux prochaines années, des unités pour femmes situées dans les établissements pour hommes, ainsi que la fermeture de la Prison des femmes de Kingston.

L'élaboration de la nouvelle Stratégie antidrogue du SCC constitue une autre étape importante. Cette initiative en trois volets vise à lutter contre l'introduction de drogues dans les établissements fédéraux, la demande de drogues par les délinquants sous responsabilité fédérale et le problème de la toxicomanie chez les délinquants résidant dans la collectivité. En plus des méthodes de fouille actuelles, le SCC étend le recours

aux chiens-détecteurs de drogue et aux détecteurs de drogues ioniques afin de réduire la quantité de substances illégales qui sont introduites dans nos établissements. Nous avons aussi mis sur pied des unités distinctes dans plusieurs de nos établissements, qui fournissent aux délinquants toxicomanes un appui plus important afin de les aider à vaincre leur dépendance. Outre les programmes de base que leur offre le SCC, les délinquants vivant dans ces unités ont accès aux programmes Alcooliques Anonymes et Narcotiques Anonymes.

Nous savons qu'environ 70 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale font une consommation abusive d'alcool et (ou) de drogues. Pour mieux comprendre ce problème, le SCC a mis sur pied une Division de la recherche en toxicomanie à Montague (Île-du-Prince-Édouard). Cette nouvelle division, en plus de mener ses propres recherches indépendantes, établira des partenariats avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des chercheurs universitaires. Le SCC croit fermement dans les programmes fondés sur la recherche et nous espérons que les efforts de la Division permettront de traiter plus efficacement les problèmes de toxicomanie.

Les initiatives qui sont décrites dans le présent rapport, et bien d'autres, montrent à quel point le SCC s'emploie activement à réaliser sa Mission. Les gestionnaires ont été invités à garder le cap – à continuer de prendre les moyens nécessaires pour que les délinquants réintègrent la société en tant que citoyens responsables et respectueux des lois. Ces moyens comprennent l'application d'évaluations rigoureuses, la prestation de programmes efficaces, l'établissement de solides relations de travail avec la Commission nationale des libérations conditionnelles, ainsi qu'une surveillance et des interventions appropriées après que les délinquants ont quitté l'établissement. Il en résulte qu'un plus grand nombre de délinquants purgent leur peine dans la collectivité sous différents régimes de mise en liberté sous condition, sans que la sécurité publique ne soit compromise.

Bien entendu, le SCC a encore des défis à relever, notamment celui de réduire le taux d'incarcération beaucoup trop élevé des délinquants autochtones. L'approche mise en œuvre dans nos pavillons de ressourcement offre un nouveau modèle en ce qui concerne la prise en charge et la garde des délinquants autochtones. De plus, nous continuerons d'établir des partenariats avec les Premières nations et d'autres organismes autochtones. À titre d'exemple, mentionnons l'entente conclue l'année dernière avec les Native Counseling Services of Alberta, aux termes du paragraphe 81(3) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui permet à des collectivités autochtones d'assumer une plus grande part de responsabilité en ce qui touche la prise en charge et la garde des délinquants autochtones.

Au-delà de nos frontières, le SCC continuera de jouer un rôle international actif. Le Canada connaît les mêmes difficultés et possibilités que de nombreux autres pays; comme ceux-ci se tournent vers nous pour obtenir des conseils et de l'aide, leurs observations nous amènent souvent à améliorer nos façons de faire. La mort tragique de Daniel Rowan, qui prenait part à l'effort du Canada dans l'initiative de reconstruction du

Kosovo, illustre la volonté de nos professionnels correctionnels d'accepter les risques que comporte, dans de nombreuses régions du globe, le désir d'apporter une contribution positive.

Le système correctionnel n'est pas un milieu de tout repos, mais il s'agit d'un maillon clé de notre système de justice pénale. Notre travail contribue à assurer la sécurité de l'ensemble de la population canadienne. À l'aube du 21e siècle, le SCC continuera de chercher des moyens d'améliorer cette contribution. Nous sommes fiers de nos réalisations, mais également déterminés à poursuivre nos efforts afin de bâtir le meilleur service correctionnel que nous pouvons.

Nancy L.Stableforth
Commissaire p.i.

SECTION II : RÉALISATIONS DU SERVICE

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme du gouvernement fédéral responsable de l'administration des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il est aussi responsable de la gestion d'établissements carcéraux de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le mandat du Service est régi par la *Loi constitutionnelle*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et leurs règlements d'application, ainsi que par d'autres textes de loi fédéraux.

L'objectif du programme du Service se définit comme suit :

> *En tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribuer à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.*

Cet énoncé intègre quatre priorités stratégiques qui découlent directement de la Mission et qui constituent les principaux engagements de l'organisation en matière de résultats envers les Canadiens. Ces priorités figurent dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) :

1. Le Service contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois;
2. Le Service exerce sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain;
3. Le Service respecte la primauté du droit en milieu correctionnel; et
4. Le Service est un partenaire actif au sein du système de justice pénale.

Information budgétaire

Le budget total pour l'exercice 1999-2000 était de 1 384 779 784 $, dont 1 362 129 145 $ ont été dépensés.

Voici un résumé des prévisions budgétaires et des dépenses du SCC pour l'exercice 1999-2000.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA SCC (en dollars)	
Dépenses prévues (1999-2000)	1 287 969 000 $
Total des autorisations (1999-2000)	1 384 799 784 $
Dépenses réelles en 1999-2000	1 362 129 415 $
Nombre réel d'ETP utilisés	13 301

Principaux engagements du SCC en matière de résultats

Le tableau qui suit a pour objectif premier de communiquer aux Canadiens les résultats sur les engagements pris par le SCC. Il se trouve également dans le rapport annuel au Parlement du Président du Conseil du Trésor intitulé *Une gestion axée sur les résultats*, 2[e] volume, que l'on peut consulter à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca.

Principaux engagements en matière de résultats **Accroître la sécurité dans les foyers et dans les rues grâce à une approche correctionnelle judicieuse**		
Poursuit aux Canadiens :	**Résultats permanents prévus**	**Consulter aussi pages**
1. Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.	1. Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public. 2. Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque. 3. Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.	12 - 17 17 - 19 19 - 20
2. Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible.	1. Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié. 2. Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.	22 - 25 25 - 31
3. Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public.	1. Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. 2. Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. 3. Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention. 4. Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.	34 - 36 37 - 40 40 - 41 42 - 46
4. Gestion générale efficace.	1. Services de soutien offerts pour la prise en charge, la détention et la réinsertion sociale des délinquants. 2. Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.	48 - 53 53 - 58

Le tableau des principaux engagements en matière de résultats est fondé sur la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Les quatre secteurs d'activité du SCC, soit : la PRISE EN CHARGE, la GARDE, la RÉINSERTION SOCIALE et la GESTION GÉNÉRALE, correspondent aux quatre Principaux engagements en matière de résultats. La section II présente les réalisations du Service pour chacun de ces secteurs d'activité.

PRISE EN CHARGE

Principal engagement

Fournir aux Canadiens :
Un environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.

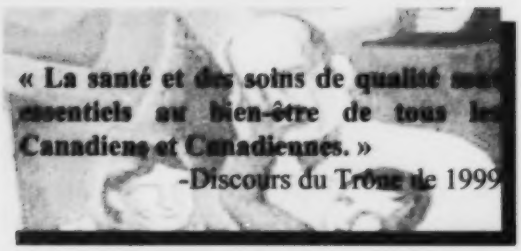

PRISE EN CHARGE (en dollars)	
Dépenses prévues (1999-2000)	148 747 000
Total des autorisations (1999-2000)	171 954 399
Dépenses réelles en 1999-2000	166 647 276
Nombre réel d'ETP utilisés	1 219

Pourcentage du budget par secteur d'activité

Contexte social

Très souvent, on constate chez bien des délinquants, par suite des effets cumulatifs qu'a leur mode de vie sur eux, des problèmes nombreux et chroniques de santé physique et mentale. Ils ont davantage besoin de services de santé et risquent davantage d'avoir besoin de services et d'équipements spéciaux que le grand public. En outre, la recherche révèle que plus de 70 p. 100 des personnes qui s'adonnent à des activités criminelles ont des problèmes de toxicomanie; de plus, il y a une corrélation élevée entre ce type de problèmes, les désordres mentaux et les démêlés avec la justice. Cette situation rend toute intervention très complexe, mais d'autant plus nécessaire.

Les membres des segments de la population canadienne qui risquent le plus de commettre des infractions criminelles sont très souvent portés à se livrer à des activités qui les exposent à contracter et à transmettre de graves maladies infectieuses. Mentionnons l'utilisation de drogues intraveineuses et des pratiques sexuelles dangereuses. Le SCC doit s'occuper des conséquences de ces activités tant pendant leur incarcération que lorsqu'ils sont en liberté conditionnelle. Le milieu clos des établissements contribue à la forte incidence dans les établissements de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et l'hépatite C. Les efforts du SCC à l'égard des maladies infectieuses et de la toxicomanie concordent avec la démarche de « réduction des méfaits » de la Stratégie canadienne antidrogue.

La population canadienne vieillit, tout comme la population de délinquants. Certaines études indiquent que les délinquants âgés ont par définition des besoins et des problèmes qui les distinguent du reste de la population carcérale adulte, en ce qui concerne les soins

médicaux, l'adaptation à l'emprisonnement, les programmes, l'environnement carcéral, les relations avec les pairs, les liens familiaux et la mise en liberté sous condition. On observe chez les délinquants âgés une forte incidence des problèmes multiples de santé chronique, comme les problèmes cardiaques graves, le diabète, l'hypertension, les arrêts cardiaques, le cancer, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, les ulcères, l'emphysème, les troubles de l'ouïe ou de la vue, les pertes de mémoire, etc. Par ailleurs, la peur de mourir et l'inquiétude liée à la perspective d'un décès en prison perturbent l'équilibre émotionnel des délinquants. En outre, il y a des limites à la portée et au nombre d'activités professionnelles et récréatives auxquelles ils peuvent participer.

Résultat clé n° 1
Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public.

Question n° 1 : Santé et sécurité des délinquants et du personnel.

Qu'avons-nous accompli ?

- En 1999-2000, on a signalé 40 cas de voies de fait graves contre des détenus, comparativement à 31 en 1998-1999. Ce chiffre est néanmoins inférieur à la moyenne enregistrée au cours des dix dernières années.

Voies de fait graves contre des détenus

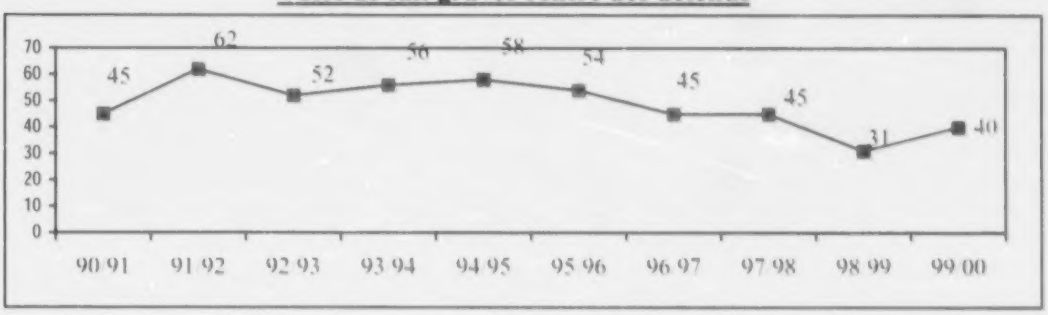

médicaux, l'adaptation à l'emprisonnement, les programmes, l'environnement carcéral, les relations avec les pairs, les liens familiaux et la mise en liberté sous condition. On observe chez les délinquants âgés une forte incidence des problèmes multiples de santé chronique, comme les problèmes cardiaques graves, le diabète, l'hypertension, les arrêts cardiaques, le cancer, la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, les ulcères, l'emphysème, les troubles de l'ouïe ou de la vue, les pertes de mémoire, etc. Par ailleurs, la peur de mourir et l'inquiétude liée à la perspective d'un décès en prison perturbent l'équilibre émotionnel des délinquants. En outre, il y a des limites à la portée et au nombre d'activités professionnelles et récréatives auxquelles ils peuvent participer.

Résultat clé n° 1
Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public.

Question n° 1 : Santé et sécurité des délinquants et du personnel.

Qu'avons-nous accompli ?

- En 1999-2000, on a signalé 40 cas de voies de fait graves contre des détenus, comparativement à 31 en 1998-1999. Ce chiffre est néanmoins inférieur à la moyenne enregistrée au cours des dix dernières années.

Voies de fait graves contre des détenus

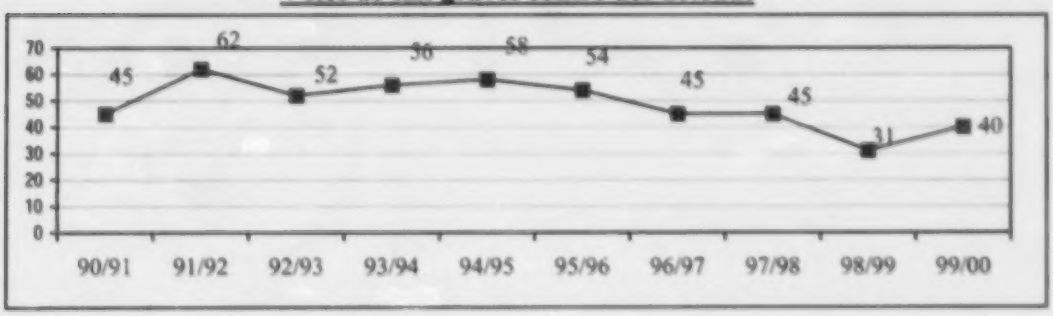

Le nombre de voies de fait graves contre des membres du personnel, soit 2, est demeuré le même qu'au dernier exercice, mais il est inférieur à la moyenne des dix dernières années, qui s'établit à 3,4.

Voies de fait graves contre des membres du personnel

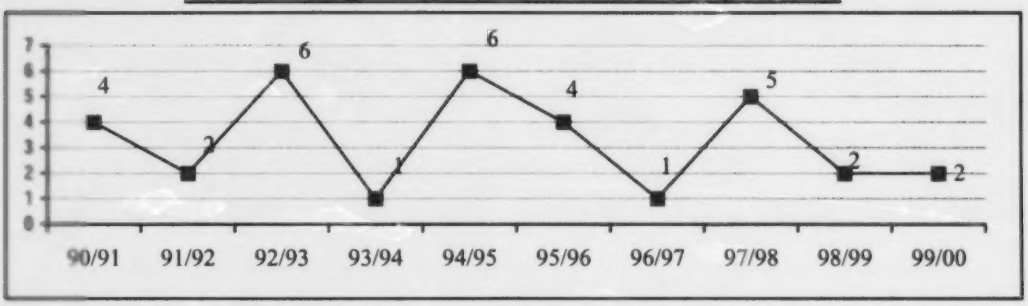

- On a dénombré deux meurtres de détenus de plus qu'au dernier exercice. La moyenne sur dix ans s'établit à 5.

Meurtres de détenus*

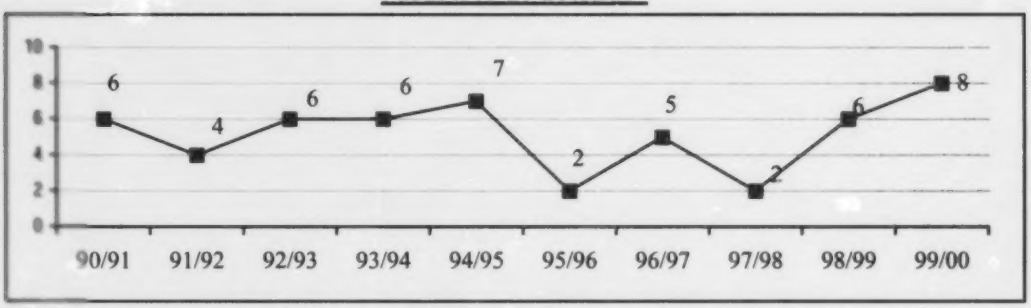

* Même s'il y a eu augmentation lors du dernier exercice, il n'y a pas encore eu de meurtre cette année fiscale.

Suicides

	96/97	97/98	98/99	99/00
Total national	10	9	16	11

- Onze suicides ont été enregistrés, soit cinq de moins que l'an dernier. Cette diminution peut être attribuée à un ensemble d'initiatives telles que les programmes de prévention et la formation du personnel. Depuis 1996-1997, 929 membres du personnel ont suivi de la formation en prévention du suicide;
- Un Comité d'étude sur les suicides a été constitué dans le but de cerner les tendances, de recueillir des observations pour préciser les interventions appropriées et de diffuser de l'information; et
- On a mené une recherche comparative des cas de suicides et des tentatives de suicide afin d'élaborer une stratégie d'évaluation et de gestion permettant de répondre aux besoins en santé mentale des personnes concernées.

Quelle est la prochaine étape ?

- Mise en œuvre de la nouvelle politique sur la prévention du suicide.

Blessures subies par le personnel et maladies

Les données suivantes ont été observées pour 1999-2000 :

- Le nombre total a augmenté de 686 par rapport au dernier exercice;
- Les blessures invalidantes ont augmenté de 68. Dans la majorité des cas, ce sont des agents de correction (CX) (entorses ou foulures);
- Un employé du SCC est décédé au cours d'une affectation au Kosovo.

Blessures subies par le personnel de 1996 à 1999

Année	Total	Blessures invalidantes	Décès	Blessures mineures**	Autres situations dangereuses
1996	1778	451	0	1185	142
1997	1772	501	1	1096	174
1998	1417	534	0	777	106
1999	**2103**	**602**	**1**	**1008**	**492**

Les augmentations découlent principalement d'une meilleure sensibilisation du personnel et de changements apportés aux méthodes de rapport employées par le personnel.

* Ces chiffres sont fondés sur une année civile plutôt que financière.

** Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles faisant l'objet d'un traitement médical, sauf les blessures invalidantes.

Question n° 2 : Répondre aux besoins en matière de santé mentale des délinquants, en particulier ceux des femmes et des Autochtones.

Délinquantes

Quelle est notre Stratégie ?

La Stratégie d'intervention intensive auprès des délinquantes (annoncée par le Solliciteur général en septembre 1999) fera en sorte que les délinquantes sous responsabilité fédérale vivent dans un milieu répondant davantage à leurs besoins, sans que la sécurité publique ne soit compromise. En plus des coûts d'immobilisations liés à cette stratégie, le total des coûts de fonctionnement annuels se chiffre à environ 9,3 millions de dollars, ce qui représente une économie de 2,3 millions de dollars par rapport aux dépenses actuelles de 11,6 millions de dollars nécessaires au fonctionnement de la Prison des femmes et des unités à sécurité maximale pour femmes existantes dans les établissements pour hommes.

Qu'avons-nous accompli ?

- Fermeture de la Prison des femmes 18 mois avant la date prévue; et

Quelle est la prochaine étape ?

- Mise en œuvre de la nouvelle politique sur la prévention du suicide.

Blessures subies par le personnel et maladies

Les données suivantes ont été observées pour 1999-2000 :

- Le nombre total a augmenté de 686 par rapport au dernier exercice;
- Les blessures invalidantes ont augmenté de 68. Dans la majorité des cas, ce sont des agents de correction (CX) (entorses ou foulures);
- Un employé du SCC est décédé au cours d'une affectation au Kosovo.

Blessures subies par le personnel de 1996 à 1999					
Année	**Total**	**Blessures invalidantes**	**Décès**	**Blessures mineures****	**Autres [illegible]**
1996	1778	451	0	1185	142
1997	1772	501	1	1096	174
1998	1417	534	0	777	106
1999	**2103**	**602**	**1**	**1008**	**492**

Les augmentations découlent principalement d'une meilleure sensibilisation du personnel et de changements apportés aux méthodes de rapport employées par le personnel.

* Ces chiffres sont fondés sur une année civile plutôt que financière.

** Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles faisant l'objet d'un traitement médical, sauf les blessures invalidantes.

Question n° 2 : Répondre aux besoins en matière de santé mentale des délinquants, en particulier ceux des femmes et des Autochtones.

Délinquantes

Quelle est notre Stratégie ?

La Stratégie d'intervention intensive auprès des délinquantes (annoncée par le Solliciteur général en septembre 1999) fera en sorte que les délinquantes sous responsabilité fédérale vivent dans un milieu répondant davantage à leurs besoins, sans que la sécurité publique ne soit compromise. En plus des coûts d'immobilisations liés à cette stratégie, le total des coûts de fonctionnement annuels se chiffre à environ 9,3 millions de dollars, ce qui représente une économie de 2,3 millions de dollars par rapport aux dépenses actuelles de 11,6 millions de dollars nécessaires au fonctionnement de la Prison des femmes et des unités à sécurité maximale pour femmes existantes dans les établissements pour hommes.

Qu'avons-nous accompli ?

- Fermeture de la Prison des femmes 18 mois avant la date prévue; et

- Formation du personnel de santé mentale et de première ligne en thérapie comportementale dialectique dans les établissements pour femmes (40 employés ont reçu cette formation au cours de l'exercice 1999-2000).

Quelle est la prochaine étape ?

- Dans le cadre de la Stratégie d'intervention intensive auprès des délinquantes, le SCC modifiera et agrandira les établissements régionaux pour femmes afin d'y accueillir 30 délinquantes à sécurité maximale. Des unités spéciales seront construites dans les établissements pour femmes pour y héberger les délinquantes ayant une cote de sécurité moyenne ou minimale et présentant des besoins spéciaux et (ou) des problèmes de santé mentale. Les unités pour femmes présentement localisées dans les établissements pour hommes seront fermées.

Délinquants autochtones

Quelle est notre Stratégie ?

Le SCC travaille en collaboration avec la collectivité autochtone pour réintégrer les délinquants dans la société et pour prévenir la criminalité. Une grande réalisation dans ce domaine est la création d'un nouveau type d'établissement correctionnel pour les délinquants autochtones. Il s'agit des pavillons de ressourcement, dont le fonctionnement est fondé sur la culture et la spiritualité propres aux Autochtones en vue d'aider ces délinquants à guérir et à réintégrer la collectivité. Les premiers résultats obtenus dans ces nouveaux établissements pour délinquants autochtones sont très encourageants.

Qu'avons-nous accompli ?

- Deux pavillons de ressourcement accueillent actuellement des délinquants - le Centre Pê Sâkâstêw pour les délinquants et le pavillon Okimaw Ochi pour les délinquantes;
- Consolidation d'un accord avec les Native Counseling Services of Alberta pour assurer le fonctionnement et la gestion du centre Stan Daniels à Edmonton;
- Conclusion d'un accord avec la Première nation d'Alexis pour le transfèrement de certains délinquants; et
- Mise sur pied d'un groupe de travail sur le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF) et sur les effets de l'alcoolisme fœtal (EAF).

Le saviez-vous ?

Les délinquants autochtones demeurent fortement surreprésentés dans les établissements fédéraux et ne se qualifient pas autant que les non-Autochtones pour l'octroi de la libération conditionnelle. Bien que les Autochtones ne représentent que 2,8 p. 100 de la population canadienne, ils constituent 16 p. 100 de la population carcérale fédérale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Un pavillon de ressourcement sera construit en collaboration avec les Premières nations de Beardy et d'Okemasis;
- Les négociations sont en cours en vue de la conclusion d'accords avec cinq autres collectivités autochtones;

- Des comités de transition ont été mis sur pied pour voir au transfert de la prise en charge et de la garde des délinquants hébergés dans des pavillons de ressourcement aux Premières nations intéressées (p. ex. Pê Sâkâstêw, Okimaw Ochi, Hobbema et Nekeneet);
- En se fondant sur un document de stratégie publié sur le SAF et les EAF, en vertu de la Section 81, des chercheurs pourront cerner les besoins de traitement et concevoir, offrir et évaluer des programmes correctionnels tenant compte des déficits cognitifs et comportementaux particuliers à ces personnes; et
- La Direction de la recherche du SCC prévoit, dans le cadre de sa participation à un groupe de travail interministériel dirigé par Santé Canada, coordonner et mener des recherches sur le SAF et les EAF et en diffuser les résultats.

Question n° 3 : Vieillir dans la dignité

La population de délinquants âgés s'est accrue ces dernières années. La recherche indique qu'elle a doublé entre 1990 et 1998 et que cette tendance va sans doute se maintenir.

La population de délinquants sous responsabilité fédérale âgés de 50 ans et plus s'accroît à un rythme beaucoup plus rapide que celle des délinquants plus jeunes.

En 1999, on dénombrait 1 354 délinquants âgés, soit 229 de plus qu'en 1994 (la proportion passant ainsi de 9,6 p. 100 à 11,1 p. 100).

Les prisonniers fédéraux sont plus jeunes que la population canadienne - 1999

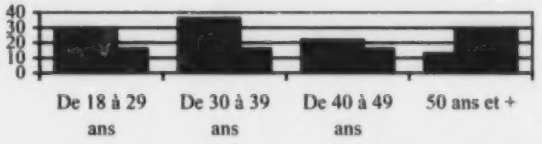

Qu'avons-nous accompli ?

- Création d'une Division des délinquants âgés, dont le mandat consiste à élaborer une stratégie correctionnelle et des plans de travail pour répondre aux besoins particuliers de la population des délinquants âgés;
- Établissement d'un groupe national de travail comptant des membres d'organisations non gouvernementales (ONG) et des délinquants;
- Établissement de contacts avec des représentants du système correctionnel américain afin d'en savoir davantage sur les pratiques exemplaires dans les domaines de la formation du personnel et de l'adaptation des programmes;
- Mise sur pied d'une base de données sur le profil des délinquants âgés; et
- Établissement du profil des besoins des délinquants âgés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Un atelier national sera organisé afin de faire connaître le plan de mise en œuvre aux partenaires intéressés et de les sensibiliser aux questions qui touchent les délinquants âgés;
- On élaborera un programme de formation du personnel en ce qui touche les soins de longue durée, les soins intensifs et les soins palliatifs;
- On élaborera un programme de formation en vue d'accroître les connaissances des employés sur le vieillissement et de mieux les sensibiliser à cette question;
- On s'assurera de respecter les lignes directrices du Conseil du Trésor concernant l'accessibilité des délinquants âgés aux établissements et dans la collectivité; et
- On examinera d'autres besoins en matière de programmes sociaux en ce qui concerne par exemple la préparation à la retraite et la gestion financière.

Résultat clé n° 2

Niveaux minimaux de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque

Question : La détection et le contrôle des maladies infectieuses, dont le VIH/sida, l'hépatite B et C et la tuberculose.

Le SCC a joué un rôle actif dans l'élaboration du mandat de l'évaluation après trois ans de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. La phase I de l'évaluation est en cours.

Qu'avons-nous accompli ?

- Annonce de la mise en œuvre d'une stratégie antidrogue en trois volets visant à lutter contre l'introduction de drogues dans les établissements fédéraux, la demande de drogues par les délinquants sous responsabilité fédérale et le problème de la toxicomanie chez les délinquants résidant dans les collectivités du Canada;
- Dans le cadre de la Stratégie antidrogue, mise sur pied par le SCC d'unités à soutien intensif dans cinq établissements, qui fournissent aux délinquants toxicomanes un milieu plus favorable afin de les aider à vaincre leur dépendance à l'égard des drogues et (ou) de l'alcool. Cette initiative comprend un important volet de recherche et d'évaluation;
- Dans le cadre de la stratégie de gestion des maladies infectieuses, élaboration de plans d'action en ce qui concerne l'éducation, la formation et le suivi des mesures de réduction des méfaits de l'infection à VIH;
- Les résultats préliminaires de la phase I du Programme de traitement à la méthadone indiquent que ce dernier semble avoir entraîné une baisse marquée de la consommation de drogues, des crimes d'acquisition (vol) et du trafic de drogues;
- Mise sur pied d'un groupe de travail international ayant pour mandat d'examiner les programmes d'échange de seringues dans les prisons comme mesure de réduction des méfaits. Le rapport final de ce groupe de travail a été transmis à un comité fédéral-provincial-territorial qui se penche sur les questions liées à l'usage de drogues injectables au Canada;

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Un atelier national sera organisé afin de faire connaître le plan de mise en œuvre aux partenaires intéressés et de les sensibiliser aux questions qui touchent les délinquants âgés;
- On élaborera un programme de formation du personnel en ce qui touche les soins de longue durée, les soins intensifs et les soins palliatifs;
- On élaborera un programme de formation en vue d'accroître les connaissances des employés sur le vieillissement et de mieux les sensibiliser à cette question;
- On s'assurera de respecter les lignes directrices du Conseil du Trésor concernant l'accessibilité des délinquants âgés aux établissements et dans la collectivité; et
- On examinera d'autres besoins en matière de programmes sociaux en ce qui concerne par exemple la préparation à la retraite et la gestion financière.

Résultat clé n° 2
Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque.

Question : La détection et le contrôle des maladies infectieuses, dont le VIH/sida, l'hépatite B et C et la tuberculose.

Le SCC a joué un rôle actif dans l'élaboration du mandat de l'évaluation après trois ans de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. La phase I de l'évaluation est en cours.

Qu'avons-nous accompli ?

- Annonce de la mise en œuvre d'une stratégie antidrogue en trois volets visant à lutter contre l'introduction de drogues dans les établissements fédéraux, la demande de drogues par les délinquants sous responsabilité fédérale et le problème de la toxicomanie chez les délinquants résidant dans les collectivités du Canada;
- Dans le cadre de la Stratégie antidrogue, mise sur pied par le SCC d'unités à soutien intensif dans cinq établissements, qui fournissent aux délinquants toxicomanes un milieu plus favorable afin de les aider à vaincre leur dépendance à l'égard des drogues et (ou) de l'alcool. Cette initiative comprend un important volet de recherche et d'évaluation;
- Dans le cadre de la stratégie de gestion des maladies infectieuses, élaboration de plans d'action en ce qui concerne l'éducation, la formation et le suivi des mesures de réduction des méfaits de l'infection à VIH;
- Les résultats préliminaires de la phase I du Programme de traitement à la méthadone indiquent que ce dernier semble avoir entraîné une baisse marquée de la consommation de drogues, des crimes d'acquisition (vol) et du trafic de drogues;
- Mise sur pied d'un groupe de travail international ayant pour mandat d'examiner les programmes d'échange de seringues dans les prisons comme mesure de réduction des méfaits. Le rapport final de ce groupe de travail a été transmis à un comité fédéral-provincial-territorial qui se penche sur les questions liées à l'usage de drogues injectables au Canada;

- Élaboration de politiques et de programmes en vue de la prestation de soins, de traitements et de services de soutien aux détenus atteints de maladies infectieuses;
- Définition des besoins fonctionnels stratégiques et des besoins en matière de données en vue de la création d'un système automatisé d'information sur la santé;
- Mise sur pied d'un nouveau volet du programme d'éducation par les pairs pour répondre aux besoins particuliers des délinquantes;
- Élaboration d'un plan d'action pour répondre aux recommandations énoncées dans l'évaluation des mesures de réduction des méfaits;
- Tenue de 369 visites au pénitencier de la Saskatchewan dans le cadre du programme de dépistage anonyme du VIH;
- Administration de 100 tests de détection des anticorps anti-VIH; administration de tests de dépistage de la tuberculose à 10 893 détenus; immunisation de 2 800 personnes contre l'hépatite A et B, la grippe, le tétanos et la diphtérie;
- Prestation d'un programme de formation en matière d'éducation par les pairs dans 26 établissements; et
- Prestation du Programme de traitement à la méthadone à 202 délinquants, à un coût de 2 millions de dollars par année.

Financement

- Somme supplémentaire de 800 000 $ reçue pour le traitement de l'hépatite C.
- Somme de 675 000 $ reçue dans le cadre de la Stratégie nationale sur le VIH/sida, dépensée entre autres comme suit :
  - 320 000 $ - activités de formation et de sensibilisation à l'intention des délinquants et du personnel;
  - 125 000 $ - formation et mise en œuvre d'un programme d'éducation par les pairs;
  - 75 000 $ - amélioration des relations avec les intervenants clés;
  - 21 000 $ - évaluation d'options en matière de tests; et
  - 30 000 $ - création d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial.

Qui sont nos partenaires ?

- Santé Canada
- Ministères de la santé publique provinciaux et territoriaux
- Intervenants internationaux en milieu carcéral
- Réseau juridique canadien VIH-sida
- Organisation panaméricaine de la santé
- Organismes de services liés au sida
- Société canadienne du sida
- Ministère de la Santé publique du Nouveau-Brunswick

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Mise en œuvre des plans d'action du programme sur le VIH;
- Introduction du traitement de l'hépatite C au Rebetron;
- Evaluation de la Phase I du Programme de traitement à la méthadone;
- Adoption d'une nouvelle politique sur les maladies infectieuses;

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale sur le VIH/sida et des plans d'action connexes; et
- Diffusion d'un modèle d'apprentissage assisté par ordinateur sur les maladies infectieuses.

Résultat clé n° 3
Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables

Question : Les Services de santé du SCC ont dû, tout comme les prestataires de services de santé de la collectivité, s'adapter à d'importants changements qui ont ou qui peuvent avoir une incidence sur notre capacité de continuer de fournir des soins de qualité à un coût raisonnable.

Qu'avons-nous accompli ?

- Agrément du Centre régional de traitement de l'établissement Archambault, du Centre de santé régional de la région du Pacifique et du Centre psychiatrique régional de la région des Prairies par le Conseil canadien d'agrément des services de santé;
- Constitution d'un groupe de travail sur les soins de la santé chargé de s'assurer que les services de santé sont dotés des ressources nécessaires et de se pencher sur l'application de la technologie de l'information ainsi que sur le contrôle de la santé des délinquants;
- Au Centre régional de traitement du pénitencier Dorchester, réalisation d'un examen pour vérifier dans quelle mesure des recommandations antérieures avaient été mises en œuvre;
- Poursuivre le mandat du Comité national des soins palliatifs, incluant les thérapies parallèles et complémentaires;
- Débuter un partenariat avec Développement des ressources humaines Canada en vue d'examiner les questions du recrutement et du maintien en poste de professionnels hautement qualifiés;
- Rédaction et diffusion de stratégies sur le recrutement et le maintien en poste au Conseil national des services de santé, afin qu'il les examine; et
- Réalisation d'un sondage sur le niveau d'études auprès du personnel infirmier afin de s'assurer que la qualité du service rencontre les normes professionnelles.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le Groupe de travail sur les soins de la santé présentera des recommandations visant un cadre de soins de santé en milieu correctionnel et un plan stratégique d'avant-garde, dont des recommandations relatives aux changements à apporter, à une restructuration possible et aux investissements à consentir;
- Obtention des approbations nécessaires et mise en œuvre de politiques et de programmes visant la prestation de soins, de traitements et de services de soutien aux délinquants;

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie globale sur le VIH/sida et des plans d'action connexes; et
- Diffusion d'un modèle d'apprentissage assisté par ordinateur sur les maladies infectieuses.

Résultat clé n° 3
Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.

Question : Les Services de santé du SCC ont dû, tout comme les prestataires de services de santé de la collectivité, s'adapter à d'importants changements qui ont ou qui peuvent avoir une incidence sur notre capacité de continuer de fournir des soins de qualité à un coût raisonnable.

Qu'avons-nous accompli ?

- Agrément du Centre régional de traitement de l'établissement Archambault, du Centre de santé régional de la région du Pacifique et du Centre psychiatrique régional de la région des Prairies par le Conseil canadien d'agrément des services de santé;
- Constitution d'un groupe de travail sur les soins de la santé chargé de s'assurer que les services de santé sont dotés des ressources nécessaires et de se pencher sur l'application de la technologie de l'information ainsi que sur le contrôle de la santé des délinquants;
- Au Centre régional de traitement du pénitencier Dorchester, réalisation d'un examen pour vérifier dans quelle mesure des recommandations antérieures avaient été mises en œuvre;
- Poursuivre le mandat du Comité national des soins palliatifs, incluant les thérapies parallèles et complémentaires;
- Débuter un partenariat avec Développement des ressources humaines Canada en vue d'examiner les questions du recrutement et du maintien en poste de professionnels hautement qualifiés;
- Rédaction et diffusion de stratégies sur le recrutement et le maintien en poste au Conseil national des services de santé, afin qu'il les examine; et
- Réalisation d'un sondage sur le niveau d'études auprès du personnel infirmier afin de s'assurer que la qualité du service rencontre les normes professionnelles.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le Groupe de travail sur les soins de la santé présentera des recommandations visant un cadre de soins de santé en milieu correctionnel et un plan stratégique d'avant-garde, dont des recommandations relatives aux changements à apporter, à une restructuration possible et aux investissements à consentir;
- Obtention des approbations nécessaires et mise en œuvre de politiques et de programmes visant la prestation de soins, de traitements et de services de soutien aux délinquants;

- Poursuite de l'élaboration de normes en matière de soins, de traitement et de soutien;
- Examen de questions de politique et choix de lieux possibles pour la mise à l'essai de thérapies parallèles et complémentaires auprès des détenus;
- Définition des principaux obstacles au recrutement et au maintien en poste de professionnels de la santé hautement qualifiés, en particulier des psychologues et des infirmières; et
- Analyser et distribuer les résultats du sondage sur le niveau d'études du personnel infirmier. Les résultats seront utilisés par le Groupe de travail sur les soins de la santé.

Principal engagement

Fournir aux Canadiens :
Le logement et la gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible.

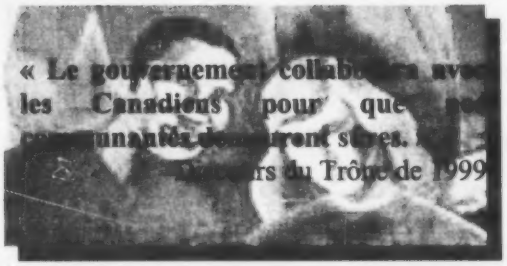

GARDE (en dollars)	
Dépenses prévues (1999-2000)	601 856 000
Total des autorisations (1999-2000)	570 134 776
Dépenses réelles en 1999-2000	571 731 926
Nombre réel d'ETP utilisés	6 052

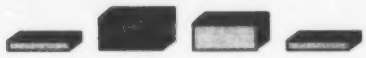

Contexte social

Les changements qui touchent les facteurs démographiques, la nature de la criminalité, les populations carcérales et les priorités en matière d'affaires correctionnelles ont des répercussions sur les responsabilités du SCC. On s'efforce d'assurer l'hébergement d'une population carcérale diversifiée à un niveau de sécurité approprié mais qui soit le moins restrictif possible, et de faciliter la réinsertion sociale. La mise en œuvre d'initiatives visant la réintégration des délinquants non violents à faible risque le plus tôt possible dans la société a pour conséquence qu'une plus forte proportion de délinquants violents à risque élevé se retrouve sous la garde du SCC. Cette situation oblige l'organisation à redoubler d'efforts pour motiver les détenus à changer et à rester dans le droit chemin. Une hausse du nombre de jeunes délinquants qui défient l'autorité pendant leur incarcération contribue à un accroissement du nombre de troubles importants survenant dans les établissements du SCC.

Même si les délinquantes qui purgent des peines de ressort fédéral sont relativement peu nombreuses (il y en a actuellement environ 350), il n'est pas facile de répondre à leurs besoins aux chapitres de la garde et des services. Des services et des programmes adaptés sont offerts aux délinquantes, afin de répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé physique et mentale. Au sein de la population de détenues, de 25 à 30 environ sont dites « à sécurité maximale » et une quarantaine présentent des besoins spéciaux.

Le SCC s'occupe du problème important de la toxicomanie selon une perspective de santé et de sécurité. Ce défi est accru par le fait que 7.9 pour cent de la population

carcérale et 6.3 pour cent de la population dans la communauté ont fait partie d'organisations criminelles et continuent peut-être d'en faire partie. Les activités et l'influence des gangs et des organisations criminelles constituent une menace grave pour une gestion sûre, ordonnée et efficace de nos opérations en établissement et pour l'exécution de notre mandat de réinsertion sociale des délinquants.

Toutes les administrations correctionnelles font face au défi permanent de respecter globalement les prescriptions de la loi et les exigences des politiques, d'observer les stipulations et normes internationales en matière de droits de la personne, en particulier pour ce qui est de l'usage de la force, des techniques de fouille, du refus de privilèges, du surpeuplement et de la double occupation des cellules.

Résultat clé n° 1
Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié.

Question n° 1 : Les délinquants doivent être classés selon le niveau de sécurité le moins restrictif possible.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le pourcentage des délinquants classés selon un niveau de sécurité approprié a diminué de 1,5 p. 100 au cours des deux dernières années.

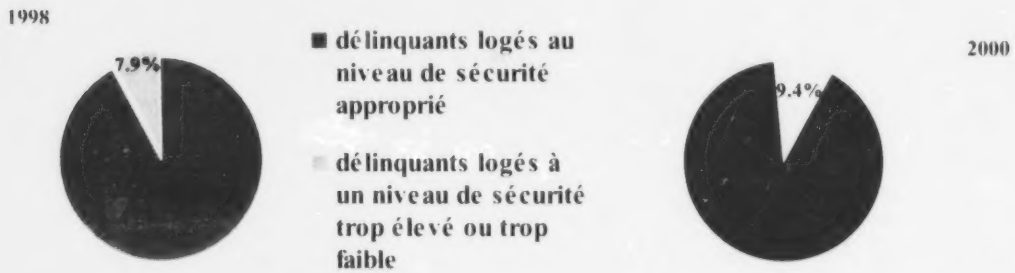

Nota : Il est possible que cet écart soit attribuable à un problème de saisie de données, compte tenu du fait que certains établissements à sécurité minimale ne sont pas correctement identifiés dans le Système de gestion des détenus (SGD). Nous travaillons à régler ce problème.

carcérale et 6.3 pour cent de la population dans la communauté ont fait partie d'organisations criminelles et continuent peut-être d'en faire partie. Les activités et l'influence des gangs et des organisations criminelles constituent une menace grave pour une gestion sûre, ordonnée et efficace de nos opérations en établissement et pour l'exécution de notre mandat de réinsertion sociale des délinquants.

Toutes les administrations correctionnelles font face au défi permanent de respecter globalement les prescriptions de la loi et les exigences des politiques, d'observer les stipulations et normes internationales en matière de droits de la personne, en particulier pour ce qui est de l'usage de la force, des techniques de fouille, du refus de privilèges, du surpeuplement et de la double occupation des cellules.

Résultat clé n° 1
Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié.

Question n° 1 : Les délinquants doivent être classés selon le niveau de sécurité le moins restrictif possible.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le pourcentage des délinquants classés selon un niveau de sécurité approprié a diminué de 1,5 p. 100 au cours des deux dernières années.

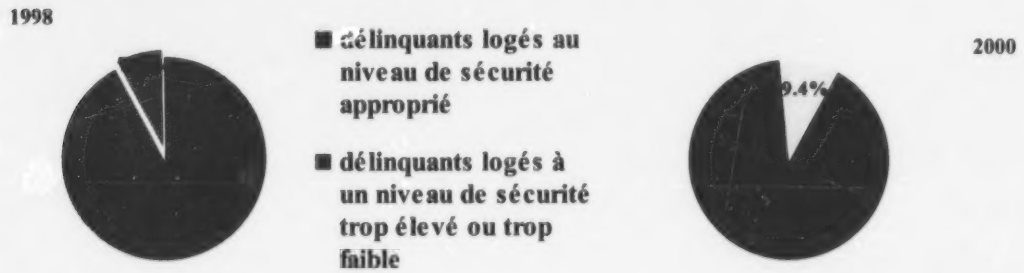

Nota : Il est possible que cet écart soit attribuable à un problème de saisie de données, compte tenu du fait que certains établissements à sécurité minimale ne sont pas correctement identifiés dans le Système de gestion des détenus (SGD). Nous travaillons à régler ce problème.

- La proportion de délinquants autochtones logés dans des établissements à sécurité maximale et moyenne est plus élevée que pour les autres détenus.

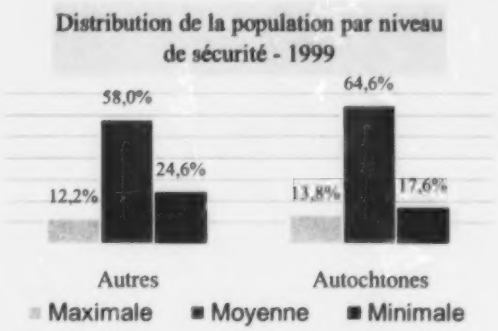

Question n° 2 : Le recours à la double occupation des cellules comme mesure de logement permanente est réduit considérablement.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le taux de double occupation continue de diminuer, ce qui entraîne une amélioration de la qualité de vie des délinquants et du personnel; et
- Entre février 1998 et avril 2000, le taux de double occupation a diminué, passant de 24,9 p. 100 à 21,4 p. 100. (Ces chiffres tiennent compte des cas où deux détenus occupent une cellule conçue pour une seule personne et ceux où deux détenus partagent une cellule conçue pour deux personnes.)

Question n° 3 : Le logement, les programmes et les services répondent mieux aux besoins respectifs des délinquants.

Qu'avons-nous accompli ?

- Avec la fermeture de la Prison des femmes se voit rempli l'engagement que le SCC et le Solliciteur général de l'époque avaient pris en 1990 au moment où le gouvernement avait approuvé les recommandations du rapport du Groupe de travail intitulé *La création de choix*. Cet événement constitue également un jalon dans les progrès qu'a accomplis le SCC au cours des trois dernières années en ce qui concerne la recherche qu'il mène sur les questions touchant les délinquantes classées au niveau de sécurité maximale et ayant des besoins spéciaux, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale durable;
- Le 3 septembre 1999, le Solliciteur

Le Solliciteur général procède à la fermeture de la Prison des femmes à Kingston (Ontario)

OTTAWA, le 6 juillet 2000 – Le Solliciteur général du Canada, M. Lawrence MacAulay, présidait aujourd'hui la cérémonie de fermeture de l'une des plus vieilles prisons du pays, la Prison des femmes, située à Kingston (Ontario). M. MacAulay a affirmé que la fermeture de cet établissement, vieux de 66 ans, « marque la fin d'un chapitre important de l'histoire canadienne des services correctionnels fédéraux pour femmes et, d'une façon peut-être plus significative encore, souligne combien nous avons évolué ».

général a annoncé la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention intensive auprès des délinquantes. Cette stratégie permettra de répondre aux besoins et aux risques présentés par les délinquantes classées au niveau de sécurité maximale et à ceux des délinquantes dites à sécurité minimale ou moyenne qui éprouvent des problèmes de santé mentale. Il n'y a pas de retard à l'heure actuelle dans l'application du plan de mise en œuvre : l'élaboration des programmes, la planification opérationnelle et les processus de conception et de construction sont en cours, et le plan de ressources humaines en vue de la dotation et de la formation du personnel est en voie d'élaboration;

Pour obtenir plus de statistiques sur la population carcérale :

http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/infocus_f.shtml

- Le nombre de délinquants purgeant leur peine dans la collectivité a augmenté de plus de 15 p. 100 entre 1995-1996 (7 955) et 1999-2000 (9 160); et
- Au cours de cette même période, on a enregistré une hausse de 5,2 p. 100 de la population carcérale totale.

Population incarcérée et sous surveillance dans la collectivité

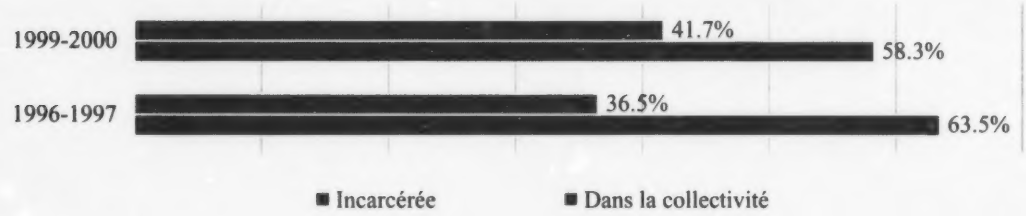

Délinquantes

- Le 8 mai 2000, toutes les délinquantes avaient été transférées hors de la Prison des femmes;
- La population totale (incarcérée et dans la collectivité) de délinquantes s'est accrue de 32 p. 100 depuis mars 1996 (s'établissant à 646 à l'époque, elle se chiffrait en mars 2000 à 853 délinquantes);
- Le pourcentage de délinquantes purgeant leur peine dans la collectivité a augmenté de 5,6 p. 100 entre 1998-1999 et 1999-2000; et

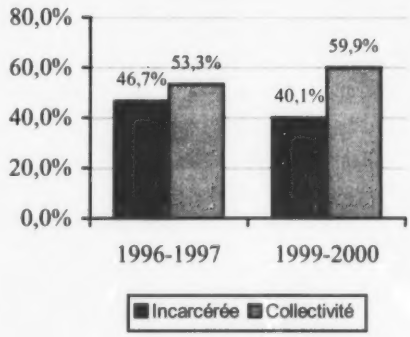

- Un plus grand nombre de délinquantes sont en liberté sous condition dans la collectivité plutôt qu'en incarcération.

Délinquants autochtones

- La population de délinquants autochtones s'est accrue chaque année depuis qu'on a commencé à la dénombrer de manière régulière en 1987. Le nombre total de

délinquants autochtones a augmenté de 15 p. 100 entre février 1997 et février 2000 (passant de 2 705 à 3 194);

- Le pourcentage de délinquants autochtones purgeant leur peine dans la collectivité a connu une hausse de 7 p. 100; et
- On a adopté une stratégie de recrutement de personnel autochtone afin de répondre aux besoins particuliers du SCC en matière de dotation.

Le saviez-vous ?

Selon des comparaisons effectuées entre les taux d'incarcération en Europe et en Amérique du Nord (chez les adultes et chez les jeunes) pour 1997, le taux au Canada (129 pour 100 000 habitants) était supérieur au taux le plus élevé des pays d'Europe (soit celui de l'Angleterre, à 120 pour 100 000 habitants), mais il était sensiblement inférieur au taux d'incarcération enregistré aux États-Unis (649 pour 100 000 habitants).

Qui sont nos partenaires ?

- Syndicat des employés du Solliciteur général
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Enquêteur correctionnel
- Province du Nouveau-Brunswick
- Ministres provinciaux et territoriaux de la Justice et des services correctionnels
- Her Majesty's Prison Service, Angleterre et le pays de Galles.
- Responsables des services correctionnels fédéraux-provinciaux-territoriaux
- Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle
- Organismes et collectivités autochtones

Résultat clé n° 2

Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.

Question n° 1 : Alors que d'un côté le SCC met en liberté davantage de délinquants non violents à faible risque, de l'autre, le nombre de délinquants qui défient l'autorité au cours de leur incarcération augmente, ce qui contribue à accroître l'incidence de troubles majeurs.

Vérification intermédiaire sur les avertisseurs portatifs

La vérification visait à évaluer le respect des politiques et procédures relatives au port et à l'utilisation des avertisseurs portatifs. Les conclusions de l'étude ont été transmises à tous les centres de responsabilité dans le but de rappeler au personnel la nécessité de s'assurer d'une utilisation adéquate de ces appareils.

délinquants autochtones a augmenté de 15 p. 100 entre février 1997 et février 2000 (passant de 2 705 à 3 194);

- Le pourcentage de délinquants autochtones purgeant leur peine dans la collectivité a connu une hausse de 7 p. 100; et
- On a adopté une stratégie de recrutement de personnel autochtone afin de répondre aux besoins particuliers du SCC en matière de dotation.

Le saviez-vous ?

Selon des comparaisons effectuées entre les taux d'incarcération en Europe et en Amérique du Nord (chez les adultes et chez les jeunes) pour 1997, le taux au Canada (129 pour 100 000 habitants) était supérieur au taux le plus élevé des pays d'Europe (soit celui de l'Angleterre, à 120 pour 100 000 habitants), mais il était sensiblement inférieur au taux d'incarcération enregistré aux États-Unis (649 pour 100 000 habitants).

Qui sont nos partenaires ?

- Syndicat des employés du Solliciteur général
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Enquêteur correctionnel
- Province du Nouveau-Brunswick
- Ministres provinciaux et territoriaux de la Justice et des services correctionnels
- Her Majesty's Prison Service, Angleterre et le pays de Galles.
- Responsables des services correctionnels fédéraux-provinciaux-territoriaux
- Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle
- Organismes et collectivités autochtones

Résultat clé n° 2

Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.

Question n° 1 : Alors que d'un côté le SCC met en liberté davantage de délinquants non violents à faible risque, de l'autre, le nombre de délinquants qui défient l'autorité au cours de leur incarcération augmente, ce qui contribue à accroître l'incidence de troubles majeurs.

Vérification intermédiaire sur les avertisseurs portatifs

La vérification visait à évaluer le respect des politiques et procédures relatives au port et à l'utilisation des avertisseurs portatifs. Les conclusions de l'étude ont été transmises à tous les centres de responsabilité dans le but de rappeler au personnel la nécessité de s'assurer d'une utilisation adéquate de ces appareils.

Qu'avons-nous accompli ?

Incidents survenus dans les établissements

- Au cours de l'exercice 1999-2000, 86 incidents majeurs sont survenus dans les établissements. Cela représente un taux de 7,0 incidents par 1 000 détenus, soit une augmentation par rapport au taux du dernier exercice qui s'établissait à 5,2 mais inférieur é la tendance des dix dernières années qui se situe à 7.4 incidents par 1,000 détenus. Ce chiffre tient compte des meurtres d'employés, des prises d'otages/séquestrations, des suicides, des voies de fait perpétrées à l'endroit de détenus et des bagarres majeures de détenus.

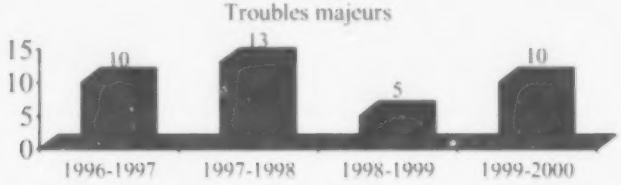

- Des troubles majeurs sont survenus à 10 reprises en 1999-2000.

Évasions à partir d'établissements à sécurité maximale et à niveaux de sécurité multiples

- Au cours de l'exercice 1999-2000, on a signalé deux cas distincts d'évasions de détenus d'un établissement à sécurité maximale ou à niveaux de sécurité multiples;
- Un détenu a été repris la même journée. L'autre s'est suicidé 14 jours après s'être évadé; et
- Bien qu'il y ait eu plus d'évasions au cours de cette période que l'année dernière (une de plus), le nombre de détenus qui se sont évadés est toutefois moins élevé (deux cette année par comparaison à trois l'an passé).

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Total national	5 (9)*	1 (1)	1 (3)	2 (2)
Taux par 1 000	1,6	0,3	0,4	0,7

*Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre de détenus s'étant évadés.

Évasions à partir d'établissements à sécurité moyenne

- Durant l'exercice 1999-2000, trois détenus se sont évadés d'un établissement à sécurité moyenne (deux évasions);
- Cela représente une diminution du nombre de détenus s'étant évadés par rapport au dernier exercice (cinq détenus – quatre évasions); et
- Les trois détenus ont été repris, un dans la même journée et les deux autres dans la semaine suivant leur évasion.

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Total national	2 (2)	3 (3)	4 (5)	2 (3)
Taux par 1 000	0,2	0,4	0,5	0,3

Évasions à partir d'établissements à sécurité minimale

- Bien que les taux signalés aient varié passablement au cours des quatre dernières années, ils sont de beaucoup inférieurs à ceux enregistrés au début des années 1990, qui ont atteint un sommet à 130,5 en 1991-1992;
- Le nombre de détenus s'étant évadés d'un établissement à sécurité minimale s'est établi à 91. Cela représente 15 détenus de moins que l'an dernier. (On trouvera plus de renseignements à ce sujet aux pages 83 à 87)
- À la fin de l'exercice, 82 détenus avaient été repris, et 20 d'entre eux ont été accusés de nouvelles infractions (17 des 20 infractions étaient non-violentes alors que 3 étaient violentes).

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Total national	47	66	106	91
Taux par 1 000	24,4	31,8	45,1	39,8

Embauche de 1000 nouveaux agents de correction

- Le SCC en est à la deuxième année de mise en œuvre d'une initiative d'embauche sur trois ans de 1000 nouveaux agents de correction. On visait à porter l'effectif d'agents de correction à 5 594 (y compris les 1000 nouveaux agents) avant le 1er mai 2000. À cette date, le nombre total d'agents de correction en poste se chiffrait à 5 433, soit 161 de moins que l'objectif visé. Cet écart est attribuable au nombre élevé d'employés qui ont été perdus en raison de l'attrition (685) depuis avril 1998. Des programmes d'embauche sont en cours à l'échelle nationale

Vérification portant sur les équipes d'intervention d'urgence

La vérification avait pour but de déterminer si l'on se conformait aux politiques et procédures et si l'on s'acquittait de notre obligation de rendre compte à cet égard. Elle portait aussi sur l'efficacité de l'utilisation d'équipement vidéo lors d'incidents. Des plans d'action visant à répondre aux recommandations sont en cours d'élaboration.

- pour faire en sorte que l'effectif d'agents de correction total atteigne d'ici le 1er avril 2001 le nombre de 5 712 (incluant les 1000 nouveaux agents); et
- Élaboration et application de normes nationales de sélection et d'un instrument d'évaluation des qualités personnelles aux fins de la dotation des 1000 nouveaux postes de CX.

Quelle est la prochaine étape ?

- La mise en œuvre des recommandations approuvées du Rapport du Groupe de travail sur la sécurité permettra d'améliorer la sécurité du personnel, des délinquants et du public. On peut consulter le rapport susmentionné sur le site Web du SCC.

Qui sont nos partenaires ?

- Commission de la fonction publique
- Développement des ressources humaines Canada
- Divers organismes autochtones

Question n° 2 : La sécurité et la santé sont menacées par les activités criminelles des gangs et des groupes du crime organisé.

« Le gouvernement s'attachera à contrer les nouvelles menaces qui planent sur les Canadiens et sur leurs voisins dans le monde. Il poursuivra sa lutte contre la criminalité, qui se pratique de plus en plus à l'échelle mondiale, dont le blanchiment d'argent, le terrorisme et les réseaux criminels d'immigration illégale, la contrebande des stupéfiants et des armes. Le gouvernement renforcera les moyens dont disposent la GRC et d'autres organismes pour lutter contre les menaces à la sécurité publique au Canada. »

- Discours du Trône de 1999

Les activités de ces groupes sont centrées sur l'extorsion, la drogue, le blanchiment d'argent, la prostitution, le jeu et la protection. La violence et les menaces de violence sont les principales caractéristiques de leurs méthodes de fonctionnement.

Un nombre croissant de membres de ces organisations criminelles se voient imposer des peines fédérales. Même si notre population carcérale a diminué, le nombre de délinquants associés à des gangs et à des groupes du crime organisé a connu une hausse. Les activités illégales de ces derniers au sein des prisons et leurs méthodes de contrôle sont de plus en plus liées aux activités criminelles des gangs de rue et des groupes du crime organisé dans la collectivité.

En janvier 1998, on dénombrait 1 300 délinquants qui étaient membres d'organisations criminelles ou qui y étaient associés sous la responsabilité du SCC, ce qui représentait 7,3 p. 100 de la population carcérale et 6,2 p. 100 de la population sous surveillance dans la collectivité. En février 2000, ce nombre avait augmenté à 1 582 délinquants, soit 7,9 p. 100 de la population carcérale et 6,3 p. 100 de la population dans la collectivité. Ces délinquants représentent 49 gangs distincts dans les établissements. Les groupes les plus nombreux sont les gangs de motards, les gangs de jeunes Autochtones et les gangs de rue.

Quelle est notre Stratégie ?

L'adoption d'une stratégie de lutte contre les gangs et le crime organisé:

- Développer des mesures visant à empêcher les membres d'organisations criminelles d'exercer leur influence et leur pouvoir au sein des établissements correctionnels;
- Incitation des membres d'organisations criminelles à rompre leurs liens avec ces groupes et soutien de leurs efforts à cette fin;
- Appui apporté aux membres du personnel faisant l'objet d'intimidation, de coercition et de menaces;
- Mise au point d'un système informatisé intitulé *Approche intégrée de la gestion des bandes criminelles et des gangs,* qui permet au personnel d'obtenir des renseignements sur les organisations criminelles;
- Coordonnateur régional à temps plein chargé de la surveillance des gangs dans deux régions; dans les trois autres régions, ces mêmes fonctions sont intégrées aux tâches du personnel en poste;
- Élaboration de programmes visant à aider les délinquants à renoncer à leur appartenance à des groupes et à modifier leur mode de vie. Ces programmes sont actuellement mis à l'essai et soumis à des évaluations. S'ils sont jugés efficaces, le SCC les mettra en œuvre à l'échelle nationale; et
- Réalisation de recherches sur les caractéristiques des différents gangs, pour appuyer l'élaboration de programmes et de techniques d'intervention adaptées à chaque type de gangs.

Qu'avons-nous accompli ?

- L'on recueille et diffuse à une fréquence trimestrielle des renseignements liés à la sécurité portant sur les incidents survenus en établissement et dans la collectivité, les délinquants présentant un risque élevé et l'appartenance à un gang ou à toute autre organisation criminelle;
- Tous les membres du personnel, y compris les agents de correction subalternes, ont suivi la formation sur le programme de gestion des gangs;
- Les renseignements sur les gangs sont mis à jour au moyen du rapport annuel sur le crime organisé du SCRC; et
- Le détachement d'un agent de libération conditionnelle au Service canadien des renseignements criminels (SCRC) a permis d'améliorer les relations de travail avec la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Immigration Canada et le ministère de la Défense nationale.

Quelle est la prochaine étape ?

- Le SCC travaille en collaboration avec ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie de lutte contre les gangs et le crime organisé.

Qui sont nos partenaires ?

- Commission nationale des libérations conditionnelles
- SCRC
- Agence des douanes et du revenu du Canada
- Syndicat des employés du Solliciteur général
- Ministère de la Défense nationale
- Immigration Canada
- GRC
- Enquêteur correctionnel

Question n° 3 : Les problèmes liés à l'alcool et à la drogue constituent une menace à long terme pour la santé et le bien-être des Canadiens, et ils constituent un facteur déterminant de l'activité criminelle.

- L'utilisation et l'abus de substances intoxicantes constitue un problème grave pour les délinquants sous responsabilité fédérale.
    - Environ 70 p. 100 des délinquants sont aux prises à un degré divers avec des problèmes de drogue ou d'alcool, ou les deux.
    - Environ 56 p. 100 étaient en état d'intoxication lorsqu'ils ont commis l'infraction à l'origine de leur peine actuelle.

Les recherches effectuées par le SCC révèlent que la corrélation entre la toxicomanie et la criminalité s'accroît radicalement selon la gravité des problèmes de toxicomanie.

Le SCC est un partenaire des ministères fédéraux dans la mise en œuvre de la Stratégie canadienne antidrogue. La stratégie de lutte contre l'alcool et la drogue du SCC met l'accent sur deux grands secteurs : le contrôle de l'approvisionnement en drogues dans les pénitenciers et la réduction de la demande de drogues par des mesures de prévention et de traitement.

Quelle est notre Stratégie ?
La stratégie du SCC tient compte à la fois des drogues et de l'alcool, une analyse des données recueillies auprès des délinquants à leur admission au cours des trois dernières années ayant révélé que la majorité d'entre eux éprouvaient des problèmes de drogue et d'alcool (45 p. 100), les autres ayant des problèmes d'alcool seulement (13 p. 100) et de toxicomanie seulement (18 p. 100). Tout au plus 24 p. 100 des délinquants n'ont pas de problème de toxicomanie ou d'alcoolisme.

La Stratégie canadienne antidrogue prévoit une approche plus équilibrée qui ne consiste pas seulement à contrôler l'approvisionnement en drogues, mais également à réduire la demande de drogues et d'alcool. La toxicomanie est envisagée dans une perspective de santé publique plutôt que dans une perspective criminelle.

Qu'avons-nous accompli ?
- Implantation d'un système d'analyse d'urine s'étant révélée efficace pour détecter et décourager la consommation de drogues chez les délinquants toxicomanes en incarcération et en liberté sous condition;
- Amélioration de l'échange d'information de sécurité préventive afin d'identifier les consommateurs et les trafiquants de drogue;
- Amélioration des communications au sein du SCC ainsi qu'avec la police et les procureurs de la Couronne; et
- Poursuite de la prestation de programmes de premier ordre aux toxicomanes.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Pour plus de renseignements sur la recherche réalisée par le SCC :

http://www.csc-scc.gc.ca/text/recherche_f.shtml

- Le SCC continuera de déployer des efforts pour briser le cycle de la toxicomanie et de la criminalité chez les délinquants sous responsabilité fédérale et pour réduire le risque connexe de transmission de maladies infectieuses;
- Le SCC continuera d'élaborer des programmes de qualité fondés sur la recherche pour répondre aux besoins des délinquants aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie;
- Le Groupe de travail sur la sécurité a recommandé que "le SCC acquière ses propres chiens-détecteurs, en adoptant le principe du maître-chien unique, et qu'il élabore des programmes normalisés tant pour les chiens que pour les maîtres-chiens. "Cette recommandation a été acceptée et le SCC prévoit acquérir des chiens dressés et fournir de la formation aux membres du personnel choisis en vue de ce programme;
- L'utilisation accrue de chiens-détecteurs de drogue, de détecteur à ions et de nouvelles technologies pour améliorer nos procédures de fouilles actuelles, conjugués à la capacité qu'a le SCC de recueillir et d'analyser de l'information lui permettant de produire des renseignements valables et fiables, aura des répercussions positives sur la sécurité et la santé de la population de délinquants;
- Détermination des meilleures pratiques parmi celles employées par les partenaires d'autres administrations et d'autres pays; et
- Raffermissement de nos relations avec la police afin d'accroître le nombre d'accusations portées envers les personnes qui tentent d'introduire de la drogue dans les établissements fédéraux.

Principal engagement

Fournir aux Canadiens :
Une Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public.

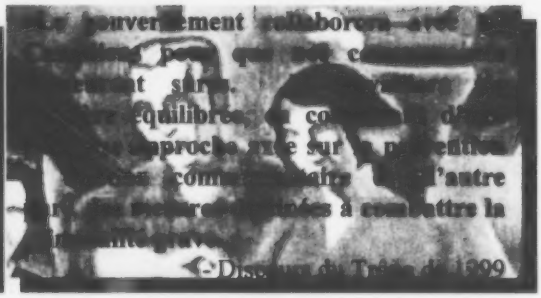

RÉINSERTION SOCIALE (en dollars)	
Dépenses prévues (1999-2000)	427 712 000
Total des autorisations (1999-2000)	486 436 312
Dépenses réelles en 1999-2000	470 573 233
Nombre réel d'ETP utilisés	4 243

Pourcentage du budget par secteur d'activité

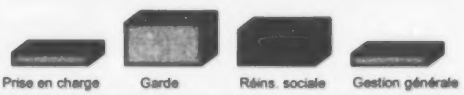

Contexte social

Selon les prévisions actuelles, le Canada garde en prison un nombre proportionnellement plus élevé de personnes que bon nombre des autres pays développés et, si la tendance se maintient, la population de délinquants continuera de croître au cours des prochaines années. On note un nombre croissant de condamnés à perpétuité et de délinquants violents, et un déclin du nombre de délinquants qui se voient accorder une forme discrétionnaire de liberté sous condition. La proportion des délinquants ayant des besoins multiples croît également. Ces facteurs ont des conséquences à long terme pour les types et la quantité de programmes dont ils ont besoin pour réussir leur réinsertion au sein de la société.

La croissance de l'économie canadienne est due principalement au secteur des services et aux industries de haute technologie. Cette réalité oblige le SCC à faire en sorte que la formation professionnelle et l'expérience de travail qu'il offre aux délinquants leur donneront les aptitudes nécessaires pour trouver du travail. En outre, le vieillissement de la population carcérale a des répercussions sur les perspectives d'emploi des délinquants.

Les délinquants autochtones sont surreprésentés dans les établissements fédéraux. Les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* offrent des possibilités de favoriser la participation des collectivités autochtones à la prestation des services correctionnels aux délinquants autochtones d'une façon plus directe et fondamentale.

Le grand public entretient de la peur à l'égard des délinquants violents et des délinquants sexuels. Bien que cette peur ne soit pas corroborée par les taux actuels de criminalité, qui vont en décroissant, elle contribue souvent à augmenter la résistance du public envers les programmes de mise en liberté dans la collectivité et incite le SCC à concevoir des programmes dont l'efficacité soit assurée.

Résultat clé n° 1
Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible.

Question n° 1 : Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des plans et des procédures qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible, et apporter les améliorations nécessaires.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un facteur déterminant dans la préparation des délinquants est l'élaboration du plan correctionnel. Depuis 1996-1997, d'importantes améliorations au processus de préparation des cas ont permis une diminution considérable du délai requis pour élaborer le plan; ce délai, qui s'établissait en moyenne à 144 jours, a été ramené à une moyenne d'environ 68 jours; et

Les politiques prévoient que le processus d'évaluation initiale et d'élaboration du plan correctionnel doit être terminé dans les 70 jours suivant la date du début de la peine du délinquant.

- L'objectif visant à donner au personnel la possibilité de passer plus de temps auprès des délinquants a été atteint. Les délinquants disposent maintenant de plus de temps pour participer aux programmes et le personnel, de plus de temps pour préparer les délinquants en vue de la présentation de leur cas à la Commission nationale des libérations conditionnelles, à l'approche de leur date d'admissibilité. Grâce au processus d'assurance de la qualité qu'il applique et au recours aux rapports RADAR (rapports automatisés de données appuyant la réinsertion) pour assurer le respect des dates prévues, le SCC a maintenant plus d'assurance que son processus de gestion des cas satisfait aux normes.

Les délinquants autochtones sont surreprésentés dans les établissements fédéraux. Les articles 81 et 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* offrent des possibilités de favoriser la participation des collectivités autochtones à la prestation des services correctionnels aux délinquants autochtones d'une façon plus directe et fondamentale.

Le grand public entretient de la peur à l'égard des délinquants violents et des délinquants sexuels. Bien que cette peur ne soit pas corroborée par les taux actuels de criminalité, qui vont en décroissant, elle contribue souvent à augmenter la résistance du public envers les programmes de mise en liberté dans la collectivité et incite le SCC à concevoir des programmes dont l'efficacité soit assurée.

Résultat clé n° 1

Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible.

Question n° 1 : Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des plans et des procédures qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible, et apporter les améliorations nécessaires.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un facteur déterminant dans la préparation des délinquants est l'élaboration du plan correctionnel. Depuis 1996-1997, d'importantes améliorations au processus de préparation des cas ont permis une diminution considérable du délai requis pour élaborer le plan; ce délai, qui s'établissait en moyenne à 144 jours, a été ramené à une moyenne d'environ 68 jours; et

> Les politiques prévoient que le processus d'évaluation initiale et d'élaboration du plan correctionnel doit être terminé dans les 70 jours suivant la date du début de la peine du délinquant.

- L'objectif visant à donner au personnel la possibilité de passer plus de temps auprès des délinquants a été atteint. Les délinquants disposent maintenant de plus de temps pour participer aux programmes et le personnel, de plus de temps pour préparer les délinquants en vue de la présentation de leur cas à la Commission nationale des libérations conditionnelles, à l'approche de leur date d'admissibilité. Grâce au processus d'assurance de la qualité qu'il applique et au recours aux rapports RADAR (rapports automatisés de données appuyant la réinsertion) pour assurer le respect des dates prévues, le SCC a maintenant plus d'assurance que son processus de gestion des cas satisfait aux normes.

Quelles activités nous ont permis d'atteindre ces résultats ?

- Ébauche d'un guide de gestion des peines;
- Élaboration de la politique sur la surveillance de longue durée;
- Élaboration des séances de formation à l'intention des coordonnateurs des liaisons avec les victimes et mise au point des instructions permanentes sur la communication de renseignements aux victimes;
- Examen et suivi des problèmes soulevés par la mise en œuvre de l'Opération Retour à l'essentiel (on trouvera des détails à ce sujet aux pages 87 à 92); et
- Examen de l'initiative portant sur le nombre de cas attribués aux agents de libération conditionnelle en établissement

- Les activités suivantes ont été réalisées ou sont en cours; elles ont pour but d'assurer la qualité de tous les documents et processus de gestion des cas :
    - Examen de la fréquence des contacts avec les délinquants sous surveillance dans la collectivité;
    - Contrôle trimestriel de la matrice de responsabilités pour la gestion par unité;
    - Production de rapports sur les éléments touchant la gestion des cas de délinquants s'étant évadés d'un établissement à sécurité minimale;
    - Production de données sur le rendement, conformément aux exigences de la gestion des cas;
    - Production d'une fiche de rendement mensuelle; et
    - Production d'un rapport de milieu et de fin d'exercice sur l'évolution des cas.

Vérifications sur la gestion des cas en établissement et dans la collectivité

Ces vérifications ont été réalisées en mettant l'accent sur les grands changements ayant découlé de l'Opération Retour à l'essentiel.

Un rapport provisoire présentant les conclusions préliminaires a été publié aux fins d'examen. La publication du rapport final est prévue pour l'exercice 2000-2001.

Question n° 2 : Un des éléments permettant de mesurer la réussite de la réinsertion sociale est la diminution du pourcentage de délinquants incarcérés après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle.

Qu'avons-nous accompli ?

Entre août 1998 et mars 2000 :

- On a noté une légère diminution du pourcentage de délinquants incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté (de 74,3 p. 100 à 72,9 p. 100); et
- On a noté une légère diminution du pourcentage de délinquants incarcérés après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale (de 59 p. 100 à 58,6 p. 100).

Des différences importantes ont été relevées entre les délinquants de sexe masculin, les délinquants de sexe féminin et les délinquants Autochtones :

- Le pourcentage de délinquants autochtones incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté est considérablement plus élevé que ce pourcentage chez les non-Autochtones (86 p. 100 comparativement à 73 p. 100);
- Le pourcentage de délinquants autochtones incarcérés après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est considérablement plus élevé que ce pourcentage chez les non-Autochtones (72 p. 100 comparativement à 59 p. 100); et
- Un nombre moins élevé de femmes restent incarcérées après leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle (38 p. 100 le sont encore après la date d'admissibilité à la semi-liberté et 32 p. 100 après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale).

Question n° 3 : Les délinquants se voient accorder des permissions de sortir et des placements à l'extérieur.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le recours aux permissions de sortir et aux placements à l'extérieur a connu une hausse au cours des quatre dernières années. Ceci a permis aux délinquants une réinsertion sociale graduelle et contrôlée plutôt que seulement à la fin de leur peine.

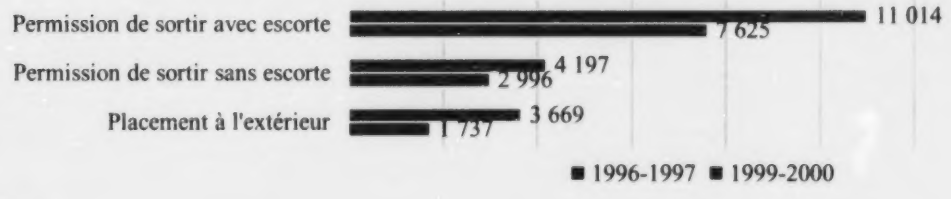

- Les taux diffèrent dans le cas des délinquants autochtones, qui représentent 17 p. 100 de la population incarcérée.
  - 10,2 p. 100 des PSSE ont été accordées à des délinquants autochtones;
  - 13,3 p. 100 des placements à l'extérieur ont été accordés à des délinquants autochtones; et
  - 18,4 p. 100 des PSAE ont été accordées à des délinquants autochtones.

Quelle est la prochaine étape ?

- Le nouveau guide de la gestion des peines permettra d'améliorer la pratique de la gestion des peines et contribuera à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants à la date d'admissibilité ou peu après.

Résultat clé n° 2
Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité.

Question : Bien qu'il soit important de tenter de mettre les délinquants en liberté à la première date d'admissibilité, il est de toute première importance de le faire sans perdre de vue la sécurité du public.

Qu'avons-nous accompli ?

Mises en liberté sous condition

- Un nombre plus élevé de délinquants (20 246) a bénéficié d'une mise en liberté – quelle qu'en soit la forme – qu'en 1998-1999 (19 590). Le taux s'est établi à 21,7 pour 1000 délinquants, alors qu'il a atteint 20 p. 1000 au dernier exercice;
- En ce qui concerne les délinquants autochtones, les efforts de réinsertion sociale commencent à porter fruit, bien que de manière modeste :
  - Le pourcentage de la population autochtone bénéficiant d'une mise en liberté sous condition augmente plus rapidement que ce même pourcentage pour l'ensemble de la population (une hausse de 25,9 p. 100 a été enregistrée entre décembre 1997 et décembre 1999, comparativement à une hausse de 8,2 p. 100 pour la population globale); et
  - La proportion de délinquants autochtones en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale s'est accrue de 5,8 p. 100 entre la fin des premier et troisième trimestres de l'exercice 1999-2000.

Révocations

Taux de révocation avec ou sans infraction – échelle nationale

	1996-1997 (%)	1999-2000 (%)
Révocations de la semi-liberté avec infraction	119 (3,08 %)	225 (4,16 %)
Révocations de la semi-liberté sans infraction	369 (9,54%)	453 (8,38%)
Révocations de la liberté conditionnelle totale avec infraction	258 (3,81%)	200 (2,91%)
Révocations de la liberté conditionnelle totale sans infraction	436 (6,44%)	274 (3,99%)
Révocations de la liberté d'office avec infraction	657 (8,24%)	679 (8,52%)
Révocations de la liberté d'office sans infraction	1,529 (19,18%)	1,310 (16,44%)

Source : Résultats corporatifs, juin 2000 - SGD, 2 juillet 2000

- Les taux de révocation de la semi-liberté et de la liberté d'office des délinquants autochtones sont plus élevés que ceux des délinquants non autochtones; toutefois, les

Résultat clé n° 2

Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité.

Question : Bien qu'il soit important de tenter de mettre les délinquants en liberté à la première date d'admissibilité, il est de toute première importance de le faire sans perdre de vue la sécurité du public.

Qu'avons-nous accompli ?

Mises en liberté sous condition

- Un nombre plus élevé de délinquants (20 246) a bénéficié d'une mise en liberté – quelle qu'en soit la forme – qu'en 1998-1999 (19 590). Le taux s'est établi à 21,7 pour 1000 délinquants, alors qu'il a atteint 20 p. 1000 au dernier exercice;
- En ce qui concerne les délinquants autochtones, les efforts de réinsertion sociale commencent à porter fruit, bien que de manière modeste :
  - Le pourcentage de la population autochtone bénéficiant d'une mise en liberté sous condition augmente plus rapidement que ce même pourcentage pour l'ensemble de la population (une hausse de 25,9 p. 100 a été enregistrée entre décembre 1997 et décembre 1999, comparativement à une hausse de 8,2 p. 100 pour la population globale); et
  - La proportion de délinquants autochtones en semi-liberté et en liberté conditionnelle totale s'est accrue de 5,8 p. 100 entre la fin des premier et troisième trimestres de l'exercice 1999-2000.

Révocations

Taux de révocation avec ou sans infraction – échelle nationale

	1996-1997 (%)	1999-2000 (%)
Révocations de la semi-liberté avec infraction	119 (3,08 %)	225 (4,16 %)
Révocations de la semi-liberté sans infraction	369 (9,54%)	453 (8,38%)
Révocations de la liberté conditionnelle totale avec infraction	258 (3,81%)	200 (2,91%)
Révocations de la liberté conditionnelle totale sans infraction	436 (6,44%)	274 (3,99%)
Révocations de la liberté d'office avec infraction	657 (8,24%)	679 (8,52%)
Révocations de la liberté d'office sans infraction	1,529 (19,18%)	1,310 (16,44%)

Source : Résultats corporatifs, juin 2000 - SGD, 2 juillet 2000

- Les taux de révocation de la semi-liberté et de la liberté d'office des délinquants autochtones sont plus élevés que ceux des délinquants non autochtones; toutefois, les

taux de révocation de la liberté conditionnelle totale pour les deux groupes sont presque identiques (1,26 p. 100 pour les délinquants autochtones comparativement à 1,3 p. 100 pour les délinquants non autochtones);

- En ce qui concerne les délinquants en semi-liberté, les taux de révocation avec infraction ont augmenté, tandis que les taux de révocation sans infraction ont diminué;
- Pour ce qui est des délinquants en liberté conditionnelle totale, les révocations avec et sans infraction ont connu une baisse; et
- En ce qui concerne les délinquants en liberté d'office, les révocations avec infraction ont légèrement augmenté et les révocations sans infraction ont diminué.

c) Incidents dans la collectivité

- Le nombre total d'incidents graves dans la collectivité a été plus élevé pour l'exercice 1999-2000 (198 par rapport à 165 l'an dernier). Ce nombre représente un taux de 21,7 pour 1000 délinquants pour 1999-2000, ce qui est légèrement supérieur au taux de 20 p. 1000 de l'an dernier, et inférieur au taux annuel moyen de 24 p. 1000 enregistré pour les cinq exercices précédents (de 1994-1995 à 1998-1999).

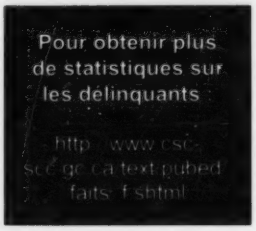

	1998-1999	1999-2000
Meurtre et homicide involontaire	7	7
Tentative de meurtre	6	10
Vol à main armée	70	94
Agression sexuelle	32	23
Voies de fait graves	31	39
Prise d'otage	2	0
Sequestration	2	4
Autres incidents spectaculaires	15	21

Ces chiffres sont basés sur les rapports d'incidents graves reçus par l'Administration centrale de délinquants arrêtés et accusés de délits dans la collectivité lors d'une semi-liberté, libération totale ou libération d'office. Même si les délinquants ont été accusés des infractions énumérées, ce rapport ne tient pas compte du résultats final du procès.

Proportion de crimes perpétrés

Si l'on examine l'ensemble des crimes signalés à la police, on constate que les délinquants sous responsabilité fédérale en libération conditionnelle qui ont été réincarcérés pour une nouvelle infraction ont été responsables d'environ 0,9 infraction sur 1 000 infractions à une loi fédérale, c'est-à-dire :

- 1 infraction avec violence sur 1 000;
- 0,6 infraction sexuelle sur 1 000;
- 1 infraction en matière de drogue sur 1 000; et
- 0,9 infraction contre les biens ou infraction à d'autres lois fédérales sur 1 000.

Contribution à la criminalité des délinquants sous responsabilité fédérale libérés

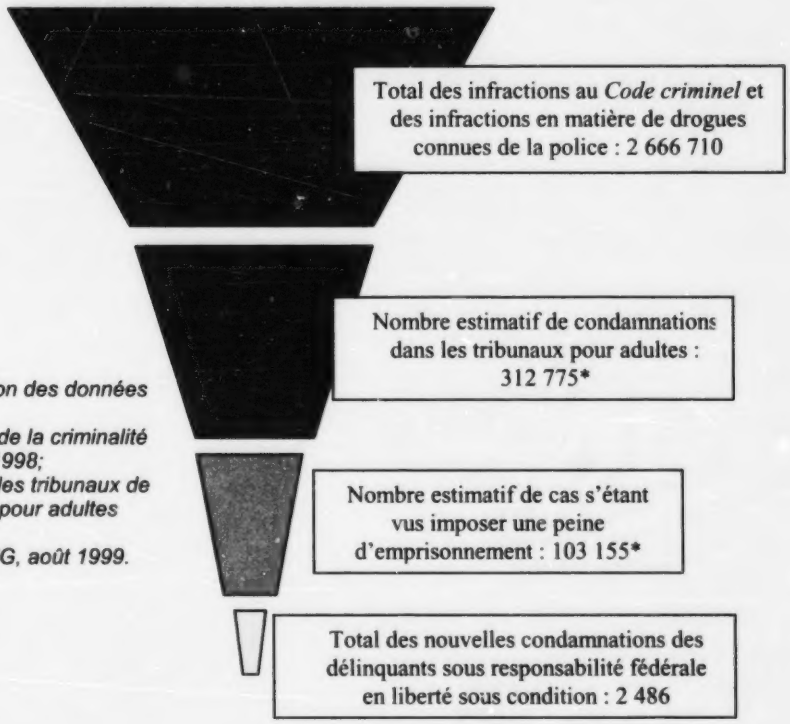

** rajustées en fonction des données manquantes*
Source : Statistique de la criminalité du Canada, CCSJ, 1998;
CCSJ, Statistiques des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes 1997-1998;
SCC, Section de l'EIG, août 1999.

Enquêtes

En 1999-2000, 26 enquêtes nationales ont été menées pour examiner des incidents graves survenus dans les établissements (16) et dans la collectivité (10).

Dans les établissements, les responsables ont fait enquête sur huit meurtres, trois prises d'otage, deux perturbations majeures, deux évasions et un décès. Dans la collectivité, neuf meurtres et une séquestration avec agression sexuelle ont fait l'objet d'enquêtes.

On a constaté que le personnel avait réagi aux incidents avec professionnalisme et que la surveillance des détenus et des délinquants mis en liberté sous condition était adéquate, mais on a souvent noté le besoin d'améliorer les contacts avec la famille et les amis. On a par ailleurs constaté que la détermination et la communication des renseignements essentiels s'étaient améliorées depuis l'an dernier, tout comme la conservation des preuves sur les lieux des crimes.

En ce qui concerne la conformité, les conclusions ont été semblables à celles établies l'an dernier (le fait que le personnel ne porte pas les avertisseurs portatifs, le déplacement et le contrôle des détenus qui ne sont pas effectués comme il se doit et la fréquence des contacts avec les délinquants qui n'est pas conforme aux normes). Les nouvelles

questions soulevées comprennent la surveillance vidéo, les carences architecturales et la gestion du stress à la suite d'un incident critique. Chaque enquête étant spécifique, les bureaux de première responsabilité ont soumis leur plan d'action ou implanté les mesures pour corriger les lacunes observées.

Deux cent quarante-et-un (241) incidents ont nécessité des enquêtes à l'échelle régionale au cours de la période débutant le 1er janvier 1999 et se terminant le 31 mars 2000 (par comparaison à 209 en 1998) tant dans les établissements que dans la collectivité.

La catégorie d'incidents ayant nécessité le plus grand nombre d'enquêtes au niveau régional ou local est celle des décès autres que des suicides et des meurtres (50), la plupart étant dus à des causes naturelles. Dans les établissements, 213 enquêtes ont été menées, dont 14 sur des suicides, 26 sur des évasions et de nombreux cas de voies de fait contre des délinquants.

Dans la collectivité, 28 enquêtes ont été réalisées (comparativement à 37 l'an dernier). La plupart des incidents étaient liés à un décès pour cause naturelle et à la perpétration d'une nouvelle infraction (vol, séquestration, agression sexuelle).

Qui sont nos partenaires ?

- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Société Elizabeth Fry
- Société St-Léonard
- Organismes d'aide aux victimes
- Société John Howard
- Collectivités et organismes autochtones
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Résultat clé n° 3
Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention.

Question n° 1 : Moins les délinquants passent de temps en isolement préventif, plus ils ont de temps pour participer aux programmes de réinsertion sociale et plus le personnel dispose de temps pour les aider à se préparer à l'examen de leur cas en vue de leur mise en liberté le plus tôt possible.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC éprouve encore des difficultés à contrôler le recours à l'isolement préventif comme moyen de gérer ses cas les plus difficiles. En conséquence de l'augmentation du nombre de délinquants à faible risque et non violents qui sont libérés grâce aux efforts déployés pour améliorer la réinsertion sociale, le SCC se retrouve à gérer des délinquants qui sont plus réfractaires à apporter des changements positifs permanents à leur mode de vie;

questions soulevées comprennent la surveillance vidéo, les carences architecturales et la gestion du stress à la suite d'un incident critique. Chaque enquête étant spécifique, les bureaux de première responsabilité ont soumis leur plan d'action ou implanté les mesures pour corriger les lacunes observées.

Deux cent quarante-et-un (241) incidents ont nécessité des enquêtes à l'échelle régionale au cours de la période débutant le 1er janvier 1999 et se terminant le 31 mars 2000 (par comparaison à 209 en 1998) tant dans les établissements que dans la collectivité.

La catégorie d'incidents ayant nécessité le plus grand nombre d'enquêtes au niveau régional ou local est celle des décès autres que des suicides et des meurtres (50), la plupart étant dus à des causes naturelles. Dans les établissements, 213 enquêtes ont été menées, dont 14 sur des suicides, 26 sur des évasions et de nombreux cas de voies de fait contre des délinquants.

Dans la collectivité, 28 enquêtes ont été réalisées (comparativement à 37 l'an dernier). La plupart des incidents étaient liés à un décès pour cause naturelle et à la perpétration d'une nouvelle infraction (vol, séquestration, agression sexuelle).

Qui sont nos partenaires ?

- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Société Elizabeth Fry
- Société St-Léonard
- Organismes d'aide aux victimes
- Société John Howard
- Collectivités et organismes autochtones
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Résultat clé n° 3

[illegible] en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention.

Question n° 1 : Moins les délinquants passent de temps en isolement préventif, plus ils ont de temps pour participer aux programmes de réinsertion sociale et plus le personnel dispose de temps pour les aider à se préparer à l'examen de leur cas en vue de leur mise en liberté le plus tôt possible.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC éprouve encore des difficultés à contrôler le recours à l'isolement préventif comme moyen de gérer ses cas les plus difficiles. En conséquence de l'augmentation du nombre de délinquants à faible risque et non violents qui sont libérés grâce aux efforts déployés pour améliorer la réinsertion sociale, le SCC se retrouve à gérer des délinquants qui sont plus réfractaires à apporter des changements positifs permanents à leur mode de vie;

- Entre 1998-1999 et 1999-2000, le nombre total de placements non sollicités a augmenté (passant de 5 422 à 5 940), et la moyenne de jours passés en isolement non sollicité s'est également accru (passant de 27,7 à 28,8). Par ailleurs, tandis que le nombre total de placements sollicités a augmenté (passant de 2 520 à 2 627), la moyenne de jours passés en isolement sollicité a diminué (de 67,3 à 60,1); et
- Chaque mois, des statistiques sont recueillies et analysées et des rapports sont transmis au Bureau de l'Enquêteur correctionnel. On procède aux examens prévus de chaque cas au moins mensuellement afin de s'assurer que les délinquants sont replacés parmi les autres détenus au moment opportun.

Délinquantes

- Entre 1998-1999 et 1999-2000, le nombre de placements non sollicités a diminué (de 228 à 225), alors que la moyenne de jours passés en isolement non sollicité a augmenté (de 9,1 à 13,1). Par ailleurs, tandis que le nombre total de placements sollicités a lui aussi chuté (de 76 à 37), la moyenne de jours passés en isolement sollicité a augmenté (de 4,5 à 8,2); et
- La fermeture de la Prison des femmes et les problèmes d'adaptation vécus par les délinquantes par suite de leur transfèrement dans les établissements régionaux peuvent avoir contribué à l'augmentation de la durée du séjour moyen en isolement.

Délinquants autochtones

- Entre 1998-1999 et 1999-2000, le nombre de placements non sollicités a augmenté (de 1 101 à 1 227), alors que la moyenne de jours passés en isolement non sollicité a diminué (de 32 à 31,7). Le nombre total de placements sollicités a connu une hausse (de 392 à 471), mais la moyenne de jours passés en isolement sollicité a lui aussi diminué (de 67,9 à 61,3).

Question n° 2 : Unités spéciales de détention – les délinquants sont logés au niveau de sécurité le moins restrictif possible.

Qu'avons-nous accompli ?

- L'élaboration de politiques sur les USD et sur la surveillance de longue durée vise à fournir au personnel des orientations claires tout en soulignant le but final de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants. La poursuite de ce but, de toute première importance, est également la raison principale pour laquelle des analyses des cas placés en USD et des délinquants dangereux sont effectuées. Ces examens visent à cerner les pratiques qui contribuent le mieux à la réinsertion en toute sécurité de ces délinquants dans la collectivité;
- Réalisation d'une analyse des cas placés en USD depuis plus de cinq ans; et
- Élaboration de la version définitive de la politique sur la surveillance de longue durée.

Résultat clé n° 4
Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.

Question : Mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte des facteurs criminogènes. Ces facteurs changent selon la clientèle visée. Ainsi, l'intensité et le contenu des programmes sont différents selon qu'ils sont offerts à des hommes, à des femmes ou à des Autochtones (hommes ou femmes). Par conséquent, ils doivent être adaptés au sexe et à la culture de la clientèle.

Financement

- Une somme totale de 11 millions de dollars a été ajoutée au budget des programmes communautaires au cours de l'exercice 1999-2000.
- L'affectation des ressources pour la collectivité est maintenant plus équilibrée. De nouveaux fonds ont fait passer le budget réservé à la collectivité de 16 à 25 p. 100.

Qu'avons-nous accompli ?

- Tenue d'un examen du programme de surveillance intensive;
- Tenue de la consultation sur l'« identification des facteurs dynamiques ». Un nouvel instrument d'analyse est en voie de préparation;
- Tenue d'un examen approfondi des délinquants dangereux pour s'assurer que ceux-ci ne sont pas exclus des programmes en raison de leur peine d'une durée indéterminée et pour améliorer les pratiques menant à leur réinsertion sociale en toute sécurité;
- Implantation d'unités à soutien intensif pour les délinquantes dans toutes les régions et prestation de la formation dans quatre régions;
- Élaboration de la version provisoire d'un programme de base d'intensité élevée pour les toxicomanes, y compris les manuels et le plan de formation. La présentation au Panel sur l'accréditation est prévue pour mars 2001 et la mise en œuvre complète devrait avoir lieu durant l'exercice 2001-2002;
- Mise en œuvre du Programme national d'intensité élevée de prévention de la violence, y compris les préparatifs en vue de l'accréditation. Tous les éléments sont terminés et mis en œuvre à six endroits;

Le saviez-vous ?

Depuis plus de dix ans, le SCC met au point des programmes fondés sur la recherche dans le but de réduire la probabilité que les délinquants commettent de nouvelles infractions après leur mise en liberté. Ces programmes sont devenus l'une des principales interventions utilisées par le SCC pour inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Les programmes du SCC sont conçus pour répondre aux besoins particuliers de divers groupes de délinquants. Voici la liste des programmes de base du SCC :

- programmes Contrepoint;
- programmes d'éducation et d'emploi;
- programmes ethnoculturels;
- programmes de lutte contre la violence familiale;
- programmes d'acquisition de compétences psychosociales;
- programmes pour délinquants sexuels;
- programmes pour toxicomanes;
- programmes de prévention de la violence.

Résultat clé n° 4
Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.

Question : Mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte des facteurs criminogènes. Ces facteurs changent selon la clientèle visée. Ainsi, l'intensité et le contenu des programmes sont différents selon qu'ils sont offerts à des hommes, à des femmes ou à des Autochtones (hommes ou femmes). Par conséquent, ils doivent être adaptés au sexe et à la culture de la clientèle.

Financement

- Une somme totale de 11 millions de dollars a été ajoutée au budget des programmes communautaires au cours de l'exercice 1999-2000.
- L'affectation des ressources pour la collectivité est maintenant plus équilibrée. De nouveaux fonds ont fait passer le budget réservé à la collectivité de 16 à 25 p. 100.

Qu'avons-nous accompli ?

- Tenue d'un examen du programme de surveillance intensive;
- Tenue de la consultation sur l'« identification des facteurs dynamiques ». Un nouvel instrument d'analyse est en voie de préparation;
- Tenue d'un examen approfondi des délinquants dangereux pour s'assurer que ceux-ci ne sont pas exclus des programmes en raison de leur peine d'une durée indéterminée et pour améliorer les pratiques menant à leur réinsertion sociale en toute sécurité;
- Implantation d'unités à soutien intensif pour les délinquantes dans toutes les régions et prestation de la formation dans quatre régions;
- Élaboration de la version provisoire d'un programme de base d'intensité élevée pour les toxicomanes, y compris les manuels et le plan de formation. La présentation au Panel sur l'accréditation est prévue pour mars 2001 et la mise en œuvre complète devrait avoir lieu durant l'exercice 2001-2002;
- Mise en œuvre du Programme national d'intensité élevée de prévention de la violence, y compris les préparatifs en vue de l'accréditation. Tous les éléments sont terminés et mis en œuvre à six endroits;

Le saviez-vous ?

Depuis plus de dix ans, le SCC met au point des programmes fondés sur la recherche dans le but de réduire la probabilité que les délinquants commettent de nouvelles infractions après leur mise en liberté. Ces programmes sont devenus l'une des principales interventions utilisées par le SCC pour inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Les programmes du SCC sont conçus pour répondre aux besoins particuliers de divers groupes de délinquants. Voici la liste des programmes de base du SCC :

- programmes Contrepoint;
- programmes d'éducation et d'emploi;
- programmes ethnoculturels;
- programmes de lutte contre la violence familiale;
- programmes d'acquisition de compétences psychosociales;
- programmes pour délinquants sexuels;
- programmes pour toxicomanes;
- programmes de prévention de la violence.

- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'entrevues motivationnelles, élaboration des séances de formation des formateurs, élaboration du programme pilote et prestation de la formation dans toutes les régions;
- Élaboration de programmes d'intensité moyenne et d'intensité faible pour les délinquants sexuels et mise en œuvre d'un programme pilote à six emplacements à l'échelle du pays – le processus d'accréditation sera mis en branle en l'an 2000;
- Acquisition, par le SCC, de fonds supplémentaires pour donner aux délinquants l'occasion de suivre des cours menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, ce qui les aidera à décrocher un emploi dans la collectivité;
- Élaboration d'une trousse de formation générale à l'intention des agents d'exécution des programmes pour assurer la formation appropriée du personnel et le contrôle de la qualité permanent de la mise en œuvre des programmes;
- Achèvement de la formation des formateurs au programme sur le travail auprès des délinquants en milieu de travail;
- Élaboration et distribution du rapport annuel sur les programmes correctionnels;
- Évaluation des programmes régionaux pour toxicomanes (ECHO et STOP);
- Réalisation de l'étude de classement des programmes pour toxicomanes (88 programmes régionaux);
- Évaluation des programmes nationaux pour toxicomanes, du Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT) et du programme Choix. L'étude révèle que les participants au programme, lorsqu'ils sont comparés à un groupe témoin de délinquants qui n'ont pas pris part au programme, ont connu des réductions dans les taux de réadmission (13 p. 100), de nouvelles condamnations (29 p. 100) et d'infractions violentes (53 p. 100);
- D'autres données du SCC nous apprennent que même si la plupart des délinquants choisissent l'abstinence complète, ceux qui suivent le PPT au complet et se fixent comme objectif de modérer leur consommation d'alcool et d'autres substances intoxicantes ont fait l'objet d'une nouvelle condamnation dans une proportion considérablement plus faible que ceux qui ont essayé de s'abstenir complètement de toute substance intoxicante (20 p. 100 par rapport à 12 p. 100); et
- Mise en œuvre du Programme Contrepoint (acquisition de compétences psychosociales) dans des emplacements communautaires répartis dans toutes les régions.

CONFÉRENCE ALPHABÉTISATION 2000 : VERS LA RÉINSERTION

La conférence internationale *Alphabétisation 2000 : Vers la réinsertion* tenue à Ottawa du 30 avril au 3 mai 2000 a connu un vif succès. Cette conférence, organisée conjointement par le SCC et le Federal Bureau of Prisons des États-Unis, a marqué le dixième anniversaire de la conférence *Liberté de lire* qui avait aussi eu lieu à Ottawa. La conférence avait pour objectifs principaux de mettre en commun les points de vue et les pratiques exemplaires et de souligner l'importance de l'alphabétisation dans le secteur de la justice pénale. Huit cents délégués de 18 pays, surtout des éducateurs correctionnels de première ligne, ont assisté à la conférence. Pour plus de renseignements, www.literacy2000.com

Délinquants autochtones

- Élaboration de la Stratégie concernant les programmes autochtones qui réunit tous les éléments des programmes efficaces destinés aux Autochtones, de l'évaluation initiale à la période de supervision passée dans la collectivité;
- Préparation d'une demande liée à la proposition de mise en œuvre d'un programme pour toxicomanes autochtones;
- Examen d'une proposition de mise en œuvre d'un programme de lutte contre la violence familiale destiné aux Autochtones. Les consultations ont débuté, et on prévoit que le programme sera exécuté en 2000-2001;
- Examen du programme «In Search of Your Warrior » (prévention de la violence chez les Autochtones) mis en œuvre actuellement dans les Prairies. On prévoit inscrire ce programme dans la catégorie des programmes pour Autochtones au cours de la prochaine année financière; et
- Élaboration d'un cadre pour un nouveau programme de traitement de base des délinquants autochtones.

Création au SCC de la Division de la recherche en toxicomanie

« Les travaux de recherche menés dans le nouveau centre nous aideront à trouver des moyens de réduire les effets criminels dévastateurs de la drogue et de l'alcool sur la société canadienne, a déclaré le Solliciteur général. Il existe un lien bien établi entre l'usage de substances intoxicantes et le comportement criminel. La création de la Division de la recherche en toxicomanie indique clairement que je suis déterminé à m'attaquer au problème de la toxicomanie et à rendre ainsi nos collectivités plus sûres. »

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'examen de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) et les changements proposés à celui-ci permettront de créer un lien plus direct avec les critères précis d'admission aux programmes liés au risque et aux besoins du délinquant. Ils aideront aussi à évaluer la traitabilité, la réceptivité et la motivation du délinquant en vue de sa participation aux programmes. En améliorant l'efficacité de l'Instrument et du processus d'évaluation, nous serons davantage en mesure de préparer les délinquants en

vue de leur réinsertion sociale dès leur admissibilité, ou peu après. On porte tout particulièrement attention à l'utilité et à la validité de l'Instrument dans la mesure où il s'applique aux femmes et aux délinquants autochtones.

Qui sont nos partenaires ?

- Fondation pour la guérison des Autochtones
- Association européenne pour l'éducation en prison
- Association canadienne des collèges communautaires
- Société John Howard
- Troubles d'apprentissage – Association canadienne
- Federal Bureau of Prisons des États-Unis
- Association internationale des éducateurs en milieu correctionnel

Accréditation

Le processus d'accréditation comprend deux volets : l'accréditation des programmes et l'accréditation des unités opérationnelles.

Dans le cadre de l'*accréditation des programmes*, les programmes offerts par le SCC sont présentés à un panel d'experts de renommée internationale qui les cotent selon des critères préétablis.

Dans le cadre de l'*accréditation des unités opérationnelles*, la prestation des programmes dans les unités opérationnelles sont examinée selon des critères approuvés par le Panel d'experts internationaux. Le processus d'accréditation des unités opérationnelles permet d'assurer une prestation des programmes selon les normes.

Qu'avons-nous accompli ?

- Quatre panels composés de 20 experts de sept pays différents.
- Programmes accrédités (pour une période de cinq ans) :
  - programme d'apprentissage cognitif des compétences;
  - programme de maîtrise de la colère et des émotions;
  - programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT);
  - Choix, programme pour toxicomanes dans la collectivité;
  - programme pour délinquants sexuels Clearwater; et
  - programme pour délinquants à comportement violent chronique.
- Des consultations auprès des panels ont aussi porté sur plusieurs programmes connexes du groupe de l'apprentissage cognitif des compétences, ainsi que sur des modèles pour un programme d'intensité élevée de lutte contre la toxicomanie, pour un programme national d'intensité moyenne de traitement des délinquants sexuels et pour un programme national d'intensité moyenne de prévention de la violence;
- On a tenu une consultation internationale sur l'adaptation et l'applicabilité du processus d'accréditation aux programmes pour délinquantes; et

- Vingt-sept établissements et leurs programmes ont été examinés par le Comité national d'accréditation :
  - douze établissements ont été accrédités pour la mise en œuvre du programme d'apprentissage cognitif des compétences;
  - onze établissements ont été accrédités pour la mise en œuvre du programme de maîtrise de la colère et des émotions;et
  - onze établissements ont été accrédités pour la mise en œuvre du PPT.

Quelle est la prochaine étape ?
Les autres programmes de base du SCC sont en voie d'être préparés en vue de leur accréditation d'ici la fin de 2000-2001.

Principal engagement

Fournir aux Canadiens :
Une Gestion générale efficace

« Nous devons travailler ensemble, mettre nos talents en commun et partager nos idées. »
- Discours du Trône de 1999

GESTION GÉNÉRALE (en dollars)	
Dépenses prévues (1999-2000)	109 654 000
Total des autorisations (1999-2000)	156 274 297
Dépenses réelles en 1999-2000	153 176 980
Nombre réel d'ETP utilisés	1 787

Pourcentage du budget par secteur d'activité

Contexte social

Le vieillissement de la population canadienne se reflète dans la population active et dans les effectifs du SCC. Cette situation aura des répercussions sur sa capacité de recruter de nouveaux employés et, à mesure qu'un grand nombre d'employés approchent de l'âge de la retraite, sur sa capacité de combler ces postes en recrutant des personnes qualifiées et d'expérience. Les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées sont actuellement sous-représentés dans le groupe de la direction et dans les effectifs généraux du SCC. Compte tenu de la surreprésentation des délinquants autochtones dans le système correctionnel, la question de l'emploi d'Autochtones est préoccupante.

En raison des progrès rapides des secteurs des technologies de l'information, il existe des possibilités sans précédent de gérer l'information avec plus d'efficacité et d'efficience.

Bien que les taux de criminalité diminuent, bien des Canadiens se préoccupent de plus en plus de la sécurité de leurs collectivités. Par conséquent, ils se montrent sévères à l'égard d'erreurs réelles ou perçues concernant la gestion des délinquants. L'un des principaux sujets de préoccupation est la nécessité d'une meilleure communication de l'information entre les partenaires du système de justice pénale. En outre, il faut mieux informer le public au sujet du Service correctionnel, de son but et du rôle qu'il doit jouer pour maintenir la sécurité des rues et des collectivités.

Résultat clé n° 1
Services de soutien offerts pour la prise en charge, la détention et la réinsertion sociale des délinquants.

a) Justice réparatrice et règlement des différends

La justice réparatrice fait participer la victime, le délinquant et la collectivité à un processus qui vise à réparer les torts causés par le crime et à favoriser l'adoption de moyens plus pacifiques et fondés davantage sur la collaboration pour résoudre les conflits et pour créer une culture de respect au sein du SCC et de notre société.

« Le gouvernement lancera un programme de justice réparatrice qui aidera les victimes à se remettre de leurs traumatismes et donnera aux délinquants non violents l'occasion de contribuer à réparer les torts qu'ils ont causés. »
- Discours du Trône de 1999

Financement

- 2 ETP et un budget de fonctionnement de 175 000 $; et
- Une somme de 250 000 $ reçue du Conseil du Trésor (Fonds de règlement des différends).

Qu'avons-nous accompli ?

- Mise en branle de projets de réintégration dans la collectivité;
- Création d'un comité régional pour la justice réparatrice en Colombie-Britannique;
- Création du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe, en l'honneur de feu Ron Wiebe, pour son dévouement et son esprit d'initiative exceptionnels dans le domaine de la justice réparatrice. Le prix sert à reconnaître les mérites de Canadiens qui, par leur travail, ont montré diverses façons novatrices de transformer les relations humaines en encourageant la communication et la réconciliation entre les personnes en situation de conflit, qu'elles soient des victimes, des délinquants, des collègues, des membres de la famille ou des voisins;
- Remise du premier prix de la justice réparatrice Ron Wiebe au personnel du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie;
- Formation de plus de 300 membres du personnel, de membres de comités consultatifs de citoyens, de membres de la collectivité, de délinquants, de partenaires du système de justice pénale et d'étudiants dans le domaine de la justice réparatrice;

Un cadre d'évaluation de la Stratégie de justice réparatrice et de règlement des différends à l'amiable a été mis au point. Il sera axé sur la façon dont les fonds alloués sont dépensés, dont les projets sont mis en œuvre et dont les services sont fournis, ainsi que sur l'impact de la Stratégie dans la progression des principes de la justice réparatrice et du règlement des différends à l'amiable.

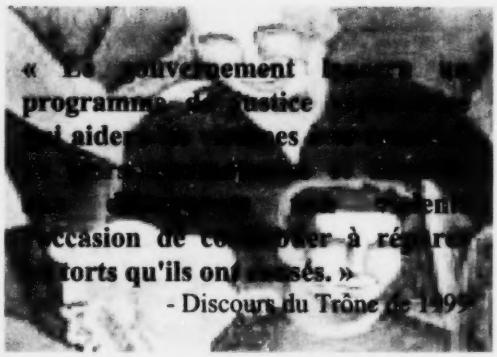

a) Justice réparatrice et règlement des différends

La justice réparatrice fait participer la victime, le délinquant et la collectivité à un processus qui vise à réparer les torts causés par le crime et à favoriser l'adoption de moyens plus pacifiques et fondés davantage sur la collaboration pour résoudre les conflits et pour créer une culture de respect au sein du SCC et de notre société.

Financement

- 2 ETP et un budget de fonctionnement de 175 000 $; et
- Une somme de 250 000 $ reçue du Conseil du Trésor (Fonds de règlement des différends).

Qu'avons-nous accompli ?

- Mise en branle de projets de réintégration dans la collectivité;
- Création d'un comité régional pour la justice réparatrice en Colombie-Britannique;
- Création du prix de la justice réparatrice Ron Wiebe, en l'honneur de feu Ron Wiebe, pour son dévouement et son esprit d'initiative exceptionnels dans le domaine de la justice réparatrice. Le prix sert à reconnaître les mérites de Canadiens qui, par leur travail, ont montré diverses façons novatrices de transformer les relations humaines en encourageant la communication et la réconciliation entre les personnes en situation de conflit, qu'elles soient des victimes, des délinquants, des collègues, des membres de la famille ou des voisins;
- Remise du premier prix de la justice réparatrice Ron Wiebe au personnel du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie;
- Formation de plus de 300 membres du personnel, de membres de comités consultatifs de citoyens, de membres de la collectivité, de délinquants, de partenaires du système de justice pénale et d'étudiants dans le domaine de la justice réparatrice;

Un cadre d'évaluation de la Stratégie de justice réparatrice et de règlement des différends à l'amiable a été mis au point. Il sera axé sur la façon dont les fonds alloués sont dépensés, dont les projets sont mis en œuvre et dont les services sont fournis, ainsi que sur l'impact de la Stratégie dans la progression des principes de la justice réparatrice et du règlement des différends à l'amiable.

- Parrainage de la Semaine de la justice réparatrice par l'Unité de la justice réparatrice et du règlement des différends et l'Aumônerie du SCC. Un large éventail de ressources, destinées tant à des congrégations religieuses qu'à des groupes laïques, ont été évaluées positivement par des groupes cibles et des partenaires; et
- Parrainage d'une nouvelle initiative sur la justice réparatrice (visant les membres du personnel et les détenus) par le comité consultatif de citoyens de l'établissement William Head. Le modèle a aussi été suivi à l'établissement Fenbrook et à l'établissement de Ferndale.

Qui sont nos partenaires ?

- GRC
- Solliciteur général Canada
- Justice Canada
- Victimes et organisations de victimes
- Groupes de travail fédéraux-provinciaux et territoriaux (FPT) sur les victimes et la justice réparatrice

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Accroître la capacité régionale;
- Élaborer une stratégie pour faire en sorte que les services de médiation victimes-délinquants soient offerts à l'échelle nationale;
- Accroître les possibilités de formation; et
- Améliorer les liens entre le travail du SCC auprès des victimes et la justice réparatrice.

Pour plus de renseignements sur la justice réparatrice :

http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sujet_f.shtml

b) Équité en matière d'emploi

Ce programme vise à recruter des employés qualifiés, à leur donner des promotions et à les retenir, en fonction du mérite, en éliminant les obstacles dans les pratiques en matière d'emploi et en mettant en application des politiques et des programmes positifs. Le SCC s'est aussi engagé à l'égard de la représentation équitable au sein de la fonction publique des membres des quatre groupes désignés suivants : les Autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les femmes.

Financement

- 1 ETP et un budget de fonctionnement de 100 000 $; et
- Projet de fonds d'intervention dans le cadre du Programme de mesures positives d'équité en emploi (parrainé par le CT – 150 000 $).

Qu'avons nous accompli ?

- La répartition des employés du SCC en novembre 1999 était de 40,6% d'employées, 3,5% d'autochtones, 2,5% de minorités visibles et 2,8% d'employés ayant une incapacité physique;
- La part des promotions obtenues par des femmes a dépassé les attentes à l'échelle organisationnelle et dans cinq des six catégories professionnelles;

- La représentation des Autochtones a dépassé les attentes à l'échelle organisationnelle et dans presque toutes les catégories professionnelles;
- La représentation des personnes handicapées n'a pas répondu aux attentes dans la catégorie scientifique et professionnelle et dans la catégorie du soutien administratif;
- Le nombre de membres des minorités visibles ayant obtenu une promotion a dépassé les attentes à l'échelle organisationnelle et dans la plupart des catégories professionnelles; et
- Un partenariat communautaire a été conclu avec le Conseil urbain des Métis et la bande Willow Cree au sujet du Programme Cours et affectations de perfectionnement et de la tenue d'un symposium professionnel dans la réserve.

Quelles activités nous ont permis d'atteindre ces résultats ?
Voici les obligations respectées et les progrès réalisés en matière d'équité en emploi aux termes des dispositions législatives pertinentes :

- Analyse de l'effectif, examen des systèmes d'emploi, rapport d'étape annuel sur l'équité en matière d'emploi remis au SCT, plan d'équité en matière d'emploi, bulletin de politique sur les mesures d'adaptation et guide sur les mesures d'adaptation des groupes désignés; et
- Un modèle intitulé ACTIF pour le recrutement auprès des collectivités des minorités visibles a été élaboré dans le cadre du Projet du fonds d'intervention du Programme de mesures positives d'équité en emploi (PMPEE). ACTIF signifie « Analyse statistique », « Consultation », « Travail en partenariat », « Image publique » et « Finalisation et évaluation ».

Qui sont nos partenaires ?

- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Développement des ressources humaines Canada - Centres de ressources humaines
- Partenariats communautaires avec des peuples autochtones
- Commission de la fonction publique – Programme spécial de recrutement

Quelles sont les prochaines étapes ?

- L'équité en matière d'emploi est un processus continu, qui exige toujours plus d'améliorations et de progrès;
- Améliorer le guide sur les mesures d'adaptation pour les groupes désignés en y faisant des ajouts qui tiennent compte des commentaires des diverses parties intéressées; et
- Mener une évaluation sur le recrutement de membres de groupes visés par l'équité en matière d'emploi, à Toronto.

c) Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Dans son rapport annuel de 1998-1999, l'Enquêteur correctionnel a soulevé 21 questions regroupées sous 11 rubriques principales. Ces rubriques sont : l'Unité spéciale de détention (USD), la rémunération des détenus, la procédure de règlement des griefs des détenus, la préparation des cas et l'accès aux programmes, la double occupation des

cellules, les transfèrements, les normes et directives en matière de sécurité préventive, le recours à la force – enquêtes et suivi, les blessures subies par les détenus et les enquêtes, les délinquants sous responsabilité fédérale et les délinquants autochtones.

Qu'avons-nous accompli ?

- **USD** – Création d'un groupe de travail chargé d'examiner les programmes de l'USD et de proposer des améliorations à ceux-ci;
- **Rémunération des détenus** – Création d'un groupe de travail chargé d'examiner le pouvoir d'achat des détenus. Le Ministre et le Conseil du Trésor ont approuvé une présentation visant à accroître le pouvoir d'achat des détenus en leur fournissant des produits d'hygiène personnelle et de santé en 2000-2001;
- **Transfèrements** – Quatre-vingt-sept pour cent des décisions en matière de transfèrement sont rendues dans les délais prescrits;
- **Recours à la force** – Entrée en vigueur en mai 2000 d'une procédure provisoire régissant l'enregistrement vidéo et l'examen des incidents;
- **Délinquants autochtones** – Aux termes de l'article 81 de la LSCMLC, transferts des responsabilités à l'égard de l'administration du centre Stan Daniel du SCC aux Native Counselling Services de l'Alberta; et
- **Procédure de règlement des griefs des détenus** – Dans l'ensemble, le volume des plaintes et des griefs a diminué. Le délai moyen de traitement des plaintes et des griefs a baissé, passant à 17 jours ouvrables. On a observé une diminution considérable de ce délai au cours du plus récent trimestre. En 1999-2000, les cinq questions ayant fait l'objet du plus grand nombre de plaintes ont été les suivantes : le rendement du personnel, les activités de préparation des cas, les services – alimentation, les effets personnels, ainsi que la correspondance et les communications téléphoniques.

Quelle est la prochaine étape ?

- On examinera le protocole d'entente pour déterminer les progrès réalisés et pour cerner les secteurs qu'il convient d'améliorer.

d) Information de la justice intégrée – Vers un Canada plus sûr

- Élaboration du Plan d'action concernant l'information de la justice intégrée visant la période allant de 1999 à 2004. Le Plan recommande la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique qui servira de base de données nationale et moderne et qui permettra aux diverses sources d'information et aux praticiens du système de justice pénale de communiquer entre eux. Une fois mises en œuvre, ces initiatives fourniront des renseignements détaillés sur les délinquants, ce qui permettra la prise de décisions judicieuses à chaque étape du processus de justice pénale.

e) Langues officielles

Dans le cadre de l'engagement du SCC à l'égard du Programme des langues officielles, on a procédé à un examen qui a déjà permis de sensibiliser davantage les membres du personnel et les gestionnaires.

Le SCC a présenté au Conseil du Trésor son rapport annuel sur les langues officielles.

Examen du Programme des langues officielles

Cet examen a porté principalement sur les trois domaines suivants : la gestion du Programme, la langue de travail et la participation équitable.

Les recommandations de l'examen étaient axées sur la gestion du Programme, en particulier les rôles, les responsabilités, les obligations redditionnelles, la qualité des données, la formation, une meilleure compréhension de la partie V de la Loi relativement à la langue de travail, la diffusion de l'information sur l'application des critères de la *Loi sur les langues officielles* lors de l'établissement des profils linguistiques et l'assurance que la composition de l'effectif constitue une représentation équitable des deux groupes linguistiques.

f) Un nouveau centre de recherche en toxicomanie

Le 26 novembre 1999, le Solliciteur général du Canada, M. Lawrence MacAulay, a annoncé la création d'une division de recherche en toxicomanie au sein du Service correctionnel du Canada et la construction d'un nouveau centre de recherche pour aider le SCC à rester à l'avant-garde de la recherche correctionnelle et à accroître ses travaux de recherche sur la toxicomanie et sur son incidence sur le comportement criminel.

Le centre de recherche de la Division sera situé à Montague, à l'Île-du-Prince-Édouard. Les travaux préliminaires de la mise en chantier sont en cours; la construction débutera à la mi-août 2000 et prendra fin d'ici janvier 2001.

Les travaux de recherche menés dans le nouveau centre nous aideront à trouver des moyens de réduire les effets criminels dévastateurs de la drogue et de l'alcool sur la société canadienne, à nous attaquer au problème de la toxicomanie et à rendre ainsi nos collectivités plus sûres. Les délinquants que l'on aide à surmonter leur problème de toxicomanie sont plus susceptibles

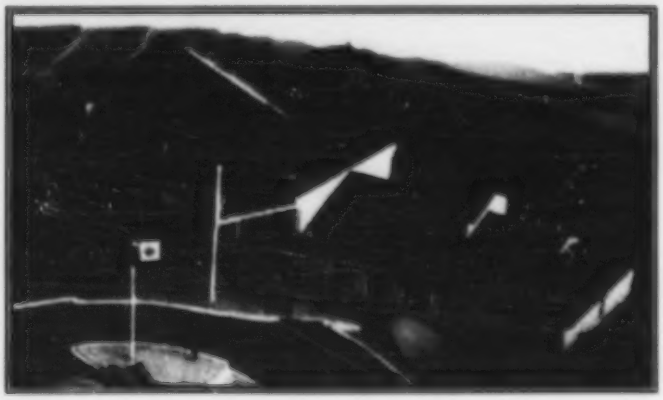

d'être des citoyens respectueux des lois, ce qui contribue à la protection de tous les Canadiens.

En plus des recherches indépendantes entreprises par le SCC, la Division établira des partenariats avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des chercheurs universitaires. Des chercheurs étrangers qui se consacrent à l'étude des toxicomanies en milieu correctionnel participeront également aux travaux du centre.

g) Passage à l'an 2000

Vérifications sur le passage à l'an 2000

Cette série de vérifications avait pour but de démontrer que le SCC avait agi avec toute la « diligence raisonnable » pour se préparer au passage à l'an 2000. Les objectifs de ces vérifications étaient les suivants :

- que les logiciels et les systèmes informatiques essentiels à la Mission soient évalués en fonction de leur compatibilité avec l'an 2000;
- que les systèmes intégrés essentiels à la Mission soient évalués en fonction de leur compatibilité avec l'an 2000 et que des plans d'urgence soient en place en cas de panne de ces systèmes; et
- que des plans d'urgence opérationnels (dans les établissements) à long terme soient en place (sans dépendance externe) pour répondre aux répercussions possibles du passage à l'an 2000.

- Ces vérifications ont révélé que le SCC était prêt pour le passage à l'an 2000.
- Au total, les préparatifs au passage à l'an 2000 ont coûté 33,253 millions de dollars.

Résultat clé n° 2
Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la Mission.

a) Relations internationales

Le SCC continue de fournir des services à d'autres pays et il tire une grande fierté de sa réputation sur la scène internationale. Le travail effectué au Kosovo, au Mozambique et en Namibie aura des effets importants à court terme.

« Nous avons la réputation d'apporter une contribution unique - aux efforts de l'OTAN et des nations unies au Kosovo. »
- Discours du Trône de 1999

d'être des citoyens respectueux des lois, ce qui contribue à la protection de tous les Canadiens.

En plus des recherches indépendantes entreprises par le SCC, la Division établira des partenariats avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des chercheurs universitaires. Des chercheurs étrangers qui se consacrent à l'étude des toxicomanies en milieu correctionnel participeront également aux travaux du centre.

g) Passage à l'an 2000

Vérifications sur le passage à l'an 2000

Cette série de vérifications avait pour but de démontrer que le SCC avait agi avec toute la « diligence raisonnable » pour se préparer au passage à l'an 2000. Les objectifs de ces vérifications étaient les suivants :

- que les logiciels et les systèmes informatiques essentiels à la Mission soient évalués en fonction de leur compatibilité avec l'an 2000;
- que les systèmes intégrés essentiels à la Mission soient évalués en fonction de leur compatibilité avec l'an 2000 et que des plans d'urgence soient en place en cas de panne de ces systèmes; et
- que des plans d'urgence opérationnels (dans les établissements) à long terme soient en place (sans dépendance externe) pour répondre aux répercussions possibles du passage à l'an 2000.

- Ces vérifications ont révélé que le SCC était prêt pour le passage à l'an 2000.
- Au total, les préparatifs au passage à l'an 2000 ont coûté 33,253 millions de dollars.

Partenariats et [illegible]

a) Relations internationales

Le SCC continue de fournir des services à d'autres pays et il tire une grande fierté de sa réputation sur la scène internationale. Le travail effectué au Kosovo, au Mozambique et en Namibie aura des effets importants à court terme.

Projet de reconstruction au Kosovo

Le projet de reconstruction au Kosovo a permis au SCC de contribuer à la création d'un système correctionnel axé sur les droits de la personne dans ce pays. Le fait que les Nations Unies et le gouvernement canadien aient reconnu que les services correctionnels font partie intégrante du système de justice a permis de faire rayonner la réputation du SCC et du secteur correctionnel en général.

> Je tiens à profiter de l'occasion pour vous remercier de l'excellente contribution et de l'engagement du Canada et, en particulier, du Service correctionnel du Canada à la création d'un service correctionnel axé sur les droits de la personne au Kosovo.
>
> M. Jari Lohi
> Nations Unies

La contribution du Canada en matière d'expertise technique dépasse celle de tout autre pays jusqu'à maintenant. Les réactions essentiellement positives des Nations Unies face aux efforts fournis par le SCC ont permis de mettre en évidence notre rôle de chef de file en matière correctionnelle sur la scène internationale.

> Je suis très fier de constater que le Service continue de se soucier du bien-être des Kosovars.
>
> Un membre du personnel du SCC

Ce projet sert également à hausser le sentiment de fierté du personnel et à favoriser le sens du professionnalisme. Des centaines d'employés ont offert de participer bénévolement à ce projet. Malheureusement, Dan Rowan, gestionnaire de projet principal au SCC, est décédé dans l'écrasement de l'appareil du Programme alimentaire mondial qui se dirigeait vers Pristina le 12 novembre 1999. En souvenir de Dan, un nouveau prix a été créé au SCC.

Qui sont nos partenaires ?

- Nations Unies
- Royaume-Uni
- Finlande
- Pays-Bas
- GRC
- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère de la Défense nationale
- Agence canadienne de développement international

Coopération nationale et internationale

Afin de promouvoir la coopération, la collaboration et l'échange de renseignements, le SCC a conclu des protocoles d'entente avec d'autres administrations correctionnelles. Le SCC élabore ses activités internationales en étroite collaboration avec un large éventail d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, au pays et à l'étranger, notamment :

- -le ministère de la Justice;

- l'Agence canadienne de développement international;
- le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- les Nations Unies et leur réseau d'instituts régionaux et interrégionaux de justice pénale;
- le Conseil de l'Europe;
- le Secrétariat pour les pays du Commonwealth; et
- les systèmes carcéraux de diverses administrations.

Protocoles d'entente existants
- Bénin;
- Bermudes;
- Angleterre et pays de Galles;
- Namibie; et
- Federal Bureau of Prisons des États-Unis.

Cette année, deux autres protocoles d'entente ont été signés : un avec la Lituanie et un autre avec les Pays-Bas. Le projet Canada-Lituanie, qui a débuté en février 1999, s'étend sur trois ans et est financé par l'ACDI. Le projet consiste à fournir une aide technique au gouvernement de la Lituanie dans la reconstitution du système de justice pénale et du système correctionnel de ce pays. Le Ministre a signé le protocole d'entente avec les Pays-Bas en septembre 1999. En voici les principales priorités : le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation du Service (gestion fondée sur les résultats), les programmes et la recherche correctionnels, la stratégie antidrogue et les services correctionnels communautaires.

b) Ententes fédérales-provinciales et territoriales

Ces ententes permettent de renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires dans le domaine des services correctionnels. Il incombe au SCC d'assurer un leadership, de fournir une vision et d'imprimer une orientation à ces initiatives dans le respect des dispositions législatives pertinentes en vigueur, ainsi que des partenariats et des rapports existants. Ces ententes permettent d'accroître la sécurité du public au moyen d'efforts conjoints qui encouragent le partenariat au sein de la collectivité.

Financement
- 4 ETP et un budget de fonctionnement total de 273 000 $.

Qu'avons-nous accompli ?
- Signature d'accords d'échange de services avec l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
- Grâce à l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick, amélioration des activités de coordination, de communication et d'intégration des deux systèmes correctionnels et production de résultats positifs.

Première évaluation annuelle de l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick

Dans l'ensemble, les activités définies dans le protocole d'entente se déroulent comme prévu. Les délinquant sont transférés des centres de détention provinciaux vers les établissements fédéraux. Au cours de la première année, 148 délinquants ont été transférés dans le cadre de l'entente. Les recommandations sont axées sur l'évaluation, la gestion des formulaires, l'obligation de rendre compte, la responsabilité et les mécanismes de suivi et de mesure.

- Collaboration accrue avec la Saskatchewan dans un certain nombre de domaines, comme la réponse aux besoins des délinquants autochtones, le partage des places dans les programmes correctionnels et l'intégration des bureaux de probation et de libération conditionnelle. L'un des objectifs de cette collaboration accrue consiste à examiner le processus pour la préparation et l'examen des cas de mise en liberté sous condition en vue d'améliorer et de simplifier les méthodes.
- Participation des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux aux réunions du printemps et de l'automne des responsables des services correctionnels qui étaient présidées par le Commissaire Ingstrup. Ces réunions ont surtout porté sur l'échange d'information dans les domaines de la recherche, des politiques, des programmes et des dispositions législatives, ainsi que sur les défis communs à tous et les solutions suggérées.
- Élaboration et approbation d'une stratégie-cadre pour les relations fédérales-provinciales et territoriales. Cette stratégie permettra de structurer le rôle du SCC et sa contribution aux services correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Des négociations sont en cours pour la conclusion d'accords d'échange de services avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec.
- Des accords d'échange d'information seront conclus avec les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la Colombie-Britannique et le Yukon.
- Achèvement et approbation de la stratégie-cadre qui orientera le rôle du SCC et sa contribution aux relations fédérales-provinciales et territoriales.
- Phase II de l'évaluation de l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick.

c) Information du public

La trousse ***Nouveau regard : Guide de l'enseignant sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*** a été publiée en juillet 1999. Elle fait la lumière sur un segment de la société qui est « loin des yeux et loin du cœur » de la plupart des Canadiens. Le guide renferme des plans de leçon, des documents à distribuer aux élèves

des activités suggérées et le vidéo « Le grand test de la justice ». On y encourage les élèves des écoles secondaires à jeter un nouveau regard sur le système de justice pénale du Canada en examinant ce qui arrive à un délinquant derrière les barreaux et à la suite de sa mise en liberté graduelle dans la collectivité. Grâce à cette trousse, le SCC espère bâtir des rapports positifs avec les enseignants, changer la façon dont un grand nombre de jeunes perçoivent le système correctionnel et rejoindre un public dont font partie les décideurs de demain.

Qu'avons-nous accompli ?

- Plus de 2 200 exemplaires ont été distribués dans des écoles secondaires à la grandeur du Canada; et
- Quatre provinces ont inscrit *Nouveau regard* comme ressource officielle dans leur programme d'études.

Comités consultatifs de citoyens (CCC)

Les CCC se composent de bénévoles rattachés aux unités opérationnelles du SCC à la grandeur du pays. Les membres des CCC assument les trois grandes responsabilités suivantes : conseiller, agir comme observateurs indépendants et assurer la liaison avec la collectivité. Ils se rendent régulièrement dans les établissements correctionnels pour communiquer directement avec les délinquants et les membres du personnel, conformément à la Mission du Service et à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ils jouent aussi un rôle important en aidant à sensibiliser la population locale à la contribution du SCC à la protection du public.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC a été nommé « organisation axée sur les valeurs fondamentales de l'année » par l'International Association for Public Participation pour son travail avant-gardiste auprès des comités consultatifs de citoyens;
- Le Bureau du Conseil privé et le Centre canadien de gestion ont déclaré que les CCC figuraient au nombre des pratiques exemplaires de participation des citoyens au sein des ministères et organismes fédéraux;
- Le nombre de CCC est passé de 63 à 74, ce qui représente plus de 500 bénévoles qui mettent à profit leurs compétences en vue d'améliorer la qualité du système correctionnel fédéral du Canada; et
- Plus de 90 p. 100 des CCC disposent d'objectifs qui régissent leurs activités.

Mythes et réalités : comment le système correctionnel fédéral contribue à la protection de la société.

Cette publication énumère 38 des idées fausses et des mythes les plus répandus sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Elle fournit sans détour des renseignements factuels ayant pour but de détruire ces mythes, d'apaiser les craintes non fondées des Canadiens au sujet de la criminalité et de les convaincre davantage que les délinquants peuvent bel et bien réintégrer la société en tant que citoyens responsables et respectueux des lois.

Qu'avons-nous accompli ?

- Distribution de 60 000 exemplaires à des partenaires du système de justice pénale; et
- La publication est largement utilisée pour sensibiliser le public et pour détruire les mythes persistants.

Nouveau site Internet du SCC

Le site Web remanié du SCC a été lancé en octobre 1999. Le nouveau site est attrayant et convivial, et il constitue une véritable mine de renseignements sur le système correctionnel et le régime de mise en liberté sous condition. Il comprend une section sur la sensibilisation du public où les visiteurs peuvent trouver les réponses aux questions les plus fréquentes. On utilise aussi le site Internet du SCC pour promouvoir l'édition électronique en veillant à ce que les principales publications puissent être téléchargées pour une fraction du coût lié à l'impression et à la distribution de copies papier.

Qu'avons-nous accompli ?

Le nouveau site a enregistré plus de 1 300 000 visites depuis son lancement.

SECTION III : RAPPORTS REGROUPÉS

Moderniser la fonction de contrôleur

En 1997, les membres du Conseil du Trésor ont adopté les recommandations que des experts des secteurs public et privé avaient formulées dans le Rapport du Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale du Canada. La fonction de contrôleur moderne est axée sur une approche réfléchie de la gestion du risque, des systèmes de contrôle appropriés et un ensemble commun de valeurs et d'éthique visant à orienter le processus décisionnel et à établir des rapports entre les résultats financiers et les données sur le rendement. La Stratégie d'information financière (SIF) est une initiative mise en place à la grandeur du gouvernement afin d'améliorer le processus décisionnel et la production de rapports à l'échelle de l'administration fédérale et d'accroître le rendement des organismes au moyen de l'utilisation stratégique de renseignements financiers. La SIF est l'un des principaux facteurs qui contribuent à la création d'un milieu moderne pour la fonction de contrôleur.

Pour respecter la date cible du 1er avril 2001, le SCC s'emploie à mettre en œuvre la SIF. Voici les principales réalisations accomplies jusqu'ici :

- Approbation du plan de mise en œuvre stratégique de la SIF par l'Administrateur général;
- Mise en œuvre d'un nouveau système financier le 1er avril 1999 qui répond aux exigences relatives à l'intégration des données sur la gestion financière et du matériel et à la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations, y compris l'incorporation de l'actif;
- Mise au point des nouvelles interfaces avec les systèmes du Receveur général le 1er avril 2000 en tant que ministère responsable au premier chef du Groupe de concertation sur Oracle;
- Création d'une équipe des immobilisations chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une politique sur la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations visant l'incorporation de l'actif et de procéder à l'évaluation initiale de toutes les immobilisations gérées par le SCC;
- Nécessité de créer une équipe chargée d'examiner l'intégration des données financières aux processus ministériels afin d'établir des rapports entre les renseignements financiers et les renseignements non financiers. Un chef d'équipe a été nommé et les travaux commenceront au cours de l'exercice 2000-2001; et
- Collaboration avec les groupes de travail interministériels et les organismes centraux pour faire connaître les pratiques exemplaires, les renseignements, les idées, ainsi que la politique et les procédures en matière de comptabilité d'exercice et pour élaborer conjointement les stratégies SIF relatives aux communications, à la gestion du changement, ainsi qu'à l'apprentissage et au

perfectionnement pour assurer la formation des gestionnaires et des membres du personnel.

Approvisionnement et marchés

La Direction des services de contrats et de gestion du matériel fournit des directives pour s'assurer que les processus gouvernementaux de passation de marchés et d'acquisition de biens et de services sont mis en œuvre de manière à améliorer l'accès, la concurrence et l'équité et à favoriser des initiatives comme la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Un comité d'examen des marchés a été mis sur pied pour examiner nos exigences contractuelles. Les vérifications internes effectuées par le Secteur de l'évaluation du rendement nous aident à évaluer et à améliorer nos pratiques. Le Service œuvre dans un milieu décentralisé et assure la formation de ses gestionnaires et membres du personnel en matière de contrats pour qu'ils puissent utiliser les pouvoirs qui leur ont été délégués. Le Service vient tout juste de mettre en œuvre des modules du système Oracle sur l'approvisionnement et les immobilisations. Nous croyons que ces nouvelles initiatives nous permettront d'être plus efficaces et plus efficients et qu'elles nous aideront à respecter les exigences en matière d'établissement de rapports.

Gestion du matériel

En juillet 1999, le Service a entrepris la mise en œuvre du module sur les immobilisations du Système intégré de gestion des finances et du matériel Oracle. Toutes les régions ont maintenant terminé la partie touchant les biens mobiliers. Compte tenu des normes préétablies liées aux coûts du cycle de vie, nous pouvons maintenant faire état de la valeur comptable et de la valeur non amortie de ces biens. Il nous reste à déterminer le coût de nos systèmes organisationnels et de nos ressources en logiciels à la grandeur du Service.

Le Service examine actuellement toutes ses politiques sur la gestion du matériel, y compris celles sur la gestion des biens et des stocks. Il y a quelques années, une analyse coût-avantage des principaux biens consommables du SCC a révélé que le regroupement du stock et de ses opérations à un seul endroit était la solution la plus économique. La gestion de ce stock sera assurée au moyen de notre nouveau Système intégré de gestion des finances et du matériel Oracle.

Stratégie de développement durable (SDD)

Un rapport complet sur le rendement portant sur la période allant de 1997 à 2000 accompagnera la mise à jour 2000 de la SDD du SCC sur le site Web du Service. (Voir : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/toc_f.shtml.)

La SDD du SCC de 1997 portait principalement sur les objectifs visant à réduire l'impact environnemental des activités dans les établissements. Elle engageait le SCC à en faire plus que ce que la Loi l'obligeait à faire, et ce, même si les coûts devaient dépasser les économies réalisées. Cependant, compte tenu de pressions financières et d'autres priorités au cours des trois dernières années, le SCC n'a atteint qu'une partie des objectifs de la SDD. Plus particulièrement, la capacité du SCC de mettre en œuvre un programme environnemental bien organisé et adéquatement financé et d'établir des rapports sur le rendement au moyen d'un système de gestion environnementale efficace a évolué à un rythme plus lent que prévu. Les données sur la gestion environnementale sont encore tirées principalement d'une série de rapports et de sondages. Voici quelques aspects du rendement sur le plan de l'environnement dans les établissements:

- La plupart des objectifs concernant les émissions de monoxide d'azote, d'hydrocarbures halogénés et de gaz équivalents de dioxide de carbone dans le cadre du protocole de Kyoto ont été atteints. Depuis 1990, la consommation d'énergie dans les installations du SCC n'a augmenté que de 6 p. 100, alors que l'organisation occupe 30 p. 100 de plus d'espace;
- La plupart des réservoirs de stockage de combustibles souterrains et de surface sont maintenant conformes aux lignes directrices du gouvernement fédéral. On s'emploie à répondre aux objectifs du SCC en matière de récupération des vapeurs. Vingt pour cent du parc automobile du SCC fonctionnent maintenant au gaz naturel, conformément aux dispositions de la *Loi sur les carburants de remplacement*;
- Les objectifs touchant la réduction des déchets solides enfouis n'ont pas tous été atteints dans la plupart des régions, surtout en raison de problèmes sur le plan des systèmes de tri à la source et de compostage. Quelques pénitenciers ont prêché par l'exemple en réduisant la quantité de leurs déchets de 90 p. 100;
- Les évaluations environnementales de la phase I ont été réalisées dans tous les établissements. Les projets des phases II et III sont mis en œuvre conformément aux priorités et aux fonds disponibles. La plupart des établissements disposent d'un équipement de lutte contre les déversements qui répond aux normes du SCC;
- Des systèmes perfectionnés d'épuration des eaux usées ont été installés à deux endroits; d'autres installations sont conformes aux lois provinciales pertinentes;
- CORCAN a fait des progrès dans le compostage du fumier; et
- On a élaboré des activités pour améliorer les connaissances et le comportement des détenus à l'égard du développement durable; toutefois, on n'est pas encore tout à fait prêt à les mettre en œuvre.

Examen de la LSCMLC

Le 29 mai 2000, le Sous-comité sur la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) a rendu public son rapport final. Le Sous-comité avait été créé par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne en novembre 1998 pour procéder à un examen approfondi des dispositions et de l'application de la LSCMLC, tel que l'exigeait le Parlement lorsqu'il a adopté cette loi en 1992.

Le Sous-comité a formulé 53 recommandations auxquelles le Service donnera suite au cours des prochains mois par l'entremise d'un groupe de travail interne, lequel aidera le Groupe de travail interministériel qui supervise la préparation d'une réponse officielle du gouvernement au rapport du Sous-comité.

Tout au long de l'année financière, le SCC a collaboré entièrement avec le Sous-comité parlementaire sur la LSCMLC. Entre mai 1999 et mai 2000, des représentants du SCC ont comparu devant le Sous-comité à au moins trois reprises et ont fourni des analyses écrites détaillées et des réponses à un certain nombre de demandes. La réponse officielle au rapport doit être présentée à la Chambre des communes dans les 150 jours suivant la publication du rapport. Le Rapport sur le rendement du Service de l'an prochain fera état de tout changement à la Loi.

SECTION IV : RENDEMENT FINANCIER

Aperçu du rendement financier

En 1999-2000, le Parlement a accordé 1 257 169 000 $ au SCC au titre du Budget principal des dépenses, qui comprend les grands postes suivants (CORCAN inclus) :

	M$	%
Salaires	**600**	**47**
Régime d'avantages sociaux (RAS)	**120**	**10**
Fonctionnement	**386**	**31**
Immobilisations	**152**	**12**
CORCAN	**(1)**	**0**
	1 257	**100 %**

Pour ce qui est de la ventilation du budget par éléments de planification, l'affectation des ressources s'est répartie de la manière suivante :

	M$	%
Prise en charge	**149**	**12**
Garde	**602**	**47**
Réinsertion sociale	**399**	**32**
Gestion générale	**107**	**9**
	1 257	**100 %**

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations ont été ajustés pour tenir compte des décisions de la direction concernant le programme de réinsertion sociale et l'application du régime des budgets de fonctionnement en vue du report sur les exercices suivants. Par conséquent, dans le Budget supplémentaire des dépenses, le SCC a demandé que son assiette de base soit ajustée en fonction des modifications suivantes :

- L'application de la disposition de report prévue par les lignes directrices du régime des budgets de fonctionnement, pour un montant de 42 964 000 $;
- L'attribution de 86 388 000 $ de plus pour des mesures liées à la réinsertion sociale, à l'augmentation des coûts des soins de santé dispensés aux délinquants, à la négociation collective, aux coûts du logement des détenus, etc;
- La réaffectation de crédits totalisant 34 700 000 $, des immobilisations au fonctionnement, afin d'assurer le financement des efforts visant à améliorer les processus de réinsertion sociale, à terminer le projet de conformité à l'an 2000 et à répondre aux besoins financiers pour certaines questions opérationnelles.

À la fin de l'exercice, le bilan des dépenses du Service montrait une sous-utilisation des crédits représentant 8,6 millions de dollars pour les salaires et le fonctionnement et

6,2 millions de dollars pour les immobilisations, soit 0,8 p. 100 du budget global de fonctionnement et 5,3 p. 100 du budget des immobilisations.

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés
Autorisations pour 1999-2000
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédits (en millions de dollars)		1999-2000 Dépenses prévues	1999-2000 Autorisations totales[1]	1999-2000 Dépenses réelles
	Service correctionnel			
15	Dépenses de fonctionnement	1 016,4	1 115,1	**1 106,5**
20	Dépenses en immobilisations	152,2	117,5	**111,3**
	Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	-	-
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	119,9	138,3	**138,3**
	Fonds renouvelable CORCAN	(0,7)	13,2	**5,4**
	Dépenses des produits de la disposition de biens de la Couronne	-	0,5	**0,4**
	Exonération du remboursement de prêts	-	-	-
	Montants adjugés par la cour	-	0,2	**0,2**
	Remboursement de recettes de l'exercice précédent	-	-	-
	Total de l'organisme	**1 288,0**	**1 384,8**	**1 362,1**

1. **Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.**

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1999-2000, par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Sous-total : dépenses brutes votées	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disp. (5)	Total des dépenses nettes
Prise en charge	1 290	149	-	-	149	149	-	149
	1 290	*167*	*5*	-	*172*	*172*	-	*172*
	1 219	**162**	**5**	-	**167**	**167**	-	**167**
Garde	6 157	464	138	-	602	602	-	602
	6 157	*472*	*98*	-	*570*	*570*	-	*570*
	6 052	**480**	**92**	-	**572**	**572**	-	**572**
Réinsertion sociale (*)	4 304	490	18	1	509	509	81	428
	4 304	*547*	*18*	*3*	*568*	*568*	*81*	*487*
	4 243	**525**	**15**	**3**	**543**	**543**	**73**	**470**
Gestion générale	1 519	109	-	-	109	109	-	109
	1 519	*155*	-	*1*	*156*	*156*	-	*156*
	1 787	**152**	-	**1**	**153**	**153**	-	**153**
Totaux	13 270	1 212	156	1	1 369	1 369	81	1 288
	13 270	***1 341***	***121***	***4***	***1 466***	***1 466***	***81***	***1 385***
	13 301	**1 319**	**112**	**4**	**1 435**	**1 435**	**73**	**1 362**
Recettes non disponibles (6)								(15)
								(15)
								(15)
Coût des services offerts par d'autres ministères								49
								49
								49
Coût net du programme								1 322
								1 419
								1 396

(*) Comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota :

1. *Les chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales de 1999-2000 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. **Les chiffres en caractères gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles de 1999-2000.
3. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.
4. Le coût des services fournis par d'autres ministères représente le coût estimatif des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les services d'émission des chèques de TPSGC, la part de l'employeur versée au titre des avantages sociaux des employés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres services de Développement des ressources humaines Canada et du ministère de la Justice. Ne disposant pas du coût réel de ces services, on s'est servi d'un montant estimatif.
5. Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».
6. Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Total des autorisations 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
Prise en charge	148	152	149	172	**167**
Garde	543	521	602	570	**572**
Réinsertion sociale	347	439	428	487	**470**
Gestion générale	135	143	109	156	**153**
Total	**1 173**	**1 255**	**1 288**	**1 385**	**1 362**

Information financière

Service correctionnel Canada – SCC (en dollars)

	Montants
Dépenses prévues (1999-2000)	1 287 969 000
Total des autorisations (1999-2000)	1 384 799 784
Dépenses réelles en 1999-2000	1 362 129 415
Nombre réel d'ETP utilisés	13 301

Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts directs par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) pour la période de cinq ans allant de 1994-1995 à 1998-1999, en dollars actuels et en dollars constants.

FIGURE 6 : COÛTS ANNUELS PAR DÉLINQUANT

Coûts annuels – Dollars courants

	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995
Séc. max. - Hommes	87 135	77 556	70 771	68 156	62 305
Femmes	113 610	109 870	83 061	74 965	75 771
Sécurité moyenne	52 688	47 370	43 422	43 399	41 023
Séc. min./fermes	46 988	45 359	45 362	45 170	40 894
CCC	29 522	26 366	32 795	32 811	30 255
Coût moyen par détenu	**59 550**	**53 802**	**50 671**	**50 375**	**46 351**
Lib. cond.	13 114	12 021	10 178	9 145	8 550

Le coût moyen annuel par détenu a augmenté de 10,68 % de 1997-1998 à 1998-1999 (en dollars courants).

Tableau financier 4

Concordance entre l'ancienne structure et la nouvelle - Sans objet

Tableau financier 5

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité – Sans objet

Explication de l'écart entre les budgets des dépenses et les dépenses réelles pour 1999-2000

Durant l'exercice 1999-2000, le Service a dépensé 1 362 100 000 $, soit 104 900 000 $ de plus que le montant approuvé dans la Partie II du Budget des dépenses, qui était de 1 257 169 000 $. Pour analyser les résultats financiers du Service, il faut tenir compte des ressources additionnelles allouées dans les Budgets supplémentaires des dépenses. Voici l'état de rapprochement :

	(en milliers de dollars)
Budget principal des dépenses	1 257 169
Plus :	
Budget supplémentaire des dépenses A - Report du budget de fonctionnement (42 964 000 $)	42 964
Budget supplémentaire des dépenses B - Coûts accrus des soins des délinquants (8 000 000 $) - Coûts de fonctionnement additionnels (4 189 000 $)	12 189
Rémunération - conventions collectives	38 963
Rajustement du coût du régime d'avantages sociaux	18 375
Fonds du crédit 10 des éventualités	711
Fonds renouvelable de CORCAN	13 937
Disposition de biens de la Couronne	477
Autres postes législatifs	15
	1 384 800
Moins : Fonds de CORCAN et disposition de biens de la Couronne prévus pour des exercices à venir	(7 918)
Total des fonds disponibles au SCC	1 376 882
Moins : dépenses réelles	(1 362 130)
Écart	14 752

Comme l'indique le tableau, le Service a sous-utilisé les ressources allouées dans le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses à raison de 14 752 000 $, soit 1,1 % des ressources totales disponibles. Cet écart de près de 14,8 millions de dollars se répartit grosso modo comme suit :

- des affectations bloquées (8,3 millions);
- des retards survenus dans des projets d'immobilisations pour des raisons diverses, dont le mauvais temps (6,2 millions); et
- le reste (0,3 million) représente 0,02 % des ressources totales disponibles au SCC.

Tableau financier 6

Recettes disponibles* par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1997-98	Recettes réelles 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Autorisations totales[1] 1999-2000	Recettes réelles 1999-2000
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	73	74	81	81	73
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des recettes disponibles	**73**	**74**	**81**	**81**	**73**

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

* Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».
Recettes tirées du fonds renouvelable de CORCAN, principalement de la vente de produits fabriqués par les détenus.

Tableau financier 7

Recettes non disponibles* par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Autorisations totales[1] 1999-2000	Recettes réelles 1999-2000
Prise en charge	9	9	9	9	8
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	1	2	3	3	4
Gestion générale	3	3	3	3	2
Total des recettes non disponibles[2]	**13**	**14**	**15**	**15**	**14**

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.
2. Le total des recettes non disponibles ne comprend pas la taxe sur les produits et les services (TPS), qui constitue une recette fiscale et qui représente 1 007 000 $ des dépenses réelles pour 1999-2000.

* Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ». Pour la plupart, il s'agit de recettes tirées des ventes des cantines des détenus, de frais d'utilisation, notamment pour les services d'entretien assurés par des détenus ou le logement et les repas de détenus, et d'autres sources, telles que des amendes et des services téléphoniques.

Tableau financier 8

Paiements législatifs - Sans objet

Tableau financier 9

Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Autorisations totales[1] 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
SUBVENTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	-	-	-	-	-
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	1	1	1	3	3
Gestion générale	1	1	-	1	1
Total des contributions	2	2	1	4	4
Total des paiements de transfert	2	2	1	4	4

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 10

Dépenses en immobilisations par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Autorisations totales[1] 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
Prise en charge	0	0	0	5	5
Garde	147	113	138	98	92
Réinsertion sociale	19	26	18	18	15
Gestion générale	0	0	0	0	0
Total des dépenses en immobilisations	**166**	**139**	**156**	**121**	**112**

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 11

Projets d'immobilisations par secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles des exercices précédents	Dépenses prévues 1999-2000	Autorisations totales[1] 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses pour les exercices à venir
Prise en charge		-	-	5	5	
Garde						
A : Nouveaux projets de logement						
Établ. à séc. moyenne (400 places) Ontario	68	65	3	1	1	2
Agrandissement (360 places) du CRS du Pacifique (C.-B.)	72	2	10	5	2	68
Autres projets de logement			31	18	15	
B : Principaux projets de préservation des actifs						
Rénovation de l'établissement Springhill	30	0	1	1	1	29
Réaménagement de l'établissement Mountain (C.-B.)	45	30	11	10	10	5
Autres grands projets			47	28	23	
C : Projets gérés par les régions			30	30	35	
D : Portefeuilles d'équipement			5	5	5	
Réinsertion sociale						
A : Portefeuilles d'équipement			15	14	14	
B : CORCAN			3	4	1	
Gestion générale			-	-	-	
Total des dépenses en immobilisations			**156**	**121**	**112**	

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Nota : Selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995, le Service correctionnel du Canada est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions ou plus sont indiqués séparément.

Tableau financier 12

État des grands projets de la Couronne - Sans objet

Tableau financier 13

Prêts, investissements et avances – Sans objet

Tableau financier 14

Sommaires financiers concernant le Fonds renouvelable de CORCAN (en millions de dollars)

	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévisions 1999-2000	Réel 1999-2000
Recettes	76	73	84	75	71
Dépenses	79	76	83	78	75
Profit ou (perte)	(3)	(3)	1	(3)	(4)
Ajouter articles qui ne nécessitent pas l'utilisation de fonds :					
Dépréciation et amortissement	1	3	3	2	3
Modification du fonds de roulement	0	1	-	(1)	-
Besoins en capital (biens amortissables)	(1)	(2)	(3)	(2)	(2)
Besoins de trésorerie	(3)	(1)	1	(4)	(3)
Solde des autorisations	9	8	9	4	5

Tableau financier 15

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	1997-1998	1998-1999	Passif éventuel actuel 1999-2000
Réclamations pour préjudices physiques ou psychologiques	1	1	2
Autres réclamations	-	1	1
Total	**1**	**2**	**3**

SECTION V : VUE D'ENSEMBLE DU SERVICE

Mandat, rôles et responsabilités

Énoncé de Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Mandat

Le cadre constitutionnel et législatif qui régit le Service correctionnel du Canada (SCC) repose sur le *Code criminel du Canada*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et son règlement d'application, la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, la *Loi constitutionnelle de 1982*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et diverses ententes et conventions internationales, comme l'*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus* des Nations Unies et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques.*

Rôles

Pour plus de renseignements sur l'organisation du SCC :

http://www.cs-scc.gc.ca/text/organis_f.shtml

Faisant partie intégrante du système de justice pénale du Canada, le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme fédéral responsable des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans. Les délinquants qui purgent une peine de moins de deux ans et les jeunes contrevenants relèvent des provinces et des territoires. Le SCC gère des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale et surveille les délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Il prépare également les délinquants pour l'examen en vue de la mise en liberté sous condition par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le SCC est un organisme du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend aussi le ministère du Solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Le SCC contribue à la sécurité publique au Canada de concert avec ses partenaires du Portefeuille, avec le ministère de la Justice, qui est l'autre partenaire fédéral important, et avec les organismes provinciaux, territoriaux et communautaires chargés des services de police, de la détermination de la peine, des services correctionnels, de la prévention du crime et du développement social.

Le SCC gère actuellement 52 établissements fédéraux (46 pour les délinquants et six pour les délinquantes), 18 centres correctionnels communautaires pour les délinquants en libération conditionnelle, et 19 bureaux de district, qui supervisent le fonctionnement de 71 bureaux de libération conditionnelle. Il a également conclu des contrats avec environ 175 établissements résidentiels communautaires exploités par des organismes non gouvernementaux. À l'heure actuelle, le SCC a la charge de 22 000 délinquants dont environ 13 000 sont incarcérés, les autres participant à des programmes de mise en liberté sous condition.

Les responsabilités et les activités du SCC ainsi que les exigences auxquelles il doit répondre en matière de présentation de rapports et de reddition de comptes sont regroupées en fonction des secteurs d'activité suivants : la prise en charge, la garde, la réinsertion sociale et la gestion générale. Chaque année, dans le cadre de son processus de planification stratégique, le SCC établit, améliore ou confirme ses objectifs corporatifs pour les trois années suivantes. Ces priorités nécessitent une attention particulière dans le contexte général de chaque secteur d'activité et elles peuvent se rapporter à plus d'un secteur d'activité.

La Mission définit de manière durable le rôle du SCC dans le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité au sein de la société. Elle établit les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre collectivement et l'approche qui doit prévaloir en matière de gestion de l'organisation et des détenus. Elle détermine nos obligations de rendre compte et elle encourage la transparence dans l'exercice de nos fonctions. L'énoncé de Mission contient des « valeurs fondamentales », c'est-à-dire des idéaux auxquels nous adhérons

dans l'accomplissement de la Mission, des « principes directeurs », qui constituent les prémisses sur lesquelles nous nous appuyons pour orienter le personnel dans son travail quotidien, et des « objectifs stratégiques », soit les objectifs qui sont jugés essentiels pour que le SCC puisse remplir sa Mission.

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) (CPRR) et le tableau des principaux engagements en matière de résultats (TPER) du SCC à l'égard des Canadiens ont été améliorés pour qu'ils soient plus conformes à la Mission et pour améliorer les rapports présentés au Parlement.

Afin qu'elle puisse atteindre son objectif de programme, l'organisation est financée en fonction de quatre secteurs d'activité fondés sur la SPRR, qui précisent ses responsabilités et activités ainsi que les exigences auxquelles elle doit répondre en matière de présentation de rapports et de reddition de comptes. Les quatre secteurs d'activité ainsi que les éléments du TPER sont les suivants :

Secteurs d'activité	**Principaux engagements en matière de résultats**
Prise en charge	Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.
Garde	Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine, et de la façon la moins restrictive possible.
Réinsertion sociale	Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque.
Gestion générale	Services de gestion générale qui appuient la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et des partenariats qui permettent au Service de s'acquitter de son mandat et de sa mission.

Organigramme

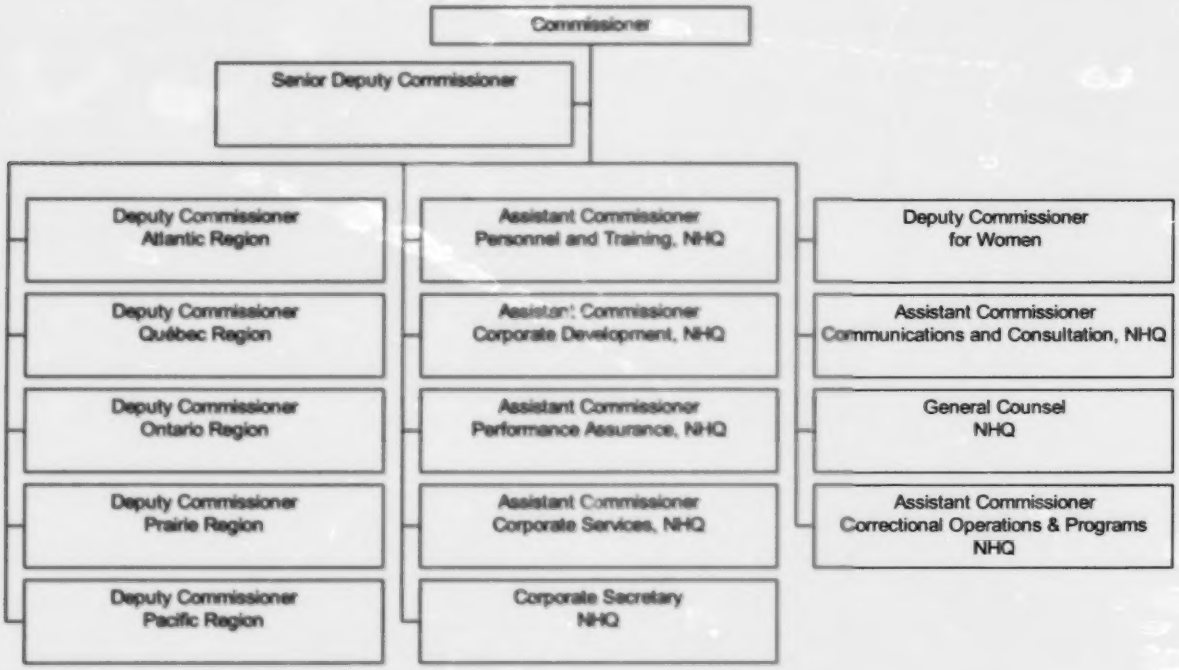

Régions administratives du SCC

Le tableau suivant montre certaines des initiatives prioritaires que le Service correctionnel du Canada dirige et quelques-uns des grands projets auxquels il participe.

Dossiers et initiatives du système de justice pénale au Canada	CNLC	GRC	SGC	SCC	Justice	Autres org. féd.	Prov. ou Terr.
Examen de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*	♦		♦	♦	♦		
Réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale	♦		♦	♦			
Croissance de la population carcérale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice réparatrice	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Solutions de rechange à l'incarcération	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Justice applicable aux jeunes		♦	♦	♦	♦		♦
Prévention du crime	♦	♦	♦	♦	♦	♦	
Crime organisé	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice applicable aux Autochtones et Programme national concernant les Autochtones	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Droits et besoins des victimes	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Violence familiale		♦	♦	♦	♦	♦	♦
Délinquants à contrôler	♦	♦	♦	♦			♦
Sensibilisation du public	♦	♦	♦	♦	♦		
Cercles de soutien	♦	♦	♦	♦			♦
Programme d'aumônerie communautaire				♦			♦
Ententes sur la divulgation de renseignements à la collectivité		♦	♦	♦			♦
Soutien aux services de police communautaire	♦	♦		♦			♦
Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Stratégie relative au VIH/sida	♦	♦	♦	♦		♦	
Banque de données génétiques		♦	♦	♦	♦		
Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP)	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Mise en commun de l'information de la sécurité		♦	♦	♦			
Stratégie canadienne antidrogue		♦	♦	♦		♦	
Réseau de gestion de la diversité du système de justice pénale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Collaboration sur la meilleure exploitation de la technologie de l'information	♦	♦	♦	♦	♦		♦

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

Comité permanent des comptes publics

Contexte

Le Vérificateur général a procédé à six (6) vérifications portant sur différents aspects de la garde et de la réinsertion sociale des délinquants depuis 1994. Il a ainsi réalisé des vérifications sur :

- la garde des détenus (1994);
- la surveillance des délinquants mis en liberté (1994);
- la réinsertion sociale des délinquants (1996);
- les programmes de réadaptation des délinquants (1996);
- un suivi de la vérification portant sur la garde des détenus (1997); et
- une vérification de suivi sur la surveillance des délinquants, la réinsertion sociale et la réadaptation des délinquants (1999).

Le Comité permanent des comptes publics a étudié le chapitre 1 du Rapport du Vérificateur général du Canada d'avril 1999 (Service correctionnel Canada – La réinsertion sociale des délinquants). Le Comité a formulé 10 recommandations et demandé que les progrès réalisés en vue de donner suite aux recommandations n^{os} 7, 8 et 10 figurent dans le Rapport sur le rendement du Service de 1999-2000. Toutefois, dans notre réponse au Comité, nous avons indiqué que les progrès réalisés en regard de la recommandation n^{o} 7 ne seraient présentés qu'en 2000-2001, car les outils nécessaires pour le suivi et l'évaluation sont en voie d'élaboration.

Recommandation n^{o} 8 du Comité permanent des comptes publics : Évasions des établissements à sécurité minimale

> **Que Service correctionnel Canada surveille de près le nombre et la fréquence des évasions chez les délinquants qui ont été placés dans des établissements à sécurité minimale suite à des évaluations découlant de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et qu'il présente cette information au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2000.**

Les membres du personnel et les gestionnaires des services correctionnels utilisent les résultats d'instruments comme l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les aider à formuler des recommandations et à prendre des décisions sur le niveau de sécurité et le placement des délinquants. Aux termes du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, la cote de sécurité du délinquant doit être fondée sur tous les renseignements pertinents au sujet de son adaptation au milieu carcéral, de son risque d'évasion et de son risque pour la sécurité publique. Les instruments actuariels sont d'une grande utilisé pour le classement des délinquants selon le niveau de sécurité et

leur placement en établissement, mais les décisions doivent tenir compte d'un certain nombre de facteurs qui ne peuvent être mesurés de manière quantitative, comme les besoins spéciaux en matière de programmes, la proximité des services d'aide dans la collectivité, ainsi que les besoins linguistiques et culturels. Pour que le classement des délinquants soit juste et efficace, il faut faire preuve de jugement professionnel et utiliser des outils d'évaluation quantitative.

Quatre-vingt-onze (91) délinquants se sont évadés d'un établissement à sécurité minimale en 1999-2000; de ce nombre, 39 (43 p. 100) avaient été évalués au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS). Seulement 7 de ces 39 délinquants avaient été classés au niveau de sécurité moyenne en fonction des résultats de l'ECNS, mais, par dérogation, on les avait fait passer au niveau de sécurité minimale à la suite de la décision concernant le classement de sécurité et le placement pénitentiaire.

Le tableau suivant répartit les 39 évadés selon la région et l'établissement.

Région	**Établissement**	**Total**
Atlantique	Westmorland	4
Atlantique - Total		**4**
Québec	Centre fédéral de formation	3
	Montée Saint-François	9
	Sainte-Anne-des-Plaines	9
Québec – Total		**21**
Ontario	Beaver Creek	2
	Frontenac	1
	Pittsburgh	4
Ontario – Total		**7**
Prairies	Grierson	4
	Rockwood	2
Prairies - Total		**6**
Pacifique	Ferndale	1
Pacifique - Total		**1**
National - Total		**39**

Dans le cadre du processus de classement selon le niveau de sécurité, on a recours à l'ECNS dans les deux cas suivants : le délinquant est admis en vertu d'un nouveau mandat de dépôt ou le délinquant est réadmis à la suite de la révocation de sa libération sous condition. Sur les 39 délinquants classés au moyen de l'ECNS, 22 avaient été admis en vertu d'un nouveau mandat de dépôt. Les 17 autres avaient été réadmis à la suite de la révocation de leur libération. Sur les 22 délinquants nouvellement admis, 13 avaient été placés dans un établissement à sécurité minimale en 1999-2000, tandis que les 9 autres avaient été placés dans un établissement à sécurité minimale en 1998-1999.

Au cours de l'exercice 1999-2000, 939 délinquants ont été placés dans un établissement à sécurité minimale après leur admission en vertu d'un mandat de dépôt. Pour ce groupe, le taux de dérogation aux résultats de l'ECNS a été de 19 p. 100. En 1998-1999,

914 délinquants ont été placés dans un établissement à sécurité moyenne après leur admission en vertu d'un mandat de dépôt. Le taux de dérogation aux résultats de l'ECNS pour ce groupe a été de 23 p. 100.

1999-2000 – Délinquants placés dans un établissement à sécurité minimale par suite de leur admission en vertu d'un mandat de dépôt

Résultats de l'Échelle de classement par niveau de sécurité	**Non dérogation**	**Dérogation**	**Total**
Sécurité moyenne	5	178	183
Sécurité minimale	755	1	756
Total	**760**	**179**	**939**

Il convient de noter que, sur les 179 délinquants pour qui il y a eu dérogation des résultats de l'ECNS, 3 (2 p. 100) se sont évadés. Sur les 760 délinquants qui ont été classés au niveau de sécurité minimale au moyen de l'ECNS, 19 (2,5 p. 100) se sont évadés. Ces deux taux sont sensiblement les mêmes. Comme nous l'avons dit précédemment, les résultats de l'ECNS sont utiles pour le classement selon le niveau de sécurité et le placement pénitentiaire, mais la décision finale repose sur tous les renseignements pertinents au sujet de l'adaptation du délinquant au milieu carcéral, de son risque d'évasion et de son risque pour la sécurité publique.

En 1998-1999, tout juste un peu plus de 2 900 délinquants ont été réadmis à la suite de la révocation de leur libération sous condition et, en 1999-2000, ce nombre était tout juste supérieur à 3 000. En 1998-1999, 182 délinquants dont la libération avait été révoquée ont été admis dans un établissement à sécurité minimale. En 1999-2000, ce nombre est passé à 260.

	1998-1999	1999-2000
N^{bre} total de délinquants classés au niveau de sécurité minimale par suite de leur admission en vertu d'un mandat de dépôt	914	939
N^{bre} total de délinquants classés au niveau de sécurité minimale par suite de la révocation de leur libération sous condition	182	256
Nombre total de délinquants classés en fonction des résultats de l'ECNS	**1 096**	**1 195**
Nombre total d'évasions	46	39
Taux d'évasions	4,2 %	3,3 %
Taux global d'évasions des établissements à sécurité minimale	4,5 %	4,0 %

Les résultats d'une étude importante sur le fonctionnement de l'ECNS ont été publiés en 1996. Cette étude était fondée sur des données portant sur tous les délinquants classés au moyen de l'ECNS avant mars 1995. L'étude a révélé que le taux d'évasions des délinquants classés au niveau de sécurité minimale et placés dans un établissement de ce niveau au moyen de l'ECNS était de 5 p. 100. L'étude était fondée sur l'étalonnage original de l'ECNS, lequel a été modifié en juin 1998 pour augmenter légèrement la proportion de délinquants classés au niveau de sécurité minimale. Elle portait sur des données antérieures à 1995, époque au cours de laquelle les taux d'évasions des établissements à sécurité minimale ont été considérablement supérieurs à ceux des cinq dernières années. En 1998-1999 et 1999-2000, les taux d'évasions de délinquants classés au niveau de sécurité minimale à la suite des résultats de l'ECNS ont été légèrement inférieurs aux 5 p. 100 observés dans l'étude menée en 1996. Il convient de noter que le taux de 1999-2000 (3,3 p. 100) est considérablement inférieur au taux d'évasions total (4,0 p. 100) ou au taux constaté dans l'étude nationale majeure (5 p. 100).

En comparaison, près de 1 200 délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale ont été transférés dans des établissements à sécurité minimale en 1999-2000. Le taux d'évasions de ce groupe (4,4 p. 100) était légèrement supérieur à celui des délinquants placés d'après les résultats de l'ECNS, mais il est toujours inférieur aux résultats obtenus lors de l'étude de 1996 sur l'ECNS (5 p. 100).

	1998-1999	1999-2000
Nombre total de transfèrements dans des établissements à sécurité minimale (1)	1 251	1 188 (2)
Évasions	60	52
Taux d'évasions	4,8 %	4,4 %
Taux global d'évasions des établissements à sécurité minimale (3)	4,5 %	4,0 %

(1) Nombre total de délinquants transférés d'un établissement à sécurité moyenne ou maximale vers un établissement à sécurité minimale

(2) Extrapolation fondée sur les trois premiers trimestres de 1999-2000

(3) Taux d'évasions à titre de pourcentage de la population des établissements à sécurité minimale à la fin de l'exercice

Dans l'ensemble, l'ajustement apporté à l'Échelle de classement par niveau de sécurité en juin 1998 a très peu modifié le taux d'évasions en 1998-1999 et n'a pas entraîné d'augmentation en 1999-2000.

Taux d'évasions des établissements à sécurité minimale pour 1 000 délinquants

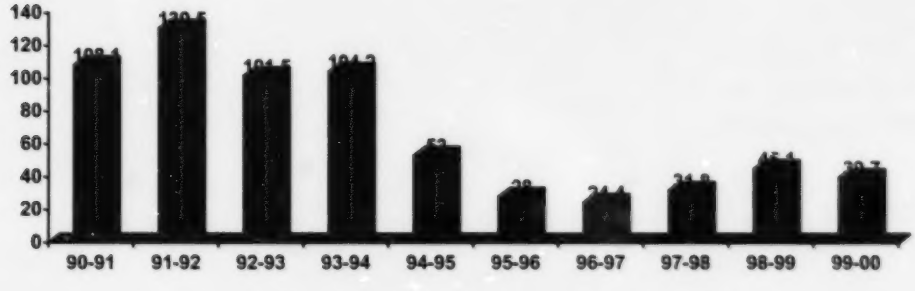

Source : Secteur de la sécurité – les chiffres sont fondés sur le nombre moyen réel de détenus figurant dans le SDD au 31 mars 2000.

Recommandation n° 10 du Comité permanent des comptes publics : Opération Retour à l'essentiel

Que Service correctionnel Canada présente dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000 un exposé détaillé des résultats obtenus par l'opération Retour à l'essentiel. L'exposé doit établir des liens entre les résultats de l'opération, d'une part, et les objectifs et les coûts de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement, d'autre part. Il doit également souligner clairement les domaines où l'opération est censée donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général du Canada.

OBJECTIFS

Dans le contexte de la mise en œuvre du rapport du Groupe de travail sur la réinsertion sociale, qui a jeté les bases de la réponse du SCC au rapport du Vérificateur général de 1996 sur la réinsertion sociale des délinquants (chapitre 30), on a demandé au personnel opérationnel quels changements il faudrait apporter pour obtenir de meilleurs résultats. Les changements décrits ci-dessous ont découlé de consultations menées auprès du personnel. Dans l'ensemble, les objectifs sont les suivants :

- rationaliser et simplifier le processus de gestion des cas;
- accorder plus de temps au personnel pour qu'il puisse travailler directement auprès des délinquants; et
- produire des rapports plus clairs.

Changements concrets et liens avec les recommandations du vérificateur général (1996 - chapitre 30, 1999 - chapitre 1)

Changements	Recommandations du Vérificateur général
Les renseignements, plus complets, seront recueillis plus tôt, pour amorcer le processus d'évaluation des délinquants. L'évaluation préliminaire sera effectuée dans les cinq jours suivant la date de détermination de la peine et toutes les enquêtes communautaires postsentencielles seront faites dans les 30 jours suivant cette date.	**1996** : 30.38 Le Service correctionnel du Canada devrait préparer les cas des délinquants à temps pour la date prévue de leur admissibilité à la libération conditionnelle. **1999** : 1.46 Service correctionnel Canada devrait améliorer davantage son efficience et sa rapidité en ce qui a trait à la gestion des cas et à la préparation des rapports, afin de respecter ses propres normes de temps.
Les délais d'exécution du processus d'évaluation initiale des délinquants sont fixés à partir de la date de détermination de la peine, et non à partir de la date de réception à l'unité. Il est donc clair que le temps alloué pour ce processus tient compte des dates d'admissibilité à la mise en liberté sous condition, lesquelles sont également calculées à partir de la date de détermination de la peine.	**1996:** 30.38 Le Service correctionnel du Canada devrait préparer les cas des délinquants à temps pour la date prévue de leur admissibilité à la libération conditionnelle. **1999** 1.46 Service correctionnel Canada devrait améliorer davantage son efficience et sa rapidité en ce qui a trait à la gestion des cas et à la préparation des rapports, afin de respecter ses propres normes de temps.
Le processus automatisé d'évaluation initiale des délinquants sera simplifié pour que le personnel perde moins de temps à introduire les mêmes renseignements dans plusieurs endroits différents et pour que les données et les analyses qu'il fournit soient transférées par le système directement dans plusieurs documents clés d'information sur les délinquants.	

Changements	Recommandations du Vérificateur général
On produira une nouvelle version du plan correctionnel où figureront d'importantes données de base sur le délinquant, un profil criminel détaillé, les étapes de la peine classées par ordre chronologique (programmes et activités clés et dates possibles de transfèrement et de mise en liberté), ainsi que des attentes et des objectifs précis pour le délinquant.	**1996 :** Il n'y a pas assez de méthodes normalisées de gestion des cas.
On mettra en place une approche commune pour la réévaluation des délinquants tout au long de leur peine, tant en milieu carcéral que dans la collectivité. Le processus débutera lors de l'évaluation initiale et fera état des changements et des progrès au fil du temps. On mettra aussi à jour l'ordre chronologique original pour montrer les résultats réels.	**1996 :** Il n'y a pas assez de méthodes normalisées de gestion des cas.
Un processus décisionnel simple et un rapport portant sur toutes les décisions prises au sujet du délinquant. • Les documents de base pour toute décision comprendront le plan correctionnel original, le plus récent rapport récapitulatif sur l'évolution du cas et l'Évaluation en vue d'une décision. • L'information ne se répétera pas dans les divers rapports et des liens clairs seront établis entre les renseignements donnés dans chacun. • Des lignes directrices précises relatives au contenu de chaque type de rapport décisionnel ont été élaborées en consultation avec la Commission nationale des libérations conditionnelles. • On a élaboré un processus pour étayer la communication des renseignements aux délinquants avant les décisions de la CNLC pour s'assurer que les exigences législatives concernant l'équité procédurale sont remplies de manière uniforme.	**1996 :** Il n'y a pas assez de méthodes normalisées de gestion des cas. **1999** 1.46 Service correctionnel Canada devrait améliorer davantage son efficience et sa rapidité en ce qui a trait à la gestion des cas et à la préparation des rapports, afin de respecter ses propres normes de temps. **1999** : 1.120 Service correctionnel Canada devrait combler les lacunes connues de la qualité de ses rapports à la Commission nationale des libérations conditionnelles et veiller à ce qu'un contrôle de la qualité soit exercé en conformité avec sa politique officielle.
On épargnera aussi du temps au moment de la mise en liberté, car le plan correctionnel pour la gestion du délinquant dans la collectivité sera prêt et pourra être mis en œuvre dès la mise en liberté. Aux termes de l'ancienne politique, le personnel disposait de 30 jours après la mise en liberté pour élaborer un plan.	

Changements	Recommandations du Vérificateur général
On mettra au point une matrice révisée pour la répartition des responsabilités en matière de gestion des cas entre les agents de libération conditionnelle et les agents de correction.	**1996** : 30.49 Le Service correctionnel devrait établir des normes relatives au volume de travail des agents de gestion des cas, **s'assurer que les agents de correction contribuent au processus de gestion des cas**, exercer un contrôle qualitatif des recommandations concernant la mise en liberté de délinquants et améliorer la formation des agents de gestion des cas. **1999** : 1.55 Service correctionnel Canada devrait veiller à ce que ses agents de correction supérieurs s'acquittent de leurs responsabilités de gestion des cas conformément à la politique.
On examinera toutes les procédures de gestion des cas et on les révisera pour donner suite aux changements susmentionnés, créant ainsi les méthodes normalisées nécessaires pour contrôler la qualité de manière uniforme. Des changements connexes au système informatisé de gestion des détenus et à ses systèmes de contrôle du rendement ont été élaborés, mis à l'essai et mis en œuvre.	**1996** : 30.49 Le Service correctionnel devrait établir des normes relatives au volume de travail des agents de gestion des cas, s'assurer que les agents de correction contribuent au processus de gestion des cas, **exercer un contrôle qualitatif des recommandations concernant la mise en liberté de délinquants** et améliorer la formation des agents de gestion des cas. **1996 :** Il n'y a pas assez de méthodes normalisées de gestion des cas. **1999** : 1.120 Service correctionnel Canada devrait combler les lacunes connues de la qualité de ses rapports à la Commission nationale des libérations conditionnelles et veiller à ce qu'un contrôle de la qualité soit exercé en conformité avec sa politique officielle.

Les changements présentés ci-haut ont été mis en œuvre le 1er février 1999 à la suite d'une formation propre au poste donnée à tout le personnel opérationnel et d'une reprogrammation en profondeur du SGD.

COÛTS LIÉS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

Tous les coûts liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des changements présentés ci-haut ont été engagés en 1998-1999.

Activité	Coût	
	ETP	$
1. Consultation auprès du personnel et de la direction des unités opérationnelles et des régions		62 000
2. Révision des politiques et des procédures et modification du système informatisé	9	640 000
3. Formation du personnel et de la direction des unités opérationnelles (225 formateurs, plus de 8 000 employés formés)		3 100 000
Total	**9**	**3 800 000**

(Nota: les activités 1 et 3 ne comprennent que les coûts salariaux et les dépenses liées au F&E, alors que l'activité 2 comprend les ETP. Le total d'ETP pour le personnel affecté principalement au projet n'est pris en compte que pour l'activité 2, même si le personnel a participé à toutes les activités.)

En 1998-1999, le nombre d'ETP et les dépenses totales du SCC au titre du secteur d'activité « Réinsertion sociale » étaient respectivement d'un peu plus de 4 000 et d'un peu moins de 439 000 000 $ (Rapport sur le rendement du SCC de 1998-1999, p. 63).

Le coût lié à la mise en œuvre permanente des changements apportés au moyen de l'Opération Retour à l'essentiel est minime, car ces changements sont intégrés directement à tous les aspects des fonctions du personnel et des processus du secteur d'activité.

RÉSULTATS

Lorsqu'il mesure les résultats découlant des changements, le SCC continue autant que possible d'avoir recours aux mêmes méthodes que celles utilisées dans le rapport du Vérificateur général de 1999 (chapitre 1) pour mesurer le rendement de manière à assurer une certaine uniformité.

Il est difficile de déterminer de manière impartiale dans quelle mesure les objectifs touchant la **simplification du processus** et la **production de rapports plus clairs** sont atteints. Les commentaires formulés par le personnel et la direction des unités opérationnelles dans le cadre de l'examen du processus après la mise en œuvre révèlent que ces objectifs ont été atteints en partie; toutefois, il importe de perfectionner la politique et les processus pour améliorer les résultats, ce qui sera fait au cours de l'exercice 2000-2001. La vérification du processus d'évaluation initiale sera terminée au début de 2000-2001, et les résultats de celle-ci devraient fournir de l'information quantitative et, peut-être, qualitative sur les questions de la simplification du processus et de la qualité des rapports.

Pour ce qui est de l'objectif visant à **accorder au personnel plus de temps pour travailler auprès des délinquants**, les résultats sont mesurés en fonction du temps alloué avant les dates d'admissibilité pour permettre aux délinquants de participer aux programmes et aux membres du personnel de préparer les cas en vue de leur présentation à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le tableau ci-dessous indique

les résultats avant et après la mise en œuvre des changements en termes de nombre moyen de jours disponibles après la préparation du plan correctionnel pour permettre aux délinquants de participer aux programmes requis et pour préparer les présentations destinées à la Commission.

NOMBRE DE JOURS MOYEN DISPONIBLES POUR SE PRÉPARER À L'EXAMEN DES CAS PAR LA CNLC EN VUE D'UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE
(délinquants purgeant des peines de deux à trois ans admis au cours de la période visée)

Période d'admission	Nombre moyen de jours entre la rédaction du PC et l'audience de la CNLC
1995 à 1996	19
Janvier à avril 1998	60
Avril à septembre 1999	100
Octobre 1999 à mars 2000	106

Les rapports de 1996 et de 1999 ont tous deux souligné la contribution des agents de correction supérieurs au processus de gestion des cas, ce qui, en partie, est lié à l'objectif visant à accorder plus de temps au personnel pour travailler auprès des délinquants. Le SCC suit la situation une fois par mois et, tous les trois mois, les rapports compilés sont soumis à l'examen des sous-commissaires régionaux qui décident ensuite des mesures à prendre. Ce suivi consiste à chercher dans la base de données électronique les rapports de décision qui sont exclusivement remplis par des AC-II et à déterminer quel membre du personnel a rédigé tel ou tel rapport. Le tableau ci-dessous établit une comparaison entre les taux de conformité pour les périodes d'avril à août 1999, d'octobre à décembre 1999 et de janvier à mars 2000.

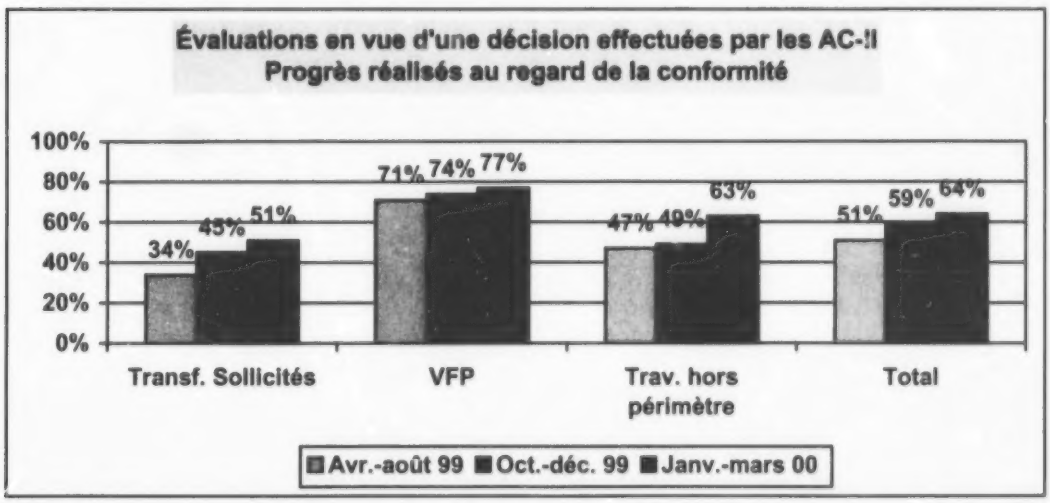

PUBLICATIONS DE RECHERCHE DE 1999-2000

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle	
Vol. 12, 1	Les Autochtones en milieu correctionnel
Vol. 11, 3	Les délinquantes
Vol. 11, 2	Les jeunes et le système correctionnel
Vol. 11, 1	Réponse aux demandes d'articles
Rapports de recherche	
R-83	Résultats de la semi-liberté, antécédents criminels et autres éléments de prévision d'une sentence réussie
R-84	Examen des questions liées aux actes de violence conjugale grave commis par les délinquants sous responsabilité fédérale
R-85	Les répercussions psychologiques d'une période de 60 jours en isolement préventif
Résumés de recherche	
B-23	Délinquants condamnés pour homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 1998

Pour d'autres publications de recherche

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique	Région du Québec
Établissement de l'Atlantique (maximale)	Établissement Archambault (moyenne)
Pénitencier de Dorchester (moyenne)	Établissement Drummond (moyenne)
Établissement pour femmes Nova (multisécuritaire)	Établissement La Macaza (moyenne)
Établissement Springhill (moyenne)	Établissement Cowansville (moyenne)
Établissement Westmorland (minimale)	Centre fédéral de formation (minimale)
CCC Parrtown (minimale)	Établissement Leclerc (moyenne)
CCC Terre-Neuve (minimale)	Établissement Donnacona (maximale)
CCC Carlton (minimale)	Établissement Joliette (multisécuritaire)
Annexe du centre Carlton CCC (minimale)	Établissement Montée Saint-François (minimale)
	Établissement Port-Cartier (maximale)
Région du Pacifique	Centre régional de réception (maximale)
Établissement Elbow Lake (minimale)	Établissement Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
Établissement Matsqui (moyenne)	CCC Laferrière (minimale)
Centre régional de santé (multisécuritaire)	CCC Marcel Caron (minimale)
Établissement Ferndale (minimale)	CCC Hochelaga (minimale)
Établissement Mission (moyenne)	CCC Martineau (minimale)
Établissement William Head (moyenne)	CCC Sherbrooke (minimale)
Établissement Kent (maximale)	CCC Ogilvy (minimale)
Établissement Mountain (moyenne)	
CCC Sumas (minimale)	

Région de l'Ontario	Région des Prairies
Établissement Bath (moyenne)	Établissement Bowden (moyenne)
Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)	Annexe de l'établissement Bowden (minimale)
Pénitencier de Kingston (maximale)	Établissement Rockwood (minimale)
Établissement Beaver Creek (minimale)	Établissement Stony Mountain (moyenne)
Établissement Frontenac (minimale)	Établissement Drumheller (moyenne)
Établissement Millhaven (maximale)	Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)
Établissement Collins Bay (moyenne)	Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
Établissement Joyceville (moyenne)	Établissement Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
Établissement Pittsburgh (minimale)	Établissement Edmonton (maximale)
Centre régional de traitement (multisécuritaire)	Établissement Riverbend (minimale)
Établissement Warkworth (moyenne)	Établissement Grande Cache (minimale)
Maison Isabel McNeill (minimale)	Pénitencier de la Saskatchewan (moyenne)
Établissement Fenbrook (moyenne)	Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
CCC Portsmouth (minimale)	Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Keele (minimale)	CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Hamilton (minimale)	CCC Grierson (minimale)
	CCC Oskana (minimale)
	CCC Osborne (minimale)

LEXIQUE

Autochtone
Amérindien, Indien, Inuit ou Métis.

Centres correctionnels communautaires (CCC)
Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité
Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone
Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

Contrat de responsabilité
Entente signée par le Commissaire et les cadres supérieurs qui détaille les principaux objectifs et les réalisations attendues pour l'année qui vient.

CORCAN
Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat
Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détenu
La Loi définit un détenu comme une personne qui :

a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;

b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception

de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Établissements

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples

Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Isolement préventif

Mesure visant à isoler le détenu et à l'empêcher d'entretenir des rapports avec les autres détenus dans le but d'assurer le maintien de l'ordre dans l'établissement. Les détenus peuvent faire l'objet d'un isolement non sollicité ou d'un isolement sollicité.

Isolement non sollicité

Le directeur d'un établissement peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire, selon le cas :

1) que celui-ci a agi, tenté d'agir ou a l'intention d'agir d'une manière compromettant la sécurité d'une personne ou du pénitencier et que son maintien parmi les autres détenus mettrait en danger cette sécurité;

2) que son maintien parmi les autres détenus peut nuire au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave;

3) que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité, et que le détenu ne sollicite pas d'être placé en isolement préventif.

Isolement sollicité
Le directeur d'un établissement peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité et que le détenu sollicite d'être placé en isolement préventif.

Le placement en isolement préventif ne doit être ordonné que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une ou plusieurs des conditions susmentionnées sont présentes et que le directeur de l'établissement est convaincu qu'il n'existe aucune solution de rechange valable à l'isolement préventif.

Libération d'office (LO)
Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone
La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine

La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La ***Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*** institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)

Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)

La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la

libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un établissement et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)
Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opérations correctionnelles
Les opérations correctionnelles sont les activités visant à assurer la sécurité et le contrôle des détenus, la planification du traitement et de la mise en liberté, le suivi des progrès et la prestation des soins de santé.

Opiacés
Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Peine
La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Processus de gestion des cas
Instrument fondamental de la gestion des peines des détenus visant à assurer que toutes les données pertinentes au cas de chaque détenu sont coordonnées et employées de manière à permettre d'établir un profil clair du cas, à n'importe quel moment de la peine.

Programmes correctionnels
Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation
Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service
Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels
Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé
Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Soins de santé mentale
Les soins de santé mentale s'appliquent aux troubles de la pensée, de l'humeur, de la perception, de l'orientation ou de la mémoire, qui affectent de façon considérable le jugement, le comportement, la capacité de reconnaître la réalité ou de répondre aux exigences ordinaires de la vie.

Système de gestion des détenus (SGD)
Principale base de données informatisées utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Correctional Service of Canada | **Service correctionnel du Canada**

Safety, Respect and Dignity for all

La sécurité, le respect et la dignité pour tous

English | Français

Canada

Venez nous voir sur le Web :

www.csc-scc.gc.ca